



# Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE

# **Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE**

Comment combler le déficit de gouvernance ?



## *Table des matières*

<b>Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE – Comment combler le déficit de gouvernance ? .....</b>	<b>0</b>
<b>1. Contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Une approche pangouvernementale de la politique de la jeunesse .....</b>	<b>7</b>
2.1. La prise en compte de l’approche genre dans les politiques de la jeunesse.....	12
2.2. Les cadres de redevabilité des politiques de la jeunesse.....	14
<b>3. Les institutions publiques .....</b>	<b>17</b>
3.1. L’entité officiellement chargée de coordonner la politique de la jeunesse.....	18
3.2. Les ressources humaines et financières allouées à la jeunesse .....	21
3.3. La coordination horizontale et verticale des services de la jeunesse .....	21
3.4. Les centres de jeunesse .....	26
3.5. Le Médiateur des enfants et des jeunes.....	28
<b>4. Intégrer une perspective jeunesse dans l’élaboration des politiques .....</b>	<b>31</b>
4.1. Les études d’impact jeunesse : Évaluer l’impact de la réglementation sur les jeunes.....	31
4.2. Une budgétisation publique sensible à la jeunesse .....	36
<b>5. La participation et la représentation des jeunes dans la vie publique.....</b>	<b>45</b>
5.1. Un environnement favorable.....	45
5.2. Éducation civique et citoyenne des jeunes.....	48
5.3. La participation des jeunes à la vie publique .....	50
5.4. La représentation des jeunes dans les institutions publiques .....	64
<b>6. Les cadres juridiques .....</b>	<b>71</b>
6.1. Les lois nationales sur la jeunesse .....	71
6.2. La lutte contre la discrimination juridique fondée sur l’âge.....	78

### **Tableaux**

Tableau 2.1. Objectifs sexospécifiques dans les stratégies nationales pour la jeunesse, 2018.....	13
Tableau 3.1. La responsabilité formelle des services de la jeunesse organisée au centre du gouvernement .....	19
Tableau 3.2. La responsabilité formelle des services de la jeunesse organisée au sein d’un Ministère de la jeunesse (ou de portefeuilles combinés) .....	19
Tableau 3.3. La responsabilité formelle des services de jeunesse est organisée au sein d’un département ou d’un bureau au sein d’un ministère.....	20
Tableau 3.4. Exemples de mécanismes de coordination horizontale pour la politique de la jeunesse..	23
Tableau 4.1. Les analyses d’impact jeunesse dans les pays de l’OCDE .....	35
Tableau 5.1. Indicateurs choisis pour évaluer l’environnement favorable à l’engagement des jeunes .	47
Tableau 5.2. Les fonctions des conseils nationaux de jeunesse .....	60
Tableau 5.3. Le cadre coopération entre les CNJ et les gouvernements .....	61
Tableau 5.4. Proportion (%) de jeunes membres d’organisations par type de groupe, vers 2012.....	64
Tableau 6.1. Tranches d’âge identifiées par les lois sur la jeunesse pour définir les : « jeunes» .....	73
Tableau 6.2. Les subventions de l’État pour les acteurs de la jeunesse.....	75

Tableau 6.3. Pays de l'OCDE dans lesquels l'âge de vote est inférieur à 18 ans.....	79
---	----

### Graphiques

Graphique 1.1. Part des jeunes dans la population totale, 2015 .....	4
Graphique 1.2. Combler le « déficit de gouvernance » pour l'engagement et l'autonomisation des jeunes.....	6
Graphique 2.1. Pays de l'OCDE ayant élaboré une stratégie nationale pour la jeunesse dans le passé, 2018 .....	8
Graphique 2.2. Pays de l'OCDE disposant d'une stratégie nationale opérationnelle pour la jeunesse, 2018 .....	10
Graphique 2.3. Plus deux tiers des pays de l'OCDE disposent de mécanismes concrets de suivi et d'évaluation dans leurs stratégies pour la jeunesse, 2018 .....	16
Graphique 3.1. Les médiateurs pour les enfants et les jeunes .....	29
Graphique 4.1. Pourcentage des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les pays de l'OCDE, 2014 .....	41
Graphique 5.1. Participation des différents acteurs tout au long du cycle d'élaboration des politiques au sein des ministères des finances.....	51
Graphique 5.2. La confiance des jeunes dans les gouvernements des pays de l'OCDE, 2016 .....	55
Graphique 5.3. Pourcentage des jeunes déclarant ne pas s'intéresser du tout à la politique, par groupe d'âge, 2012-2014.....	56
Graphique 5.4. Taux de participation électorale pour différents groupes de population, vers 2012/13 .....	57
Graphique 5.5. Utilisation des médias sociaux par les jeunes : Questions générales par opposition aux question politiques/civiques, 2013.....	59
Graphique 5.6. Pourcentage de parlementaires de moins de 40 ans dans les pays membres de l'OCDE, 2016.....	66
Graphique 5.7. Âge moyen des membres du cabinet dans les pays de l'OCDE .....	67
Graphique 5.8. Répartition des personnes employées dans l'administration centrale par groupe d'âge, 2015 .....	68

## 1. Contexte

1. Les jeunes hommes et femmes<sup>1</sup> sont des moteurs essentiels de la croissance inclusive et du développement durable. Lorsque les jeunes sont engagés et autonomisés, les sociétés sont plus solidaires et résilientes et les démocraties plus dynamiques. Le présent rapport met donc l'accent sur le rôle des gouvernements pour autonomiser les jeunes et renforcer leur participation à la vie publique.
2. Les données de l'OCDE montrent que l'exclusion des jeunes d'une part équitable du progrès économique a entraîné une augmentation des niveaux d'inégalité de revenus ainsi que des taux de pauvreté parmi ce groupe dans plusieurs pays de l'OCDE.<sup>2</sup> Au lendemain de la crise mondiale, en moyenne 15 % des jeunes sont sans emploi, et ne suivent ni étude ni formation (NEET) en 2016.<sup>3</sup> Plusieurs indicateurs utilisés par l'OCDE pour évaluer la qualité de vie montrent que la génération des enfants, adolescents et jeunes adultes d'aujourd'hui est dans une situation pire que celle des adultes d'âge moyen.<sup>4</sup> Malgré des opportunités d'accès à l'information, à l'éducation et à la formation sans précédent, les taux de chômage élevés et les emplois informels et précaires risquent de ralentir la transition des jeunes vers la pleine autonomie et la vie d'adulte.
3. Les jeunes sont exposés à des défis mondiaux de plus en plus complexes, notamment le changement climatique, l'accroissement des inégalités et les niveaux élevés de dette publique. Dans un contexte où les fonctions politiques sont dominées par des cohortes d'âge plus avancé et où les voies existantes pouvant

---

<sup>1</sup> De plus en plus de chercheurs s'entendent pour dire que les définitions et les concepts qui prévalent chez les jeunes sont de moins en moins clairs en raison de la dé-standardisation des trajectoires de vie. L'observation selon laquelle les jeunes ont tendance à commencer plus tôt et à se terminer plus tard est particulièrement tangible. L'ONU, par souci de cohérence statistique entre les régions, définit les "jeunes" comme étant les personnes âgées de 15 à 24 ans, sans causer préjudice aux autres définitions des États membres. La Banque Mondiale emploie généralement des jeunes entre 15 à 24 ans, mais elle est consciente des limites de sa définition des jeunes. A l'instar d'autres organisations internationales, l'OCDE définit les "jeunes" comme une période vers l'âge adulte qui se caractérise par diverses transitions dans la vie d'une personne (par exemple, de l'éducation à l'enseignement supérieur et à l'emploi ; du domicile parental à la location/achat de son propre appartement, etc). Dans la mesure du possible, pour assurer la cohérence statistique entre les pays, l'OCDE utilise la définition de l'âge des Nations Unies qui fait référence aux jeunes.

<sup>2</sup> OCDE (2017), Les jeunes dans la région MENA : Comment les faire participer, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264278721-fr>

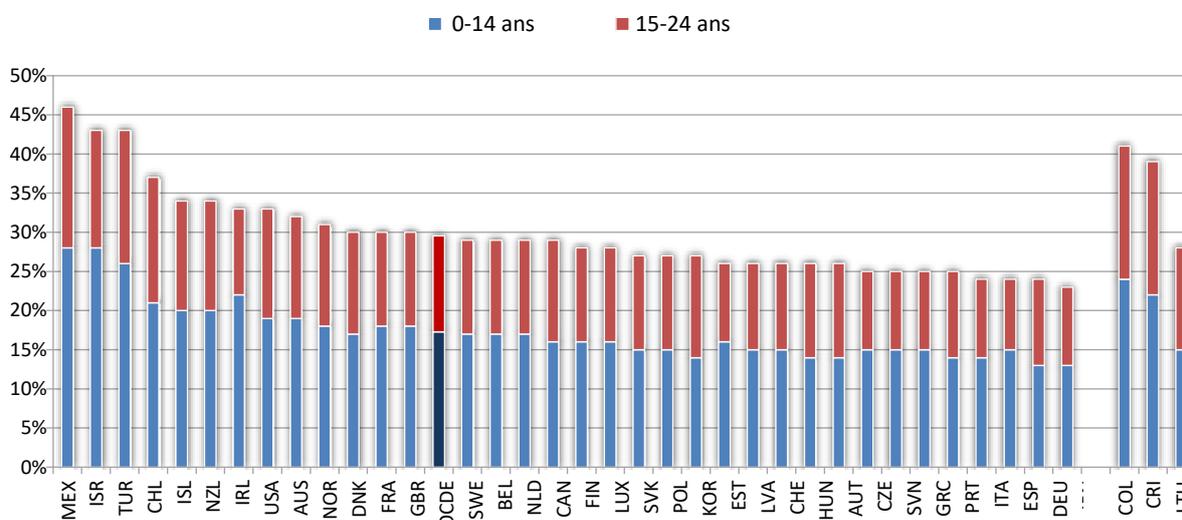
<sup>3</sup> OECD data (2016), Youth inactivity, <https://data.oecd.org/youthinac/youth-not-in-employment-education-or-training-neet.htm>

<sup>4</sup> OCDE (2018), Comment va la vie ? 2017 : Mesurer le bien-être, Éditions OCDE, Paris. [http://dx.doi.org/10.1787/how\\_life-2017-fr](http://dx.doi.org/10.1787/how_life-2017-fr)

permettre aux jeunes de façonner des résultats politiques sont perçues par beaucoup comme dépassées ou inefficaces (voir chapitre 5), ces défis ont soulevé des questions sur la justice intergénérationnelle et sur l'avenir auquel les jeunes seront confrontés.

- Les données de l'OCDE montrent que dans 17 des 30 pays membres de l'OCDE pour lesquels l'information est disponible, les jeunes ont moins confiance dans le gouvernement que leurs parents (50+). La crise de confiance et le désengagement à l'égard des formes traditionnelles de participation témoignent de la frustration face aux moyens disponibles pour faire entendre leur voix. Le risque qu'une part importante de jeunes se désengageant de la politique est important car environ 25% des jeunes de 15 à 29 ans dans les pays de l'OCDE soulignent qu'ils ne s'intéressent "pas du tout" à la politique<sup>5</sup> - une déclaration qui est également confirmée par la faible participation des jeunes aux élections locales et nationales. Dans le même temps, les jeunes font preuve d'une maîtrise sans précédent des technologies numériques (par exemple, des médias sociaux, des blogs, des pétitions en ligne) pour lancer des débats sur des questions sociales et politiques et mobiliser leurs pairs. Bien que la part des jeunes varie selon les pays membres de l'OCDE et les pays candidats à l'adhésion (voir Graphique 1.1), les gouvernements n'ont pas encore pleinement pris en compte les nouvelles possibilités offertes par la transformation numérique ainsi que ses implications dans les programmes d'éducation civique et les voies de participation existantes (voir Chapitre 5).

**Graphique 1.1. Part des jeunes dans la population totale, 2015**



Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2017). World Population Prospects: The 2017 Revision, DVD Edition.

- Les décideurs reconnaissent de plus en plus la nécessité de réformer les mécanismes de gouvernance pour répondre adéquatement aux besoins et aux aspirations des jeunes. Avec l'adoption d'engagements internationaux tels que le Programme d'action mondial des Nations Unies pour la jeunesse (1995), la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse (1998), la

<sup>5</sup> European Social Survey ESS6-2012, ESS7-2014 and World Values Survey Wave6: 2010-14.

Déclaration de Bakou (2014) en faveur des politiques de jeunesse et les chartes régionales de la jeunesse, les législations nationales et les politiques intégrées de jeunesse ont proliféré dans les pays membres et dans le monde afin de remédier au manque d'organisation des services publics destinés aux jeunes (voir chapitres 2 et 6) et de renforcer leur engagement à l'égard des jeunes. Certains pays utilisent également des outils pour intégrer les considérations relatives à la jeunesse dans l'élaboration de leurs politiques, tels que les études d'impact jeunesse et la budgétisation publique sensible à la jeunesse, et repensent la manière dont les processus et outils de gestion publique devraient fonctionner pour garantir que les résultats politiques répondent aux préoccupations des jeunes.

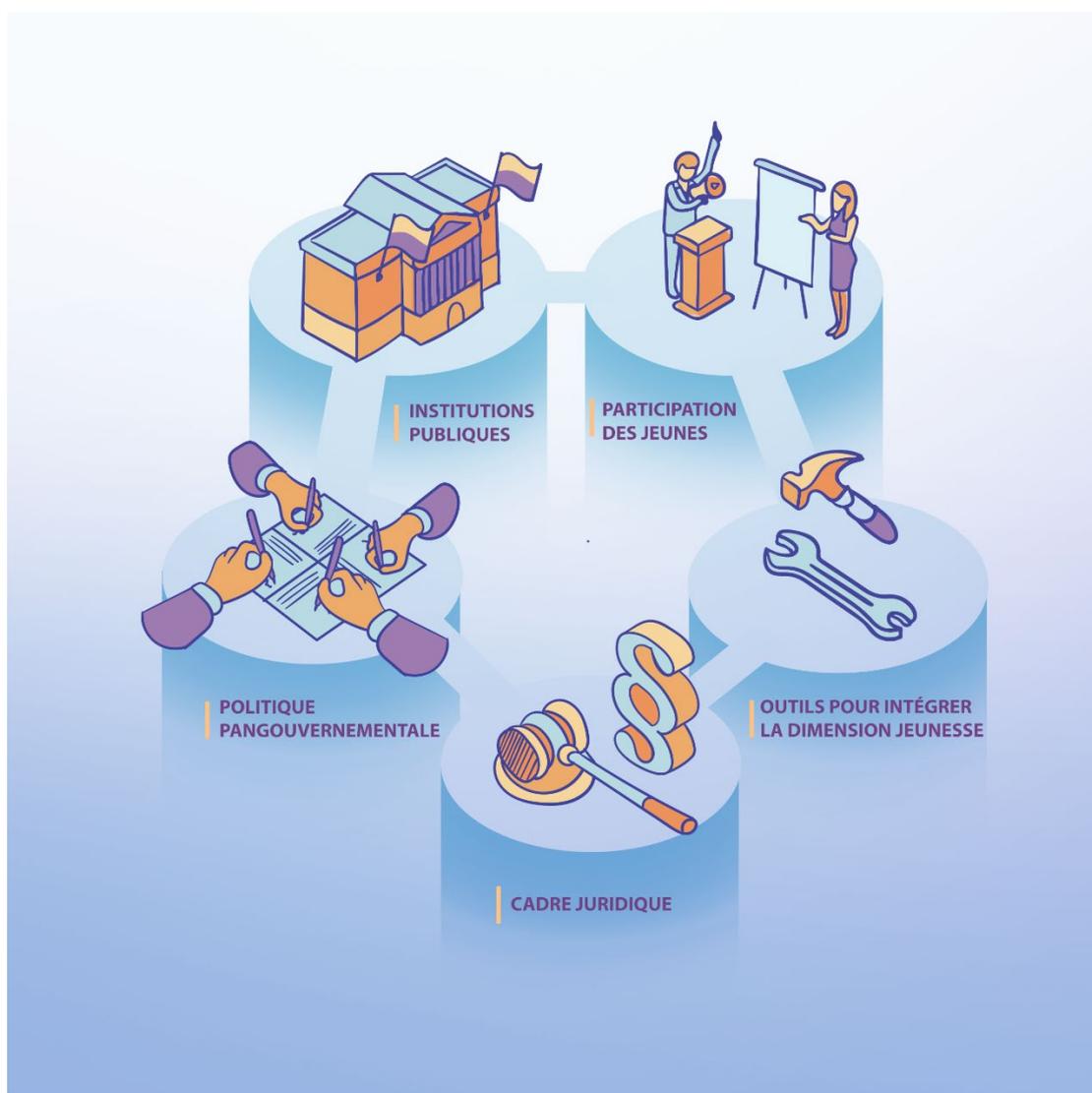
6. Cependant, malgré ces initiatives, les cadres internationaux et les efforts de réforme au niveau national continuent souvent d'être caractérisés par l'absence d'une approche holistique pour redéfinir la relation entre le gouvernement et les jeunes. Cet exercice d'inventaire met l'accent sur la nécessité de combler ce que l'on peut décrire comme le « déficit de gouvernance » en matière d'engagement et d'autonomisation des jeunes dans la vie publique et économique.<sup>6</sup> Il reconnaît que la manière dont les institutions publiques, les politiques, les cadres juridiques et les processus et les outils de gestion publique fonctionnent a un impact sur les résultats en faveur des jeunes. Il souligne en particulier l'importance de la gouvernance et que les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux de la jeunesse doivent penser et agir « jeunes » afin de traduire les engagements politiques en programmes, initiatives et services adaptés aux jeunes.
7. Faisant suite au Programme de travail et budget 2017-18 et à la demande du Comité de la gouvernance publique réaffirmée lors de sa 56<sup>ème</sup> session le 23 novembre 2017, le présent rapport fait état des mécanismes de gouvernance pour l'engagement et l'autonomisation des jeunes dans les pays membres de l'OCDE. Le présent rapport d'état d'avancement est établi sur la base de recherches documentaires et d'informations disponibles grâce aux données et rapports existants de l'OCDE. Les délégués sont invités à examiner les conclusions préliminaires du rapport et à les compléter en fournissant des informations complémentaires sur le contexte. Le rapport commence par la présentation des pratiques existantes dans une perspective comparative et souligne les pénuries d'information et de données disponibles et les domaines prioritaires possibles pour la recherche et l'analyse futures selon les paramètres de gouvernance décrits au Graphique 1.2. Le rapport est structuré en cinq chapitres thématiques reflétant des paramètres analytiques, tels qu'ils ont été examinés par le Comité de la Gouvernance Publique, qui seront expliqués plus en détail en introduction de chaque chapitre.
8. Le rapport de situation se fonde sur les données recueillies par le Comité de la gouvernance publique et ses organes subsidiaires, notamment le Réseau sur l'emploi et la gestion publics (PEM) et le Groupe de travail des hauts responsables

---

<sup>6</sup> L'autonomisation implique un processus de changement dans les relations de pouvoir. "D'une part, elle vise à permettre aux personnes exclues de prendre des initiatives, de prendre des décisions et d'acquérir plus de pouvoir sur leur vie. Dans le même temps, elle oblige les systèmes sociaux, économiques et politiques à renoncer à une partie de ce pouvoir et à permettre aux personnes et aux groupes exclus d'entamer des négociations sur les processus de prise de décisions, jouant ainsi pleinement leur rôle dans la société". REF: Siurala, L. (2005): European framework of youth policy, Soto Hardiman, Paul et al. (2004): Youth and exclusion in disadvantaged urban areas, Council of Europe, Strasbourg.

de l'intégrité publique (SPIO), ainsi que le Comité de la politique de la réglementation (RPC). Il s'appuie sur les conclusions des travaux sur la transparence gouvernementale, l'égalité des sexes dans la vie publique, l'innovation dans le secteur public, la gestion des ressources humaines et autres. Il complète les travaux internes à l'OCDE sur l'inclusion sociale et économique des jeunes (ELS, DEV), le développement des compétences (EDU, DAF, Stratégie de l'OCDE) et les cadres mis en place par l'OCDE (Plan d'action pour la jeunesse).

**Graphique 1.2. Comblant le « déficit de gouvernance » pour l'engagement et l'autonomisation des jeunes**



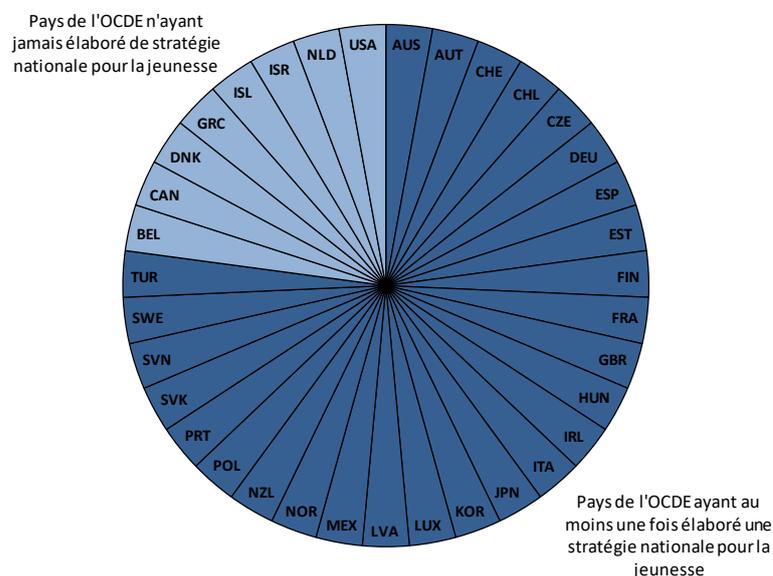
## 2. Une approche pangouvernementale de la politique de la jeunesse

9. Donner aux jeunes les moyens de contribuer à la société et à l'économie exige une vision claire et globale qui s'appuie sur une stratégie solide pour atteindre ses objectifs. Une stratégie soutenue par des plans d'action spécifiques peut structurer les priorités nationales et orienter la mise en œuvre des politiques, des services et des programmes en faveur de la jeunesse.
10. La jeunesse en tant que thématique des politiques publiques recoupe de nombreux champs politiques différents, notamment l'emploi, l'éducation, la santé, la justice et les sports. Les politiques nationales pour la jeunesse sont devenues des cadres d'orientation en vue de façonner une vision de la jeunesse, d'élaborer des politiques de la jeunesse et de fournir des services aux jeunes d'une manière cohérente au-delà des frontières administratives. L'établissement d'un cadre commun pour la politique de la jeunesse permet aux pays de l'OCDE d'encourager une approche pangouvernementale qui engage et autonomise les jeunes hommes et femmes et qui fait progresser les objectifs de la société dans son ensemble<sup>7</sup>. Selon les données disponibles, 77 % des pays de l'OCDE ont déjà élaboré une stratégie pluriannuelle pour la jeunesse au niveau national ou fédéral (voir Graphique 2.1).

---

<sup>7</sup> Une approche pangouvernementale "vise à assurer une coordination horizontale et verticale des activités gouvernementales afin d'améliorer la cohérence des politiques, de mieux utiliser les ressources, de promouvoir et de capitaliser les synergies et l'innovation qui découlent d'une perspective multipartite et de fournir des services intégrés aux citoyens et aux entreprises. Elle exige que les organismes gouvernementaux, peu importe le type ou le niveau, travaillent au-delà des frontières des portefeuilles afin d'atteindre des objectifs communs et de fournir des réponses gouvernementales intégrées". OCDE (2011), *Estonia: Towards a Single Government Approach*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264104860-en>.

**Graphique 2.1. Pays de l'OCDE ayant élaboré une stratégie nationale pour la jeunesse dans le passé, 2018**



*Note* : Les données font référence à la présence de politiques nationales de la jeunesse enregistrées en mars 2018.

*Source* : Calculs de l'OCDE basés sur la politique de la jeunesse (base de données), Conseil de l'Europe (base de données), Commission européenne EACEA National Policies Platform (base de données), sites officiels des administrations nationales.

11. Pourtant, en mars 2018, il semble que seulement 40% des pays de l'OCDE aient mis en place des stratégies nationales ou fédérales opérationnelles pluriannuelles pour la jeunesse (voir Graphique 2.2). Comme le montre le Graphique 1.1, les États unitaires dans lesquels le gouvernement central assume une large autorité sur des domaines thématiques pertinents liés à la politique de la jeunesse (par exemple l'éducation, l'emploi, la santé) peuvent être plus enclins à opter pour une approche centralisée concernant la formulation de stratégies pour la jeunesse que les États fédéraux où les gouvernements infranationaux assument la responsabilité de formuler et de mettre en œuvre des politiques de la jeunesse. Par exemple, la communauté flamande de Belgique et la province de Québec au Canada ont actuellement formulé leurs propres stratégies pour la jeunesse.<sup>8</sup> D'autre part, malgré un degré élevé de gouvernance décentralisée, l'Allemagne et la Suisse ont formulé des stratégies pour la jeunesse au niveau fédéral afin de fournir des politiques et des services en faveur de la jeunesse de manière cohérente.
12. Outre les stratégies nationales en faveur de la jeunesse, certaines collectivités locales de pays membres de l'OCDE ont également développé leurs propres stratégies dédiées aux jeunes. Par exemple, la municipalité de Gaia, au Portugal, a élaboré un plan municipal pour la jeunesse afin de soutenir les politiques publiques

<sup>8</sup> Quebec Youth Strategy 2030: <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/documents/pqj-2030-en.pdf>; Flemish Youth Policy Plan (2015-2019): [http://www.jkp.vlaanderen/assets/downloads/JKP\\_summary\\_digital\\_version.pdf](http://www.jkp.vlaanderen/assets/downloads/JKP_summary_digital_version.pdf) (consulté le 1er mars 2018).

favorisant l'égalité des chances et la cohésion sociale, et afin de mettre en œuvre des politiques locales en faveur de la jeunesse d'une manière ouverte, participative et collaborative<sup>9</sup>.

13. Il existe également des exemples de stratégies nationales qui mettent l'accent sur les aspects de la jeunesse parmi différents domaines politiques. Dans le cas de l'Irlande, une stratégie nationale sur les jeunes LGBTI+ (2018-2020) a été élaborée pour créer un environnement plus favorable et inclusif pour les jeunes LGBTI+. La stratégie vise à garantir une approche intergouvernementale pour mettre en place des mesures supplémentaires visant à améliorer la vie des jeunes LGBTI+ et à relever certains des principaux défis auxquels ils peuvent être confrontés dans leur vie quotidienne.<sup>10</sup> Au niveau international, l'Union européenne a présenté des propositions pour une nouvelle stratégie européenne pour la jeunesse pour 2019-2027. La stratégie proposée adopte une double approche comprenant des initiatives spécifiques pour les jeunes ainsi que des initiatives intersectorielles dite « d'intégration ». La stratégie en question devrait couvrir divers domaines d'action, notamment le volontariat, l'inclusion sociale, l'éducation, la santé, l'esprit d'entreprise et l'emploi<sup>11</sup>.

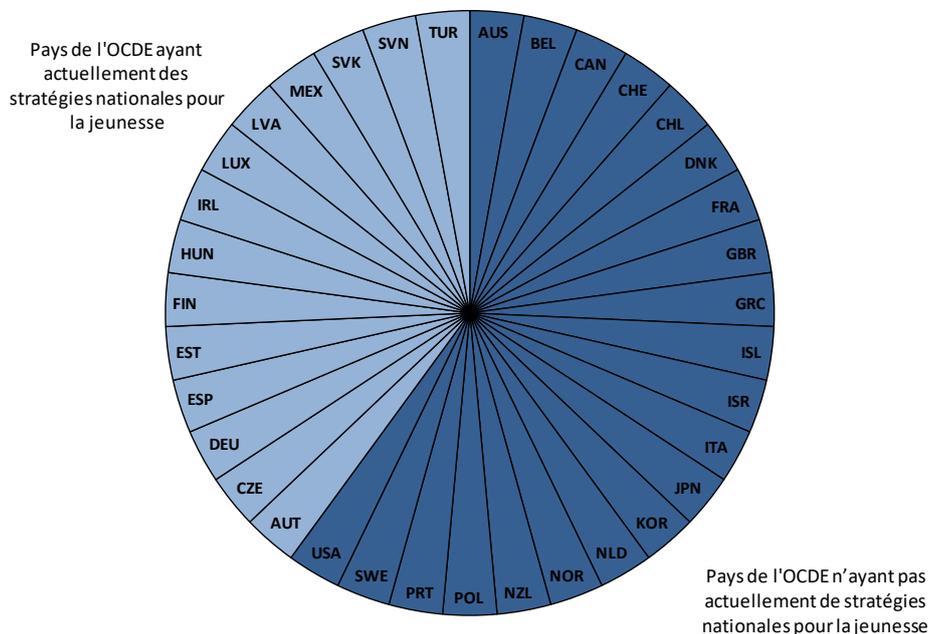
---

<sup>9</sup>Municipal Youth Plan of Gaia, Portugal <http://www.cm-gaia.pt/pt/cidade/juventude/planomunicipal-da-s-juventude-s-de-gaia/> (consulté le 8 October 2018).

<sup>10</sup>The Government of Ireland, LGBTI+ National Youth Strategy (2018-2020) <https://www.dcy.gov.ie/documents/20180628NatLGBTIYouthStrategy.pdf> (consulté le 8 October 2018).

<sup>11</sup> European Commission, EU Youth Strategy, [https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy\\_en](https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy_en) (consulté le 5 October 2018)

**Graphique 2.2. Pays de l'OCDE disposant d'une stratégie nationale opérationnelle pour la jeunesse, 2018**



*Note* : Les données font référence à la présence de politiques nationales de la jeunesse enregistrées en mars 2018. La politique nationale de la jeunesse de la Turquie ne prévoit pas de date d'expiration, mais elle mentionne que le document sera révisé et mis à jour par périodes de quatre ans.

*Source* : Calculs de l'OCDE basés sur la politique de la jeunesse (base de données), Conseil de l'Europe (base de données), Commission européenne EACEA National Policies Platform (base de données), sites officiels des administrations nationales.

14. Une approche pangouvernementale peut unir différentes parties prenantes qu'elles soient gouvernementales et non gouvernementales autour d'une vision commune et ainsi faire progresser leur programme, comme le reconnaissent les engagements internationaux, tel que la Déclaration de Bakou en faveur des politiques de la jeunesse. Par exemple, la Stratégie nationale de la jeunesse de la République slovaque (2014-2020) adopte une approche intersectorielle et se concentre sur neuf domaines politiques, dont l'éducation, l'emploi, la participation, la santé, l'entrepreneuriat, l'inclusion sociale et le bénévolat. La stratégie met l'accent sur l'investissement et l'autonomisation en tant que piliers, tout en mettant également l'accent sur la migration des jeunes Slovaques instruits vers d'autres pays.<sup>12</sup> Au Chili, pour donner suite aux priorités nationales du pays en matière d'égalité des sexes, le Plan d'action national pour la jeunesse (2004) comporte des engagements sur l'élimination de toutes formes de violence envers les jeunes hommes et femmes.<sup>13</sup> Un certain nombre de stratégies en faveur de la jeunesse au sein de

<sup>12</sup>Strategy of the Slovak Republic for Youth 2014 – 2020: [http://www.youthpolicy.org/national/Slovakia\\_2014\\_Youth\\_Strategy.pdf](http://www.youthpolicy.org/national/Slovakia_2014_Youth_Strategy.pdf) (consulté le 28 février 2018).

<sup>13</sup>National Action Plan on Youth, Chile (2004): [http://www.youthpolicy.org/national/Chile\\_2004\\_National\\_Youth\\_Action\\_Plan.pdf](http://www.youthpolicy.org/national/Chile_2004_National_Youth_Action_Plan.pdf);

l'OCDE comprennent également des engagements en vue de protéger les jeunes contre les comportements malsains, la marginalisation sociale, la violence et l'exploitation.

15. Bien qu'il n'existe pas de cadre unique et unifié pour guider les décideurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique de la jeunesse, Bacalso et Farrow (2016) identifient un ensemble de huit principes pour guider le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des performances des politiques de jeunesse.<sup>14</sup> Ces principes correspondent à ceux identifiés par la Déclaration de Bakou en matière de politiques de la jeunesse (2014) lors du Premier Forum mondial sur les politiques de la jeunesse tenu en Azerbaïdjan. Dans ce cadre, les stratégies en faveur de la jeunesse devraient être basées sur le droit<sup>15</sup>, être inclusives, participatives, sensibles au genre, globales, basées sur la connaissance et fondées sur des preuves, et enfin, pleinement dotées des ressources nécessaires et responsables.<sup>16</sup> Les normes élaborées par le Forum européen de la jeunesse reflètent également ces principes et soulignent l'importance de l'engagement politique et de l'approche multi-niveau dans les stratégies pour la jeunesse.<sup>17</sup>
16. Parmi ces principes, le présent rapport analysera les politiques nationales de la jeunesse des pays de l'OCDE sous deux aspects : la prise en compte des sexospécificités et celles des cadres de responsabilisation pour suivre et évaluer leur impact. Le choix de ces principes reflète l'importance des besoins spécifiques et des défis auxquels sont confrontés les sous-groupes, tels que les jeunes femmes, ainsi que la nécessité d'établir des mécanismes de suivi pour s'assurer de la mise en œuvre des stratégies nationales pour la jeunesse et ce, de manière effective.
17. Un nombre croissant de preuves montrent que les jeunes hommes et femmes ont des besoins spécifiques et qu'ils font face à des défis distincts au moment de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, à la justice et à la vie publique.<sup>18</sup> Par exemple, les filles et les jeunes femmes dépassent maintenant en moyenne les garçons et les jeunes hommes dans le niveau scolaire dans les pays OCDE.

<https://www.minmujeryeg.cl/agenda-de-genero/programa-de-gobierno/#1521555165785-f6ee0d4-4044>

<sup>14</sup> Bacalso, Cristina and Alex Farrow (2016), "Youth policies from around the world: International practices and country examples", Youth Policy Working Paper, No 1, Mars 2016, [www.youthpolicy.org/library/wpcontent/uploads/library/Youth\\_Policy\\_Working\\_Paper\\_01\\_201603.pdf](http://www.youthpolicy.org/library/wpcontent/uploads/library/Youth_Policy_Working_Paper_01_201603.pdf) (consulté le 28 février 2018).

<sup>15</sup> L'approche fondée sur le droit souligne que les politiques et programmes en faveur de la jeunesse doivent être appliqués de manière holistique à tous les jeunes, quels que soient leur sexe, leur appartenance ethnique, leur religion ou leur milieu socio-économique, et que les jeunes sont reconnus comme sujets de leurs propres droits, ce qui impose aux responsables d'agir dans l'intérêt supérieur des jeunes.

<sup>16</sup> Baku Commitment to Youth Policies (2014), [http://www.youthpolicy.org/library/wpcontent/uploads/library/2014\\_Baku\\_Commitment\\_Youth\\_Policies\\_Eng.pdf](http://www.youthpolicy.org/library/wpcontent/uploads/library/2014_Baku_Commitment_Youth_Policies_Eng.pdf) (consulté le 1er mars 2018).

<sup>17</sup> European Youth Forum (2018), <http://tools.youthforum.org/8-standards/> (consulté le 1er mars 2018).

<sup>18</sup> OCDE (2014), Women, Government and Policy Making in OECD Countries: Fostering Diversity for Inclusive Growth, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264210745-en>

Pourtant, les disparités entre les sexes en matière d'emploi, d'entrepreneuriat et de vie publique persistent avec des améliorations plutôt lentes pour les jeunes femmes ces dernières années.<sup>19</sup> Il est essentiel de s'attaquer aux disparités entre les sexes qui affectent à la fois les jeunes hommes et femmes dans les politiques en faveur de la jeunesse pour obtenir des politiques et des résultats politiques inclusifs.

18. De plus, aucune stratégie ou politique de la jeunesse ne serait efficace sans des mécanismes de responsabilisation efficaces. Les données de l'OCDE suggèrent qu'une stratégie efficace en faveur de la jeunesse devrait être adoptée au plus haut niveau politique, contenir des objectifs explicites, des cibles mesurables et des indicateurs (de performance), et qu'elle devrait être soutenue par des mécanismes de responsabilité, de suivi et d'évaluation qui soient clairs.

### 2.1. La prise en compte de l'approche genre dans les politiques de la jeunesse

19. La Recommandation de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique de 2015 souligne que les impacts de l'action gouvernementale doivent être évalués par rapport aux besoins spécifiques des femmes et des hommes de diverses origines afin de garantir des résultats politiques inclusifs. S'appuyant sur la Recommandation de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes de 2015, le présent document évalue si les politiques de la jeunesse sont sensibles à la dimension de genre sur la base de trois dimensions : (i) aucune référence explicite à l'égalité des sexes ; (ii) disponibilité de données ventilées par sexe ; (iii) disponibilité d'objectifs sexospécifiques (voir Tableau 2.1).
20. Selon les données disponibles, 52% des stratégies nationales pour la jeunesse fournissent des données ventilées par sexe et 89% fixent des objectifs en matière d'égalité hommes-femmes. Alors que la majorité des pays de l'OCDE ont des objectifs ventilés par sexe et en matière d'égalité des sexes dans leurs stratégies pour la jeunesse, moins d'un tiers des pays de l'OCDE établissent des indicateurs et des cibles mesurables ainsi que des objectifs en matière d'égalité des sexes.
21. Parmi celles-ci, la dernière stratégie du Royaume-Uni en faveur de la jeunesse "Positive for Youth" (2011) introduit un groupe de travail composé de représentants du gouvernement, des secteurs bénévole et communautaire et du secteur de la justice pénale afin de lutter contre la violence faite aux filles comme aux femmes et contre la participation des femmes aux gangs (notamment dans le contexte de l'exploitation sexuelle des enfants).<sup>20</sup> En Slovénie, le Programme national de la jeunesse (2013-2022) définit des indicateurs pour mesurer le nombre de fois où le principe de non-discrimination fondée sur le sexe, la maternité et la paternité a été violé ; la proportion de mères et de pères qui utilisent une partie du congé parental/de garde d'enfants pour concilier travail, vie privée et vie familiale ; et pour

<sup>19</sup> OCDE (2017), Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203426-fr>

<sup>20</sup>UK Government (2011), Positive for Youth, [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/175496/DFE-00133-2011.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/175496/DFE-00133-2011.pdf) (consulté le 1er mars 2018).

promouvoir l'égalité des chances des femmes sur le marché du travail.<sup>21</sup> La stratégie espagnole en faveur de la jeunesse (2017-2020) prévoit un accord de collaboration avec l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans les secteurs de la technologie et de la recherche<sup>22</sup>.

**Tableau 2.1. Objectifs sexospécifiques dans les stratégies nationales pour la jeunesse, 2018**

	Aucune référence explicite au genre	Données ventilées par genre	Objectifs sexospécifiques
Australie		●	●
Autriche	●		
Chili		●	●
République Tchèque			●
Estonie			●
Finlande			●
Allemagne	●		
Hongrie		●	●
Irlande		●	●
Italie		●	●
Japon			●
Corée			●
Lettonie			●
Luxembourg		●	●
Mexique		●	●
Nouvelle Zélande			●
Norvège		●	●
Pologne		●	
Portugal		●	●
République Slovaque		●	●
Slovénie			●
Espagne		●	●
Suède		●	●
Suisse			●
Turquie			●
Royaume-Uni			●

*Note* : Les données se réfèrent aux politiques nationales de jeunesse les plus récentes des pays de l'OCDE enregistrées en mars 2018. Parmi les 27 pays membres de l'OCDE qui ont élaboré une stratégie nationale pour la jeunesse dans le passé, le tableau analyse les plus récents. Par exemple, en l'absence d'une stratégie nationale opérationnelle pour la jeunesse en France, la Stratégie Jeunesse 2013 est analysée. Les points renvoient à la présence des indicateurs susmentionnés dans les stratégies jeunesse.

*Source* : Calculs de l'OCDE basés sur des documents officiels de stratégie pour la jeunesse.

<sup>21</sup>Slovenia, National Youth Programme (2013-2022), [http://www.youthpolicy.org/national/Slovenia\\_Youth\\_Programme\\_2013\\_2022.pdf](http://www.youthpolicy.org/national/Slovenia_Youth_Programme_2013_2022.pdf) (consulté le 1er mars 2018).

<sup>22</sup>Spain, Youth Strategy (2017-2020): <http://www.injuve.es/sites/default/files/2015/43/publicaciones/Estrategias%202020%20web%20C.pdf> (consulté le 1er mars 2018).

## 2.2. Les cadres de redevabilité des politiques de la jeunesse

22. L'un des principaux défis de la mise en œuvre des politiques pour la jeunesse - comme tout objectif gouvernemental transversal - est de répartir clairement les responsabilités entre les différentes parties prenantes. Pour assurer la mise en œuvre et la coordination efficaces des initiatives en faveur de la jeunesse, il faut définir clairement les rôles et les responsabilités des parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales (voir chapitre 3), en s'appuyant sur des objectifs réalistes et des horizons stratégiques à moyen et à long-terme pour assurer la durabilité des efforts de la politique de la jeunesse. Des cadres de suivi et d'évaluation efficaces demeurent essentiels pour optimiser l'optimisation des ressources, la responsabilité et la transparence des politiques et pour assurer la légitimité de l'utilisation des fonds et des ressources publiques. Le suivi des politiques s'appuie sur la collecte systématique de données sur des indicateurs spécifiques pour évaluer les progrès et la réalisation des objectifs et l'utilisation des fonds alloués, tandis que l'évaluation des politiques fait référence à l'évaluation systématique et objective d'une politique en cours ou achevée, sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats.<sup>23</sup> Aux fins du présent rapport, les politiques pour la jeunesse sont analysées selon trois dimensions : (i) aucune référence au suivi et à l'évaluation ; (ii) référence au suivi et à l'évaluation en l'absence de mécanismes concrets mentionnés ; (iii) référence au suivi et à l'évaluation avec informations sur les mécanismes concrets. Les "mécanismes concrets" sont ceux expliquant l'organe responsable du suivi et de l'évaluation ou qui fournissent des informations sur le processus (qui rend compte à qui) et les moyens et la fréquence du suivi et de l'évaluation.
23. Comme l'illustre le graphique 2.3, selon les données disponibles, la majorité des stratégies nationales pour la jeunesse dans les pays de l'OCDE (67%) fournissent des informations sur les mécanismes concrets de suivi et d'évaluation permettant de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés. Pourtant, 19% des stratégies en faveur de la jeunesse dans les pays de l'OCDE n'incluent aucune référence quant au suivi et à l'évaluation et 15%<sup>24</sup> ne contiennent pas d'informations spécifiques sur la mise en pratique. Les stratégies de la République tchèque, de l'Estonie et du Royaume-Uni en matière de jeunesse mettent en place un mécanisme de suivi concret comportant des informations détaillées sur le processus permettant de rendre compte des progrès réalisés dans le cadre des objectifs fixés. En République tchèque, les indicateurs et les données des rapports de la Commission européenne sur la jeunesse sont pris en compte dans l'évaluation à mi-parcours et finale de la stratégie en faveur de la jeunesse<sup>25</sup>. En République slovaque, la stratégie pour la jeunesse fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre de consultations aux niveaux régional et national avec la participation des jeunes et de représentants de l'administration publique, du gouvernement régional et des ONG. Par exemple, pour protéger et améliorer la santé des jeunes, la Stratégie souligne qu'une plate-forme nationale composée de représentants des secteurs clés et de

<sup>23</sup> Scoping Paper of the OECD Survey on Policy Monitoring and Evaluation, [GOV/PGC\(2017\)29](#).

<sup>24</sup> Parmi les 27 pays membres de l'OCDE ayant élaboré une stratégie nationale pour la jeunesse dans le passé.

<sup>25</sup> Czech Republic, National Youth Strategy (2014 – 2020), <http://www.msmt.cz/areas-ofwork/sport-and-youth/youth-strategy-2014-2020?lang=2> (consulté le 1er mars 2018).

représentants des jeunes doit être créée pour suivre les progrès<sup>26</sup>. En particulier, la stratégie du Royaume-Uni en faveur de la jeunesse souligne que les données permettant de mesurer les progrès doivent être ventilées par sexe, appartenance ethnique, handicap et origine socio-économique<sup>27</sup>.

24. Le suivi et l'évaluation permettent d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des politiques en suivant les progrès réalisés au fil du temps. Cela peut révéler des goulots d'étranglement potentiels et encouragent les décideurs à réagir de manière appropriée. Néanmoins, il convient de noter qu'une référence à des mécanismes concrets de suivi et d'évaluation dans la stratégie nationale pour la jeunesse ne signifie pas nécessairement une mise en œuvre réussie des stratégies nationales pour la jeunesse.
25. La collecte d'informations ventilées sur la situation des jeunes et les défis auxquels ils sont confrontés est cruciale pour établir des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation. En France par exemple, même en l'absence d'une stratégie opérationnelle pour la jeunesse, un « Baromètre de la jeunesse »<sup>28</sup> est organisé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) en partenariat avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC). Le baromètre fournit aux pouvoirs publics, aux OSC et autres acteurs de la jeunesse, des indicateurs récurrents sur les conditions de vie, les modes de vie, les aspirations et les attentes des jeunes en France.

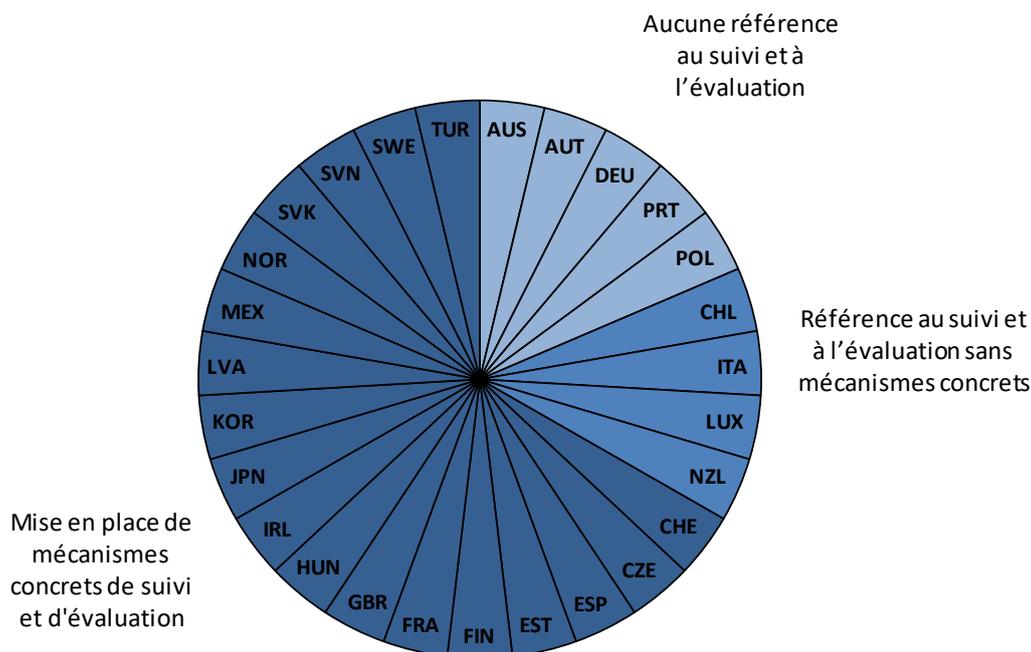
---

<sup>26</sup>Strategy of the Slovak Republic for Youth 2014 – 2020: [http://www.youthpolicy.org/national/Slovakia\\_2014\\_Youth\\_Strategy.pdf](http://www.youthpolicy.org/national/Slovakia_2014_Youth_Strategy.pdf) (consulté le 28 février 2018).

<sup>27</sup>UK Government (2011), Positive for Youth, [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/175496/DFE-00133-2011.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/175496/DFE-00133-2011.pdf) (consulté le 1er mars 2018).

<sup>28</sup><http://www.injep.fr/boutique/rapport-detude-en-ligne/barometre-djepva-sur-la-jeunesse-2017/500.html>

**Graphique 2.3. Plus deux tiers des pays de l'OCDE disposent de mécanismes concrets de suivi et d'évaluation dans leurs stratégies pour la jeunesse, 2018**



*Note* : Les données se réfèrent aux politiques nationales de jeunesse les plus récentes des pays de l'OCDE enregistrées en mars 2018. Parmi les 27 pays membres de l'OCDE qui ont élaboré une stratégie nationale pour la jeunesse dans le passé, le tableau analyse les politiques nationales de jeunesse les plus récentes de chaque pays par rapport aux indicateurs de responsabilité.

*Source* : Calculs de l'OCDE basés sur des documents officiels de stratégie pour la jeunesse.

26. Bien qu'il n'entre pas dans le cadre de cette analyse d'évaluer l'impact global des politiques nationales de la jeunesse dans les pays de l'OCDE, les bonnes pratiques présentées ci-dessus montrent tout le potentiel d'une analyse et d'une évaluation plus complètes des stratégies nationales de la jeunesse dans les pays de l'OCDE.

### 3. Les institutions publiques

27. Les préoccupations envers les jeunes sont souvent liées à l'éducation qui dépeint les jeunes comme des élèves ou des étudiants tout en négligeant qu'il existe de nombreuses autres dimensions sociales, économiques et politiques déterminant leur bien-être. Les jeunes ne sont pas seulement demandeurs de services publics, mais aussi détenteurs de droits et, en tant que tels, ils devraient être en mesure de demander des comptes à leurs représentants pour garantir l'accès aux opportunités sociales, économiques, politiques et culturelles. En effet, les jeunes expriment des demandes spécifiques à leur groupe d'âge dans divers domaines politiques tels que le logement, la santé, la mobilité, l'accès aux technologies numériques et bien d'autres.
28. Par nature, la politique de la jeunesse recoupe différents domaines politiques et silos administratifs qui ne peuvent et ne doivent pas être traités par une seule entité gouvernementale. Il est donc essentiel d'avoir une coordination horizontale et verticale efficace à travers la multitude d'organisations gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la prestation de services et de programmes liés à la jeunesse.<sup>29</sup> Dans la plupart des pays de l'OCDE, la responsabilité formelle de la gestion et de la coordination des affaires relatives à la jeunesse dans l'ensemble du gouvernement est confiée à un ministère ou un secrétariat d'état au sein d'un ministère. Cependant, la question des ressources allouées à l'entité ayant pour mandat officiel de coordonner la politique de la jeunesse et ses liens avec le centre de gouvernement, varie considérablement parmi les pays de l'OCDE.<sup>30</sup>
29. Cette section analyse les dispositions institutionnelles appliquées par les pays de l'OCDE pour gérer les affaires de la jeunesse et coordonner la politique de la jeunesse. Elle explore les ressources financières et humaines allouées à l'entité ayant la responsabilité officielle des affaires de la jeunesse, ses liens avec le centre de gouvernement et, en fin de compte, l'ensemble des services liés aux jeunes, au-delà de celui de l'éducation, pour assurer leur bien-être (par exemple : l'accès à la santé mentale et à un conseiller juridique).

<sup>29</sup> European Youth Forum (2016), 8 standards for a quality youth policy, <http://www.youthforum.org/8-standards/> (consulté le 8 février 2018)

<sup>30</sup> Le terme « centre de gouvernement » (CdG) désigne la structure administrative qui sert l'exécutif (le président ou le premier ministre et le cabinet collectivement). Il existe une grande variété de noms parmi les pays, tels que Secrétariat général, Bureau du cabinet, Chancellerie, Bureau/Ministère de la Présidence, Bureau du conseil des ministres. Dans de nombreux pays, le CdG est composé de plus d'une entité, remplissant des fonctions différentes. Une entité qui est partagée par pratiquement tous les centres de gouvernement est l'unité qui sert spécifiquement le chef du gouvernement. Cette dernière a également des noms variés, comme le Cabinet du Premier ministre ou le Cabinet privé. OCDE (2017), Panorama des administrations publiques 2017, Éditions OCDE, Paris.

[http://dx.doi.org/10.1787/gov\\_glance-2017-fr](http://dx.doi.org/10.1787/gov_glance-2017-fr)

### 3.1. L'entité officiellement chargée de coordonner la politique de la jeunesse

30. Les approches choisies par les pays de l'OCDE pour gérer le domaine de la jeunesse varient considérablement. Selon le contexte, chaque pays a développé sa propre pratique pour répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes.
31. L'entité gouvernementale officiellement responsable des questions relatives à la jeunesse est généralement chargée d'élaborer, de coordonner et de suivre des aspects thématiques spécifiques de la politique de la jeunesse. Il peut s'agir de l'élaboration de règlements et de mesures pour le secteur de la jeunesse, du soutien apporté à d'autres autorités sur des questions spécifiques à la jeunesse, de la collecte de données, du soutien (financier) des organisations et programmes de jeunesse et de la coopération internationale. Des éléments clés de la politique de la jeunesse peuvent également se situer en dehors de cet organe et relever de la responsabilité des ministères de l'éducation, de la santé, du travail, des affaires sociales et de l'égalité des chances, entre autres. Comme nous le verrons plus loin, dans de nombreux pays, les affaires de la jeunesse sont organisées dans le cadre d'un portefeuille combiné au sein de ces mêmes ministères. En ce qui concerne ses priorités thématiques, le « centre de responsabilité » pour la jeunesse traite généralement des questions liées à la participation et à la représentation des jeunes, au bénévolat, au développement et à la reconnaissance de l'éducation informelle, au travail de la jeunesse, au développement des compétences, à la citoyenneté active et autres domaines.
32. Les pratiques qui sont assignées à l'autorité formelle en matière de jeunesse varient considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre et peuvent être regroupées en quatre grandes catégories: 1) Les services de la jeunesse sont organisés au centre même du gouvernement (par exemple au Cabinet du Premier ministre) ; 2) dans un ministère spécialisé (par exemple au ministère de la Jeunesse) ; 3) dans un département d'un ministère chargé de portefeuilles combinés (par exemple au ministère de l'Éducation) ; ou 4) par une approche intégrée.

#### 3.1.1. Les services de la jeunesse au centre de gouvernement

33. Le Tableau 3.1 énumère les quatre pays de l'OCDE dans lesquels les services de la jeunesse sont organisés directement au centre de gouvernement. Au Canada, par exemple, le Premier ministre et chef du gouvernement est également ministre des Affaires intergouvernementales et de la Jeunesse. Le chef du gouvernement est appuyé par le Conseil de la jeunesse du Premier ministre (CJPM), qui agit à titre d'organisme consultatif sur les questions touchant les jeunes Canadiens, créant ainsi des liens solides entre les représentants des jeunes et le plus haut niveau du gouvernement. Le CJPM se réunit régulièrement dans différentes régions et encourage les non-membres du Conseil à participer à ses travaux. En Autriche, les services de la jeunesse sont couverts par le ministère fédéral de la Jeunesse au sein de la Chancellerie fédérale, le bureau exécutif du Chancelier. En outre, chacun des neuf gouvernements fédéraux dispose de ministères spécialisés dans les affaires et le bien-être de la jeunesse. En Italie, les services de la jeunesse sont principalement gérés par le département de la Jeunesse et du service civique national au sein du Cabinet du Premier ministre, tandis qu'au Japon, la politique de la jeunesse est couverte par le directeur général de la Planification des politiques pour les politiques de cohésion sociale au sein du Cabinet du Premier ministre.

**Tableau 3.1. La responsabilité formelle des services de la jeunesse organisée au centre du gouvernement**

PAYS de l'OCDE	RESPONSABILITÉ FORMELLE DES SERVICES DE LA JEUNESSE
Autriche	Niveau fédéral : Ministère fédéral de la Femme, de la Famille et de la Jeunesse au sein de la Chancellerie fédérale Niveau de l'État (Länder) : Ministères de la jeunesse et de la protection de la jeunesse dans chaque administration fédérale
Canada	Niveau fédéral : Le Premier ministre est également ministre des Affaires intergouvernementales et de la Jeunesse. Niveau provincial/territorial : Il existe des ministères et des départements qui s'occupent spécifiquement de la jeunesse aux niveaux provincial et municipal (par ex. le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario, le ministère de la Famille et de l'Enfance du Nouveau-Brunswick et le ministre responsable de la jeunesse en Nouvelle-Écosse). Au Québec, le Premier ministre est aussi le ministre responsable des questions relatives à la jeunesse.
Italie	Service Cabinet du Premier Ministre, Département de la jeunesse et du service civique national
Japon	Cabinet Office - DG de la planification des politiques pour les politiques sur la société cohésive couvre la politique de la jeunesse

Source : Travaux de l'OCDE basés sur les informations disponibles sur le Wiki Jeunesse de la Commission européenne (<https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/youthwiki>), Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/en/web/youth>) et la politique de la jeunesse (<http://www.youthpolicy.org/>).

### 3.1.2. Les services de la jeunesse organisés au sein d'un ministère de la jeunesse

34. Six pays de l'OCDE organisent et coordonnent les affaires de la jeunesse par l'intermédiaire d'un ministère de la jeunesse ayant des portefeuilles combinés (éducation, jeunesse, sports, affaires familiales, personnes âgées, femmes et enfants). La Nouvelle-Zélande est le seul pays de l'OCDE à avoir un ministère qui s'occupe exclusivement des questions de la jeunesse sous la forme du ministère du Développement de la jeunesse (voir Tableau 3.2).

**Tableau 3.2. La responsabilité formelle des services de la jeunesse organisée au sein d'un Ministère de la jeunesse (ou de portefeuilles combinés)**

PAYS de l'OCDE	RESPONSABILITÉ FORMELLE DES SERVICES DE LA JEUNESSE
République Tchèque	Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports
Allemagne	Niveau fédéral : Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse Au niveau de l'État (Länder) : ministères chargés de la jeunesse et offices de la jeunesse
Irlande	Département de l'enfance et de la jeunesse avec le Ministre de l'enfance et de la jeunesse
Luxembourg	Ministère de l'éducation, des enfants et des jeunes
Nouvelle-Zélande	Ministère du développement de la jeunesse
Turquie	Ministère de la jeunesse et des sports

Source : Travaux de l'OCDE basés sur les informations disponibles sur le Wiki Jeunesse de la Commission européenne (<https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/youthwiki>), Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/en/web/youth>) et la politique de la jeunesse (<http://www.youthpolicy.org/>).

### 3.1.3. Le département ou le bureau au sein d'un ministère en charge de portefeuilles combinés

35. Dans environ la moitié des pays de l'OCDE, la responsabilité officielle des questions de jeunesse est confiée à un département, à un bureau ou une structure similaire au sein d'un ministère. Dans 10 sur 19 pays, le portefeuille des affaires de la jeunesse relève du ministère de l'Éducation (voir Tableau 3.3). En République de Corée, les affaires de la jeunesse relèvent du ministère de l'Égalité entre les sexes et de la famille, tandis qu'en Hongrie, le Ministère des capacités humaines et, aux Pays-Bas, le ministère de la Santé, du bien-être et des sports, accueillent le portefeuille de la jeunesse. En Norvège et aux États-Unis, les questions relatives à la jeunesse sont abordées dans le cadre des affaires des enfants et des familles.

**Tableau 3.3. La responsabilité formelle des services de jeunesse est organisée au sein d'un département ou d'un bureau au sein d'un ministère**

PAYS de l'OCDE	RESPONSABILITÉ FORMELLE DES SERVICES DE LA JEUNESSE
Chili	Institut national de la jeunesse (INJUV) - organisme gouvernemental relevant du Ministère du développement social
Estonie	Département des affaires de la jeunesse - Ministère de l'éducation et de la recherche
Finlande	Département de la politique de la jeunesse et des sports – Ministère de l'éducation et de la culture
France	Département de la jeunesse, de l'éducation populaire et des organisations bénévoles - Ministère de l'éducation
Grèce	Secrétariat général pour l'apprentissage tout au long de la vie des jeunes - Ministère hellénique de la Culture, de l'Éducation et des Affaires religieuses
Hongrie	Secrétariat d'État à la famille et à la jeunesse, Direction générale de la jeunesse - Ministère des capacités humaines
Israël	Administration des affaires sociales et de la jeunesse - Ministère de l'éducation
Corée	Bureau de la politique de la jeunesse au sein du Bureau de la jeunesse et de la famille - Ministère de l'égalité des sexes et de la famille
Lettonie	Département de la jeunesse - Ministère de l'éducation et des sciences
Mexique	Institut mexicain de la jeunesse (IMJUVE) - agence du gouvernement fédéral
Pays-Bas	Département de la jeunesse - Ministère de la santé, du bien-être et des sports
Norvège	Direction norvégienne de l'enfance, de la jeunesse et des affaires familiales - Ministère de l'enfance et de l'égalité
Portugal	Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports - Ministère de l'éducation
République Slovaque	Département de la jeunesse - Ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports
Slovenie	Bureau de la jeunesse - Ministère de l'éducation, des sciences et des sports
Espagne	Institut espagnol de la jeunesse (INJUVE) - Ministère de la santé, des services sociaux et de l'égalité
Suède	Division des politiques de la jeunesse - Ministère de l'éducation et de la recherche
Suisse	Section de l'enfance et de la jeunesse de l'Office fédéral des assurances sociales
États-Unis	Administration de l'enfance, de la jeunesse et de la famille au sein du Bureau pour les enfants et les familles - Département de la santé et des services sociaux des États-Unis

Source : Travaux de l'OCDE basés sur les informations disponibles sur le Wiki Jeunesse de la Commission européenne (<https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/youthwiki>), Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/en/web/youth>) et la politique de la jeunesse (<http://www.youthpolicy.org/>)

36. Au Chili, au Mexique et en Espagne, on trouve une pratique unique à savoir, un Institut national de la jeunesse qui est placé sous la tutelle d'un ministère d'exécution (spécialisé) chargé de coordonner les efforts institutionnels, de mettre

en œuvre les éléments de la politique nationale de la jeunesse et d'autonomiser les jeunes. Dans le cas de l'Espagne, le pouvoir de décision est partagé entre l'Institut national de la jeunesse (*Instituto de la Juventud*, INJUVE) et la Commission interministérielle de la jeunesse.

#### 3.1.4. Aucune autorité nationale unique responsable des questions de jeunesse

37. Sept pays de l'OCDE n'ont ni ministère de la jeunesse, ni département ou bureau consacré aux questions de la jeunesse au sein d'un ministère. Au lieu de cela, différents ministères s'occupent d'aspects spécifiques de la politique de la jeunesse sans qu'un mécanisme central de coordination soit en place. Chaque ministère de tutelle assume donc la responsabilité des services et programmes liés à la jeunesse dans les limites de son portefeuille thématique. En l'absence d'un « centre de responsabilité » au sein du gouvernement, des mécanismes de coordination et de contrôle solides doivent être en place pour éviter des écueils dans la mise en œuvre et garantir une appropriation suffisante.
38. En Australie, en Belgique, en Islande et au Royaume-Uni, l'élaboration des politiques liées à la jeunesse est largement décentralisée et donc principalement prise en charge par les autorités aux niveaux étatique, communautaire et local (voir Tableau 3.4). Par exemple, en Australie, cinq États ou territoires ont un ministre de la jeunesse. En Belgique, chaque communauté a un ministre responsable de la jeunesse. Les services de la jeunesse en Irlande du Nord, en Ecosse et au Pays de Galles (Royaume-Uni) relèvent d'autorités différentes. Aucun de ces pays n'a mis en place une politique ou une stratégie nationale globale pour la jeunesse.

### 3.2. Les ressources humaines et financières allouées à la jeunesse

39. Des ressources humaines et financières suffisantes sont indispensables pour que les pouvoirs publics puissent élaborer, mettre en œuvre et évaluer les programmes et services gouvernementaux en faveur de la jeunesse. Il est utile de disposer d'informations sur la main-d'œuvre et les budgets alloués à la fois à l'organe responsable de la coordination des questions de jeunesse ainsi qu'aux politiques et services liés à la jeunesse en général. Toutefois, dans certains pays, les informations ne sont disponibles que pour l'un de ces aspects et dans d'autres, elles sont incomplètes ou obsolètes. Il est donc très difficile de comparer les ressources allouées aux politiques de la jeunesse dans les pays de l'OCDE et, par conséquent, pour les parties prenantes, de demander aux gouvernements de rendre compte des ressources humaines et financières qu'ils affectent à la jeunesse.
40. Des efforts ciblés sur l'amélioration de l'information disponible sur les budgets alloués aux organismes responsables des questions de jeunesse ainsi que sur les budgets alloués aux politiques et services liés à la jeunesse en général faciliteraient les comparaisons des ressources consacrées à la jeunesse dans les pays de l'OCDE et aideraient à renforcer la responsabilisation dans ce domaine politique.

### 3.3. La coordination horizontale et verticale des services de la jeunesse

41. Les approches de la politique de la jeunesse fondées sur le « cloisonnement » risquent de fragmenter la mise en œuvre de la politique et des programmes en faveur de la jeunesse et de restreindre l'accès des jeunes à des services d'importance en vue d'une transition en douceur vers la vie adulte. Il est essentiel de mettre en

place de solides mécanismes de coordination entre toutes les parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales impliquées dans la traduction des engagements politiques en programmes et services concrets pour la jeunesse. Cela vaut tant pour la coordination horizontale (interministérielle) que verticale (entre les différents niveaux de gouvernement).

42. En termes de coordination horizontale, il est important d'établir des liens étroits entre l'organe officiellement responsable des questions de jeunesse et le Conseil des ministres pour obtenir l'adhésion politique et placer les préoccupations des jeunes au centre de l'attention du gouvernement. Une budgétisation adéquate des programmes et services destinés aux jeunes souligne le rôle crucial du ministère des Finances. En outre, la collaboration entre les différents ministères de tutelle impliqués dans une période de transition particulière de la vie des jeunes est capitale. A la lumière des débats sur l'inadéquation des compétences, citons par exemple, que le ministère de l'Éducation et le ministère du Travail doivent harmoniser leurs programmes de manière à combler l'écart entre les connaissances et les compétences acquises par les jeunes diplômés et les exigences du marché du travail. La coordination horizontale concerne en fin de compte également un groupe plus large de parties prenantes, telles que les associations de jeunesse, les organes représentatifs des jeunes (par exemple les conseils nationaux de jeunesse) et les jeunes sans étiquette d'appartenance afin de sauvegarder leurs intérêts dans le processus décisionnel.
43. Les recherches indiquent qu'au moins près de la moitié des pays de l'OCDE disposent d'un mécanisme de coordination spécifique pour les questions de jeunesse. Dans certains cas, ces mécanismes intègrent des aspects de coordination verticale en intégrant les parties prenantes des niveaux infranationaux de gouvernement afin d'assurer la cohérence dans la programmation et la mise en œuvre de la jeunesse (voir Tableau 3.4). Par exemple, en République tchèque, la Chambre de la jeunesse est un organe interministériel composé d'un certain nombre de ministères d'exécution, de régions, de représentants d'ONG, de centres de loisirs périscolaires et d'experts des questions relatives aux enfants et aux jeunes. Il agit en tant qu'organe consultatif et il est également responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques intersectorielles de la jeunesse du pays. Un autre groupe de pays a opté pour l'organisation d'une coordination interministérielle par le biais d'initiatives particulières, telles que la « Garantie Jeunesse »<sup>31</sup> en Estonie ou par des formes de coordination ad hoc telles que les réunions de groupes de travail, les correspondances officielles et les échanges informels.

---

<sup>31</sup> La « Garantie Jeunesse » est un engagement pris par tous les États membres de l'UE de veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans reçoivent une offre d'emploi, de formation continue, d'apprentissage ou de stage de bonne qualité dans un délai de quatre mois après avoir perdu leur emploi ou quitté l'enseignement formel. (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079>).

**Tableau 3.4. Exemples de mécanismes de coordination horizontale pour la politique de la jeunesse**

PAYS de l'OCDE	MÉCANISMES DE COORDINATION HORIZONTALE
Autriche	<b>Groupe de travail sur la Stratégie nationale pour la jeunesse</b> composée de décideurs politiques et de représentants d'organisations de jeunesse, d'un travail jeunesse ouvert, d'informations et de recherches sur la jeunesse pour discuter des nouveaux développements de la Stratégie Jeunesse.
Belgique	Communauté francophone : <b>Conférence annuelle permanente interministérielle permanente pour la jeunesse Réseau de jeunes correspondants</b> : rassemble des personnes issues des différents départements qui sont chargés d'être sensibles aux aspects liés à la jeunesse dans leur secteur. Le réseau partage l'information concernant les jeunes dans les domaines respectifs et développe des mécanismes de participation des jeunes. Communauté germanophone : <b>Groupe directeur intersectoriel chargé d'élaborer la stratégie pour la jeunesse</b> : rassemble tous les cabinets du gouvernement, le ministère de la jeunesse, le conseil de la jeunesse, les centres d'information pour la jeunesse et le bureau de la jeunesse se réunissent pour élaborer le plan stratégique pour la jeunesse et les actions connexes.
Canada	Nouvelle-Ecosse, Canada: <b>Secrétariat à la jeunesse</b> : organisme chargé de coordonner les interventions auprès des jeunes dans différents secteurs.
République Tchèque	<b>Chambre de la jeunesse</b> : organe interministériel composé de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), d'établissements scolaires de loisirs, de ministères et de régions sélectionnés, ainsi que d'experts en matière d'enfance et de jeunesse.
Finlande	<b>Réseau d'officiers de liaison</b> : composé de fonctionnaires des ministères clés pour la croissance et les conditions de vie des jeunes, utilisé pour coordonner les affaires de la jeunesse dans l'administration publique. Les tâches du réseau sont coordonnées par le Ministère de l'éducation et de la culture.
France	<b>Comité ministériel pour la jeunesse</b> présidée par un ministre interministériel <b>Délégué à la jeunesse</b>
Allemagne	<b>"Action pour une société orientée vers les jeunes"</b> (Koordinierungsstelle "Handeln für eine jugendgerechte Gesellschaft"), organe de coordination qui soutient le ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse dans la mise en œuvre de la stratégie pour la jeunesse.
Hongrie	<b>Le Forum national d'experts de la jeunesse</b> encourage la coopération intersectorielle dans le but d'harmoniser les activités liées à la politique de la jeunesse dans différents départements et de suivre la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la jeunesse.
Islande	<b>Comité interdisciplinaire sur les questions de la jeunesse</b> entre les ministères de tutelle
Luxembourg	<b>Comité interministériel</b> , composé de représentants des ministres chargés de l'enfance et de la jeunesse, de l'enfance, des droits de l'enfant, des affaires étrangères, des affaires locales, de la culture, de la coopération et du développement, de l'éducation, de l'égalité des chances, de la famille, de la justice, du logement, de la police, du sport et de la santé.
Portugal	<b>Commission interministérielle</b> , assure la coordination au niveau politique, le suivi et l'évaluation des politiques de la jeunesse.
République Slovaque	<b>Deux groupes d'experts</b> : le Groupe de travail interministériel sur la politique de l'État dans le domaine de la jeunesse (coordonné par le Ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports) et le Comité pour l'enfance et la jeunesse (coordonné par le Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille).
Slovenie	<b>Conseil du Gouvernement de la République de Slovénie pour la Jeunesse (URSM)</b> , composé de 20 membres (soit 10 représentants des jeunes et 10 représentants de différents ministères) qui se réunit au moins deux fois par an. Les membres du Conseil sont divisés en quatre groupes de travail différents pour discuter des sujets les plus pertinents pour le développement de la politique de la jeunesse. <b>Points de convergence de la jeunesse</b> - chaque ministère désigne une personne au sein du ministère pour faciliter la coordination avec le Conseil du gouvernement de la République de Slovénie pour la jeunesse et les autres ministères. Ils peuvent mais ne doivent pas être membres de l'URSM.

Espagne	<b>Commission interministérielle de la jeunesse</b> , prise de décision et structure de coordination pour la jeunesse.
Suisse	<b>La Section de l'enfance et de la jeunesse de l'Office fédéral des assurances sociales</b> coordonne les mesures prises au niveau fédéral dans le domaine de la politique de la jeunesse et assure un échange permanent d'informations et d'expériences entre différents services fédéraux. Un groupe de coordination interministérielle facilite la coordination horizontale de la politique de la jeunesse.
Royaume-Uni	<u>Ecosse :</u> <b>Le National Performance Framework (NPF)</b> définit l'objectif et les objectifs stratégiques du gouvernement écossais et peut fournir une structure pour la coordination des politiques. Cela signifie que l'ensemble du secteur public est aligné et travaille en partenariat pour atteindre les objectifs du gouvernement. <u>Irlande du Nord :</u> <b>Deux sous-comités ministériels</b> : sur la pauvreté et l'inclusion sociale et sur les enfants et les jeunes.
États-Unis	<b>Groupe de travail inter-agences sur les programmes destinés aux jeunes</b> : appuie les activités fédérales coordonnées axées sur l'amélioration des résultats pour les jeunes..

Source : Travaux de l'OCDE basés sur les informations disponibles sur le Wiki Jeunesse de la Commission européenne (<https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/youthwiki>), Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/en/web/youth>) et la politique de la jeunesse (<http://www.youthpolicy.org/>)

### 3.3.1. Les pratiques d'organisation de la coordination horizontale

44. Les pratiques des pays membres de l'OCDE montrent que les mécanismes de coordination horizontale prennent souvent la forme :

- **D'organes inter-ministériels ou inter-départementaux de coordination** auxquels participent tous les ministères chargés de la mise en œuvre de certains aspects de la politique nationale de la jeunesse. Le ministère officiellement chargé de coordonner les affaires de la jeunesse fait toujours partie de ces structures interministérielles et coordonne et prépare habituellement ses réunions.
- **De groupes de travail** qui sont souvent constitués sur une base ad hoc et qui assument la responsabilité de sujets spécifiques (par exemple, la Stratégie Nationale pour la Jeunesse, l'inclusion sociale). En principe, seuls les ministères ayant des portefeuilles correspondants sont impliqués dans les groupes de travail thématiques respectifs. Les organes de coordination interministérielle peuvent être complétés par des groupes de travail au sein desquels les ministères d'exécution peuvent mener la coordination de ses activités
- **Des points focaux** qui peuvent être nommés dans les ministères chargés des politiques ou dans des services spécifiques à la jeunesse ou encore dans l'ensemble du cabinet pour superviser le travail sur les questions de jeunesse au sein du ministère et assurer la coordination avec les autres ministères d'exécution si nécessaire. En France, par exemple, le Directeur de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), qui relève du ministère de l'Éducation, occupe également le poste de Délégué interministériel pour la jeunesse. Il préside les réunions du comité interministériel de la jeunesse qui est chargé de la coordination et de l'établissement de partenariats avec les autres ministères. D'après la description de ses responsabilités, l'accès des jeunes à l'information et leurs droits font l'objet d'une attention particulière. Aux États-Unis, le ministère de la Santé et des Services sociaux préside le Groupe de travail inter-agences sur les programmes destinés aux jeunes, dont la fonction principale est d'appuyer les activités fédérales coordonnées. Le groupe de travail est composé d'employés de douze ministères fédéraux et de sept organismes fédéraux qui appuient les activités liées à la jeunesse.

### 3.3.2. Les pratiques d'organisation de la coordination verticale

45. La gouvernance de la politique de la jeunesse selon les niveaux de gouvernement varie considérablement parmi les pays de l'OCDE. Par nature, les mécanismes utilisés pour coordonner les relations entre les niveaux centraux et ceux décentralisés sont déterminés par l'organisation générale et la répartition des compétences en matière d'affaires publiques (par exemple, fédérales ou unitaires), la taille de la population et d'autres facteurs. Par exemple, les pays dotés d'un système fortement fédéralisé, dans lequel les entités gouvernementales régionales jouissent d'une autonomie forte ou exclusive dans des domaines politiques spécifiques, tels que l'éducation, choisiront un mécanisme distinct des pays dans lesquels ces questions sont principalement traitées par le niveau central.
46. Les pays de l'OCDE ont donc identifié différents moyens de traduire en programmes et services les priorités stratégiques définies dans les lois sur la jeunesse (voir chapitre 6) et les politiques ou stratégies nationales de jeunesse (voir chapitre 1). Par exemple, le Conseil interrégional de la jeunesse d'Espagne (*Consejo Interterritorial de Juventud*) vise à renforcer la coopération entre les régions autonomes et l'État, ainsi qu'entre les régions autonomes, sur toutes les questions relatives aux politiques de la jeunesse. Rattaché au ministère de la Santé, des services sociaux et de l'égalité, le Conseil est composé du Directeur général de l'Institut de la jeunesse et des directeurs (ou niveau similaire) représentant les organismes de jeunesse des régions autonomes et d'un représentant de la Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP).<sup>32</sup> En Autriche, les chefs des départements provinciaux de la jeunesse et les représentants de la Chancellerie fédérale se réunissent annuellement à la conférence des départements provinciaux de la jeunesse pour coordonner leurs interventions auprès des jeunes. En Finlande, la loi sur la jeunesse précise que le ministère de l'Éducation doit adopter des objectifs de performance conjointement avec les bureaux provinciaux de l'État ou la prestation de services à la jeunesse au niveau des provinces. En Estonie, la loi sur la jeunesse définit les fonctions spécifiques des gouverneurs du pays, des municipalités rurales et des conseils municipaux. Il précise que les gouvernorats des comtés doivent coordonner la mise en œuvre des programmes de travail nationaux en faveur de la jeunesse, analyser le travail des jeunes et son organisation dans le comté et contrôler l'utilisation ciblée des fonds alloués au travail des jeunes sur le budget de l'État. Les municipalités rurales et les conseils municipaux ont pour mandat de déterminer les priorités quant au travail des jeunes dans leurs territoires administratifs. En Suisse, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a pour mandat de renforcer la coordination horizontale et verticale entre tous les cantons suisses afin d'assurer la mise en œuvre cohérente des politiques et services en faveur de la jeunesse.
47. Tout comme la participation des parties prenantes non gouvernementales aux accords de coordination horizontale, les mécanismes de coordination verticale peuvent faire intervenir un large éventail de groupes de plaidoyer et d'intérêts (dirigés par des jeunes). En Slovénie, les consultations nationales du secteur de la jeunesse slovène offrent une occasion annuelle aux organisations de jeunesse, aux animateurs socio-éducatifs, et à toutes les autres parties impliquées dans la co-

<sup>32</sup> <http://www.injuve.es/prensa/agenda/reunion-del-consejo-interterritorial-de-juventud-gjion>

création de politiques et programmes pour les jeunes aux niveaux central et local, d'engager le dialogue. Les résultats des consultations nationales servent de recommandations pour guider les autorités publiques aux niveaux national et local dans la conception de programmes et d'activités.<sup>33</sup> Des arrangements similaires existent en Finlande et en Estonie, entre autres, pays où les autorités nationales et régionales sont mandatées et tenues de coopérer avec les conseils de jeunesse pour planifier, mettre en œuvre et évaluer le travail des jeunes (Estonie) et pour coopérer avec les clubs et les organisations de jeunesse en vue d'aider les jeunes à se consacrer à leurs temps libres (Finlande).

48. Il faut noter qu'il existe peu de preuves quant à l'efficacité des mécanismes utilisés pour coordonner les services de la jeunesse entre les portefeuilles ministériels et les différents paliers gouvernementaux. Une analyse plus approfondie serait nécessaire pour évaluer l'efficacité des mécanismes utilisés pour coordonner les services de la jeunesse entre les portefeuilles ministériels et les niveaux de gouvernement. Dans le futur, les recherches pourraient également explorer dans quelle mesure les jeunes et leurs représentants sont intégrés dans ces mécanismes de coordination afin de leur donner une voix dans l'élaboration des politiques et des résultats.

### 3.4. Les centres de jeunesse

49. Bien qu'une cartographie holistique des services et des institutions fournissant des services aux jeunes dépasse le cadre du présent document, leur pertinence doit être ici reconnue.
50. La portée thématique de ces services est aussi diversifiée que les besoins et les préoccupations des jeunes hommes et femmes. Il peut s'agir d'événements périscolaires gratuits, tels que des activités culturelles, de loisirs et sportives ou d'un soutien ciblé aux jeunes plus vulnérables (par exemple, aide aux jeunes sans-abri, prévention de la toxicomanie, accès à la justice et à des conseils en matière de santé, etc.).<sup>34</sup> Les pouvoirs publics peuvent encourager l'accès à ces services et veiller à leur qualité, par exemple en mettant à leur disposition des installations ou en (co)finançant des organisations bénévoles ou privées. Dans les faits, la prestation de services est souvent confiée à des organismes bénévoles nationaux ou locaux et parfois à des organisations et communautés privées. Au moins 21 pays de l'OCDE ont créé des centres d'information pour les jeunes - connectés et/ou non connectés - pour mieux les informer sur les services disponibles. Ces centres constituent un guichet unique d'information sur un large éventail de questions, par exemple concernant les possibilités d'études, la demande de stage, la recherche d'un emploi, trouver un logement et des services de santé, les questions sociales, le temps libre et le bénévolat, etc.<sup>35</sup> D'autres pays de l'OCDE n'offrent pas de centres ou de

<sup>33</sup> <http://mss.si/nacionalni-posvet-mladinskega-sektorja-2017/>

<sup>34</sup> House of Commons, Education Committee (2011), Services for young people, <https://publications.parliament.uk/pa/cm201012/cmselect/cmeduc/744/744i.pdf> (consulté le 14 février 2018).

<sup>35</sup> Les exemples incluent l'Italie (Informagiovani-italia.com), le Canada ([www.canada.ca/en/services/youth.html](http://www.canada.ca/en/services/youth.html)), et des entités subnationales (Australie du Sud, [www.whenithitsthefan.com.au](http://www.whenithitsthefan.com.au)).

plateformes d'informations en ligne, mais proposent peut-être des services similaires non connecté sous un autre nom.

51. En Suède, les centres d'orientation de la jeunesse offrent des services aux jeunes de 12 à 25 ans axés sur la promotion de la santé sexuelle, le renforcement de l'identité, le développement de la personnalité ainsi que la prévention et le dépistage précoce des problèmes de santé mentale. Ces centres, qui sont situés dans presque toutes les municipalités, collaborent avec la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, la psychiatrie adulte, les soins de santé maternelle, les écoles et les autres acteurs municipaux dans le domaine de la jeunesse. En outre, le site Web Youmo.se, disponible en plusieurs langues, fournit des informations sur la santé, l'égalité des sexes et la santé et les droits sexuels et reproductifs. L'orientation en ligne des jeunes s'adresse aux jeunes migrants âgés de 13 à 20 ans.<sup>36</sup> En Nouvelle-Zélande, le Centre de Jeunesse (Youth Service), initié par le gouvernement, vise à améliorer l'accès des jeunes à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage par le travail. Il collabore avec des prestataires communautaires pour faciliter leur accès au marché du travail et offre conseils et soutien pratique pour améliorer leurs compétences.<sup>37</sup> En Israël, le programme Afikim, mis en place en 2007 par le Département des services aux jeunes adultes du ministère des Affaires sociales et des services sociaux, vise à intégrer les « NEET » (les jeunes inactifs ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) âgés de 18 à 27 ans sur le marché du travail. Financé conjointement par le gouvernement et les autorités locales, chaque participant participe à un programme de coaching individualisé d'une durée de 18 mois pour acquérir une vocation et trouver un emploi.<sup>38</sup> Pour lutter contre le harcèlement, le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports espagnol a créé une permanence téléphonique 24h/24. Les jeunes victimes d'intimidation peuvent appeler anonymement et sont assistés par des experts en psychologie, des travailleurs sociaux, des avocats et des sociologues et ce, de manière confidentielle et gratuitement.<sup>39</sup> En France, le Programme de Protection Judiciaire de la Jeunesse protège et éduque les mineurs en danger ou sous contrôle judiciaire.<sup>40</sup>
52. En Israël, un modèle de municipalité interdisciplinaire et à plusieurs niveaux a été créé pour réduire le taux de jeunes adultes sans-abri en collaboration avec les mairies et les ONG<sup>41</sup>.

<sup>36</sup>European Commission, Youth Wiki (2017), <https://eacea.ec.europa.eu/nationalpolicies/en/content/youthwiki/77-making-health-facilities-more-youth-friendly-sweden> (consulté le 14 février 2018)

<sup>37</sup> <http://www.youthservice.govt.nz/>

<sup>38</sup> Ministry of Social Affairs and Services, Best Practices of Social Services in State of Israel 2015, [http://www.molsa.gov.il/Units/Wings/agafSpecialJobs/Documents/shirutim%20mitavim\\_eng.pdf](http://www.molsa.gov.il/Units/Wings/agafSpecialJobs/Documents/shirutim%20mitavim_eng.pdf)

<sup>39</sup><https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/content/youthwiki/46-access-quality-servicespain>

<sup>40</sup><https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/content/youthwiki/47-youth-work-foster-socialinclusion-france>

<sup>41</sup>Observatory of Public Sector Innovation (OPSI) (2018), <https://oecdopsi.org/innovations/homelessness-of-young-adults-at-risk/> (consulté le 5 October 2018)

53. Bien qu'ils ne soient pas exhaustifs, ces exemples donnent une indication de la variété des services et des intervenants qui participent à la satisfaction des demandes concrètes exprimées par les jeunes. Des recherches supplémentaires dans ce domaine pourraient aider à identifier les éventuelles lacunes dans l'accès des jeunes à certains services et à identifier les bonnes pratiques pour améliorer leur impact sur les jeunes tous milieux socio-économiques confondus.

### 3.5. Le Médiateur des enfants et des jeunes

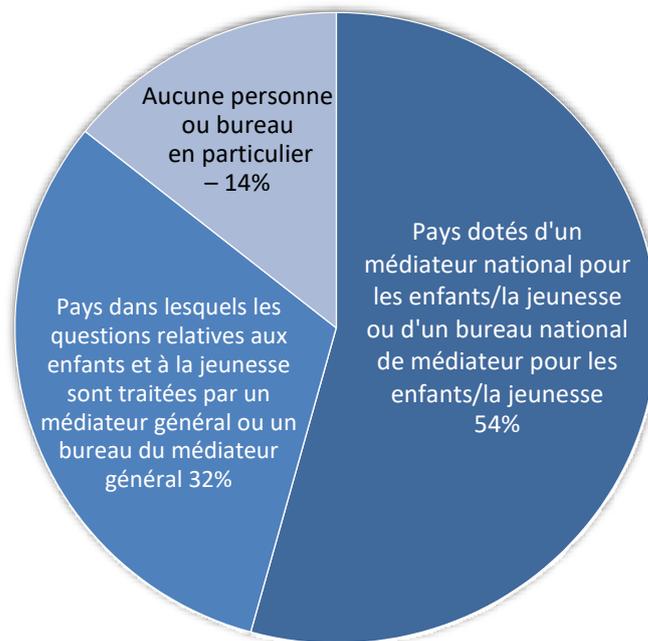
54. Un médiateur des enfants ou des jeunes<sup>42</sup> est une autorité publique chargée de la protection et de la promotion des droits des enfants et des jeunes. Doté du mandat de protéger et de promouvoir les droits des enfants et des jeunes, d'une abondance de données sur les défis auxquels sont confrontés les jeunes et d'un statut indépendant vis-à-vis du gouvernement, il peut jouer un rôle crucial dans l'intégration des droits et des préoccupations des jeunes dans l'élaboration des politiques et la prestation de services entre les institutions gouvernementales et des intervenants.
55. L'objectif premier du médiateur des enfants ou des jeunes est d'incorporer et de mettre en œuvre la Convention Internationale des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) dans tous les domaines de la société, conformément à l'article 4 de cette Convention. Depuis la création du premier médiateur des enfants en Norvège en 1981, les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, entre autres, ont de plus en plus sensibilisé les pays à la nécessité de créer une institution pour protéger et promouvoir leurs droits. Le rôle de médiateur des enfants et des jeunes s'est étendu en Europe, la majorité des institutions appartenant au Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC), certaines ayant été créées très récemment (par exemple en République slovaque et en Slovénie en 2016).
56. Selon les données préliminaires, 19 pays de l'OCDE ont créé le poste de médiateur spécifique pour les jeunes au niveau régional ou national/fédéral et 11 ont créé un bureau dédié au sein du bureau national du médiateur, ou bien ont inclus les affaires de la jeunesse dans leur mandat. Au Japon, il existe un médiateur des enfants dans certaines villes. Certains bureaux de médiateurs ont entrepris des efforts pour rendre leurs services plus réceptifs aux différents groupes de la société, y compris les jeunes, et s'engagent plus directement auprès de groupes d'intérêt, tels que les organisations dédiées à la jeunesse.
57. Les services offerts peuvent varier considérablement d'un médiateur des jeunes à un autre dans les pays et régions de l'OCDE. Habituellement, les enfants et les jeunes ont accès à des conseils de façon anonyme ou à une ligne téléphonique gratuite. Dans certains pays, les services fournis comprennent des conseils stratégiques, des services de défense des droits, de médiation ainsi que des enquêtes indépendantes à part entière et un mécanisme lié au dépôt de plainte. Aux Pays-Bas, par exemple, le médiateur pour les enfants (*de Kinderombudsman*), qui relève du Bureau du médiateur national, peut enquêter à partir des plaintes et mener des enquêtes de sa propre initiative et contrôler la manière dont les plaintes déposées par des enfants ou leurs représentants sont traitées par les organes compétents. En

---

<sup>42</sup> Les termes "commissaire à l'enfance", "commissaire à la jeunesse", "défenseur des enfants", "commission de l'enfance", "médiateur de la jeunesse" sont utilisés de façon assez interchangeable par les pays de l'OCDE pour désigner la fonction du médiateur chargé des enfants et des jeunes.

plus de recevoir les plaintes individuelles, le médiateur des enfants mène des recherches et des activités de plaidoyer pour promouvoir les droits de l'enfant dans les politiques, les lois et les pratiques publiques. Tous les médiateurs des enfants et des jeunes s'efforcent de promouvoir leurs droits dans les sphères publique et privée en fournissant des conseils et des informations. Certains bureaux offrent également des conseils au gouvernement et au parlement sur les lois et les politiques ayant éventuellement une incidence sur les droits de l'enfant ; une minorité d'entre eux enquêtent d'après les plaintes et/ou mènent eux-mêmes des enquêtes.

**Graphique 3.1. Les médiateurs pour les enfants et les jeunes**



*Note* : L'expression « ombudsman général/bureau » fait référence aux bureaux nationaux et régionaux.

*Source* : Calculs de l'OCDE basés sur les informations disponibles sur les sites Web des médiateurs/bureaux nationaux et des médiateurs/bureaux nationaux pour les enfants/la jeunesse.

58. Selon la définition du terme "enfants" inscrite dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, le groupe cible comprend tous les jeunes âgés de moins de 18 ans. Toutefois, les définitions peuvent varier selon les pays et tendent de plus en plus à étendre la couverture au-delà de l'âge de la majorité jusqu'à 21 voire 25 ans. Par exemple, en 2015, l'Irlande examinait la question de savoir si l'âge maximum d'accès aux services fournis par le Médiateur pour les Enfants devait être porté de 18 à 21 ans concernant les jeunes handicapés et les jeunes pris en charge par l'État<sup>43</sup>.

59. Le médiateur des enfants et des jeunes est une entité indépendante dotée d'un mandat législatif et qui fait rapport annuellement au Parlement et/ou au Gouvernement. Par exemple, au Luxembourg, le Comité des médiateurs pour les droits des enfants fait un rapport annuel au gouvernement ainsi qu'à la Chambre

<sup>43</sup> Report of the Ombudsman for Children to the UN Committee on the Rights of the Child on the occasion of the examination of Ireland's consolidated Third and Fourth Report to the Committee, Avril 2015, [https://www.oco.ie/app/uploads/2017/09/OCO\\_AltReportUNCRC\\_2015.pdf](https://www.oco.ie/app/uploads/2017/09/OCO_AltReportUNCRC_2015.pdf).

des députés sur la situation des droits de l'enfant ainsi que sur ses propres activités. En Belgique, la Commission des droits de l'enfant rend compte au Parlement flamand et le Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant rend quant à lui compte au Parlement de la Communauté française. En tant qu'organes indépendants, ils jouissent généralement d'un large degré d'indépendance par rapport au pouvoir exécutif. En fait, leur indépendance est la pierre angulaire de l'exécution de leur mandat : celui de promouvoir et de protéger efficacement les droits des enfants et des jeunes.

## 4. Intégrer une perspective jeunesse dans l'élaboration des politiques

60. L'intégration d'une perspective jeunesse (*youth mainstreaming*) est un concept exigeant la prise en compte des besoins et des aspirations des jeunes dans les processus politiques et décisionnels dans tous les domaines politiques. Sur la base de la définition de l'ONU de l'intégration de la parité hommes-femmes, l'intégration d'une perspective jeunesse pourrait être définie comme suit :

*« Évaluer les incidences pour les jeunes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière de sorte que l'inégalité ne puisse se perpétuer. »<sup>44</sup>*

61. La participation et l'engagement des jeunes de manière efficace, avec de réelles possibilités pour les jeunes de concevoir les résultats politiques, font partie intégrante de la prise en compte d'une perspective jeunesse. Si la problématique des jeunes n'a pas encore reçu la même attention de la part des décideurs que celle de la parité hommes-femmes, cette dernière offre une mine d'expériences et d'outils éprouvés qui peuvent finalement aider à identifier les mécanismes qui fonctionnent et éviter ainsi les pièges éventuels.
62. Compte tenu de ce qui précède, les pays de l'OCDE n'ont commencé que récemment à appliquer des outils et des mécanismes d'intégration axés sur les résultats politiques en faveur des jeunes. Cette section présente une analyse comparative des mécanismes mis en place.

### 4.1. Les études d'impact jeunesse : Évaluer l'impact de la réglementation sur les jeunes

63. L'analyse d'impact de la réglementation (AIR) est une démarche systématique d'évaluation critique des effets positifs et négatifs de la réglementation en projet ou en vigueur, ainsi que des substituts non réglementaires. Il s'agit d'un outil important favorisant une approche de l'action publique basée sur des faits probants. Comme l'ont démontré les analyses de l'OCDE, l'application de l'AIR dans un cadre bien défini peut permettre aux autorités de mieux veiller à l'efficacité et à l'efficacé de la réglementation. La conduite de l'AIR dans un cadre systématique approprié peut renforcer la capacité des gouvernements à identifier la meilleure solution pour résoudre les problèmes politiques et à veiller à ce que la réglementation soit

<sup>44</sup> <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/GMS.PDF>

efficace et efficace. Dans le même temps, l'AIR documente les données et renforce ainsi l'obligation de rendre compte des décisions stratégiques<sup>45</sup>.

64. L'OCDE a appliqué l'utilisation de l'AIR concernant des objectifs de croissance inclusive en se concentrant, entre autres, sur les incidences sur des groupes sociaux spécifiques et sur leur répartition. Sur la base des données de l'enquête sur les indicateurs réglementaires de 2014 et de l'enquête de l'OCDE sur les indicateurs des systèmes de gestion réglementaire de 2008, il ressort que dans 17 pays, les incidences sur des groupes sociaux spécifiques doivent être évaluées dans toutes les AIR (2014), contre 14 pays en 2008. Toutefois, un examen des pratiques d'AIR donne à penser que l'évaluation des incidences sur des groupes sociaux spécifiques dans l'AIR reste relativement rare. Le document de travail présente des résultats similaires pour l'évaluation des incidences de la répartition dans le cadre du processus d'AIR. Bien que 22 pays exigent que les organismes de réglementation déterminent les incidences de la répartition probables des projets de réglementation et que 19 autres pays déterminent les incidences de tous les projets de réglementation sur des groupes sociaux particuliers, les analyses détaillées des incidences de la répartition sur des sous-groupes particuliers de population constituent l'exception. L'AIR canadienne sur le *Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, par exemple, chiffre les coûts imposés par le projet de règlement aux étudiants et aux travailleurs résidant au Canada en vertu d'un permis d'études temporaire ou d'un permis de travail. L'AIR prenant en compte les impacts sur les groupes défavorisés et les inégalités existantes est moins courante<sup>46</sup>.
65. Plus récemment, certains pays de l'OCDE ont mis au point des études d'impact jeunesse afin d'évaluer les impacts attendus suite aux nouvelles réglementations concernant les jeunes et d'élargir ainsi la perspective "adulte" adoptée par défaut dans l'élaboration des politiques réglementaires. S'inspirant de l'Évaluation de l'impact de la réglementation sur les enfants (CRISA)<sup>47</sup>, les études d'impact jeunesse constituent un outil permettant d'adapter les résultats politiques aux préoccupations des jeunes, d'anticiper les implications négatives possibles, donc de réduire le risque d'effets indésirables et, en définitive, de développer des sociétés et des économies plus favorables aux jeunes. Rendre disponible des données ventilées par âge est une condition nécessaire afin que les décideurs comprennent pleinement les conséquences de leurs actions et prennent des décisions éclairées. En outre, les études d'impact jeunesse peuvent en principe encourager une approche intersectorielle de la politique en faveur de la jeunesse et, en cas de publication de

---

<sup>45</sup> OCDE (2016), Perspectives de l'OCDE sur la politique de la réglementation 2015, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264245235-fr>

<sup>46</sup> Deighton-Smith, R., A. Erbacher and C. Kauffmann (2016), "Promoting inclusive growth through better regulation: The role of regulatory impact assessment", OECD Regulatory Policy Working Papers, No. 3, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5jm3tqwqp1vj-en>.

<sup>47</sup> L'évaluation de l'impact sur les enfants consiste à examiner les politiques, la législation et les changements existants, et proposés dans les services administratifs, afin de déterminer leur impact sur les enfants et de déterminer s'ils protègent et appliquent effectivement les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant (UNICEF, 2014, Factsheet: Implementation guidelines for the Convention on the Rights of the Child, [https://www.unicef.org/crc/files/Implementation\\_guidelines.pdf](https://www.unicef.org/crc/files/Implementation_guidelines.pdf)).

ses résultats, peuvent servir d'un instrument de responsabilisation pour les acteurs non gouvernementaux de la jeunesse.

66. Les évaluations des impacts sur les jeunes devraient être intégrées dans les pratiques d'évaluation qualitative de l'impact général afin de tenir compte des effets cumulatifs et synergiques des différents impacts et anticiper les bénéfices globaux nets (et les coûts) pour les différents groupes de la société. La Recommandation de l'OCDE sur la politique réglementaire et la gouvernance souligne que « les pratiques d'évaluation d'impact ex ante [devraient] prendre en compte les impacts de la réglementation sur le bien-être en tenant compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux » (Principe 4.1).<sup>48</sup> Des analyses approfondies des impacts sur les jeunes des réglementations dont l'impact est jugé particulièrement tangible peuvent compléter utilement les pratiques existantes d'AIR.
67. Une définition claire de la portée et des critères est nécessaire pour favoriser le recours aux évaluations des impacts sur les jeunes. Ce rapport propose trois dimensions :
- Le champ d'application : une bonne définition des propositions législatives/politiques/budgétaires qui peuvent faire l'objet d'une étude d'impact jeunesse. Par exemple, en Irlande, l'étude d'impact jeunesse est déclenché pour toute nouvelle politique ou législation, tandis qu'en Flandre, en Belgique, l'évaluation de l'impact sur la jeunesse (JoKER) n'est requise que pour les propositions législatives émanant du gouvernement flamand ;
  - Le groupe d'âge considéré : le groupe d'âge auquel s'applique l'étude d'impact. Les études d'impact jeunesse peuvent concerner les enfants et les jeunes (c'est le cas par exemple en Autriche, en Flandres (Belgique), en Irlande et en Nouvelle-Zélande) ou se concentrer sur les adolescents et les jeunes adultes (comme par exemple, en France et en Allemagne). Lorsque les études d'impact sont alignées sur la stratégie nationale en faveur des jeunes (tel qu'en Irlande, en Allemagne, en Autriche), les limites d'âge correspondent à celles définies par la stratégie nationale pour les jeunes.
  - Les critères/le seuil d'application : Dans le cadre d'une approche proportionnée de l'analyse d'impact (voir le principe 4.1 de la Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires), le gouvernement peut définir des seuils ou des critères spécifiques pour l'application de contrôles ou d'évaluations d'impact concernant les jeunes. Les contrôles pour les jeunes pourraient être appliqués uniquement lorsque les jeunes sont identifiés comme cibles directes de la nouvelle réglementation (par exemple, en Flandre : « influence directe »), ou bien au cas où ils seraient concernés indirectement (par exemple, en Autriche et en Allemagne : « conséquences/impact potentiels »). En Irlande, la formulation choisie est « pertinente pour les jeunes ». En France, deux pistes ont été mises en place. Si les jeunes sont directement ciblés, l'étude d'impact jeunesse est appliqué ; sinon, l'évaluation d'impact général comportant une section pour évaluer l'impact attendu sur les jeunes est utilisée. En outre, en Autriche, les études d'impact jeunesse ne sont appliquées que si au moins 10 000 enfants et jeunes sont concernés. L'évaluation ciblée des impacts directs sur les jeunes ainsi que

<sup>48</sup> <http://www.oecd.org/governance/regulatory-policy/49990817.pdf>.

l'évaluation intégrée des impacts sur les jeunes dans le cadre plus large de l'AIR peuvent être complémentaires en fonction également de l'ampleur des impacts attendus pour les jeunes. Individuellement, les deux approches présentent des avantages et des inconvénients spécifiques (par exemple, des évaluations globales mais « légères » par rapport à une approche détaillée mais peut-être incomplète).

68. Par exemple, en Flandre, à l'initiative du gouvernement flamand (*champ d'application matériel*), un rapport d'impact sur les enfants et les jeunes (JoKER) doit accompagner toute proposition législative ayant un impact direct sur les intérêts (critères d'application) des personnes de moins de 25 ans (*champ d'application personnel*).
69. Cinq pays membres de l'OCDE appliquent actuellement des analyses d'impact jeunesse (voir Tableau 4.1). Dans d'autres pays, ils ne sont pas encore (systématiquement) utilisés. En Nouvelle-Zélande, par exemple, le ministère du Développement social recommande d'utiliser les orientations concernant les meilleures pratiques qui ont été préparées par le ministère, mais leur application n'est pas obligatoire. Au niveau de l'UE, la Commission Européenne a publié la boîte à outils « Mieux légiférer » qui, dans l'outil 26, fournit une série de questions consultatives permettant aux décideurs politiques d'évaluer l'impact des nouvelles réglementations sur la jeunesse (à savoir, y a-t-il un impact sur l'inclusion sociale et l'intégration des jeunes ? Y a-t-il un impact sur les possibilités d'apprentissage des jeunes ? Y a-t-il un impact sur le marché du travail, la continuité de la transition entre l'éducation et la performance professionnelle concernant les jeunes ?<sup>49</sup>).

---

<sup>49</sup> [http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/docs/br\\_toolbox\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/docs/br_toolbox_en.pdf)

Tableau 4.1. Les analyses d'impact jeunesse dans les pays de l'OCDE

PAYS	PORTEE MATERIELLE	PORTEE PERSONNELLE	CRITERES D'APPLICATION	BASE JURIDIQUE
Autriche	Toutes les nouvelles propositions législatives et réglementaires	Enfants, adolescents et jeunes adultes (0-30)	« Les conséquences potentielles qu'ils pourraient avoir » « Seulement si au moins 10 000 enfants sont affectés »	Entré en vigueur avec la nouvelle loi de finances (2013)
Flandres, Belgique, Joker	Projets de décrets initiés par le Gouvernement flamand	Personnes de moins de 25 ans	« Influence directement les intérêts des jeunes »	Décret établissant le rapport d'impact sur l'enfant et l'examen de la politique gouvernementale en matière de respect des droits de l'enfant, 15 juillet 1997. Décret relatif à la conduite d'une politique flamande de la jeunesse et des droits de l'enfant, 18 juillet 2008
France La clause d'impact jeunesse	Projets de lois et de règlements	Jeunes de 16 à 25 ans	Lorsque le projet de texte ne s'adresse pas spécifiquement aux jeunes : utilisation d'une fiche d'impact générale, à laquelle a été ajoutée une section consacrée à l'impact sur les jeunes. s'adresse spécifiquement aux jeunes : utilisation de la « Fiche d'impact d'un projet de règlement sur les jeunes ».	Loi organique 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'analyse d'impact générale. Circulaire d'analyse d'impact du 2 mai 2016 sur la jeunesse.
Allemagne, Jugendcheck	Projets de règlement de tous les ministères fédéraux	Jeunes de 12 à 27 ans	« Impact potentiel de la législation envisagée » 10-15 questions directrices (par exemple, l'action augmente-t-elle ou modifie-t-elle la participation des jeunes aux prestations sociales ?)	
Irlande	Toute nouvelle politique ou législation	Enfants et jeunes jusqu'à 24 ans	« Pertinent pour les enfants et les jeunes »	
Nouvelle Zélande : Évaluation de l'impact sur les enfants : lignes directrices sur les pratiques exemplaires		Enfants et jeunes (sans limite d'âge)	L'application n'est pas obligatoire mais recommandée par le Ministère du développement social et le Bureau du Commissaire à l'enfance.	

Source: Autriche: <https://www.bjv.at/requirements/bjv-zum-jugendcheck/>; Flandres, Belgique: <https://www.keki.be/sites/default/files/JoKER%20-%20Presentatie%201.pdf>; France: [http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/ClauseImpactJeunesse2016\\_v5.pdf](http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/ClauseImpactJeunesse2016_v5.pdf); Allemagne: <https://www.jugend-check.de/>; Nouvelle Zélande: <https://www.msd.govt.nz/documents/about-msd-and-our-work/publications-resources/monitoring/uncroc/uncroc-guideline-a3-.pdf>

70. Les pratiques diffèrent également entre ces cinq pays au regard de l'entité responsable de l'étude d'impact jeunesse. En Autriche, tout ministère proposant une nouvelle législation doit répondre à la question « Quel est l'impact de la législation proposée sur la jeunesse » à partir du moment où la nouvelle législation devrait affecter un groupe d'au moins 10 000 jeunes (0-30 ans). Le ministère fédéral des Femmes, de la Famille et des Jeunes supervise la mise en œuvre. En Flandre et en

France, la responsabilité de l'évaluation incombe également à chaque ministère de tutelle. En Allemagne, toutes les évaluations sont effectuées par le centre de compétences « Jugend-Check », qui relève du ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et des Jeunes. On dispose de peu d'informations au sujet de la prise de parole des acteurs non-gouvernementaux pour les jeunes tout au long du processus d'une étude d'impact jeunesse. En Autriche, le Conseil national de la jeunesse et d'autres acteurs de la jeunesse peuvent soumettre leurs commentaires sur les projets de réglementation sous forme écrite.

71. Les études d'impact jeunesse sont encore peu utilisées dans les pays de l'OCDE. Certains pays comme la Suède, l'Écosse au Royaume-Uni ou encore des provinces comme le Nouveau-Brunswick au Canada appliquent des évaluations de l'impact de la réglementation sur les jeunes de moins de 18 ans. Toutefois, bien qu'elles soient utiles pour évaluer l'impact d'un projet de réglementation sur les plus jeunes dans une société, les analyses d'impact jeunesse ne couvrent pas une part significative des adolescents et des jeunes adultes dont les situations personnelles sont très différentes à divers égards. C'est pour cette raison que la Flandre belge a décidé de prolonger l'AICE jusqu'à l'âge de 25 ans. Les données préliminaires recueillies dans les pays ayant mis en place un système de contrôle pour les jeunes suggèrent que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour déployer pleinement le concept et son application à l'ensemble de l'administration publique<sup>50</sup>.
72. Comme les expériences en matière d'analyse d'impact jeunesse sont encore relativement récentes dans presque tous les pays, il est trop tôt pour tirer des conclusions sur leur efficacité à intégrer les préoccupations des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques. De plus, la portée, les critères d'application, le processus d'évaluation, le soutien et le contrôle ont inévitablement des incidences sur les résultats et l'impact.<sup>51</sup> Par exemple, la recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires (2012) conseille aux pays de mettre en place une instance chargée du « contrôle de la qualité par l'examen de la qualité des évaluations d'impact et le rejet des projets de réglementation où les évaluations d'impact sont insuffisantes » et recommande aux gouvernements de désigner un organe de contrôle chargé de fournir une formation et des orientations sur les analyses d'impact (Principe 3.3). En définissant la gouvernance des analyses d'impact jeunesse, les gouvernements devraient tenir compte des ressources humaines et techniques disponibles et être explicites afin d'éviter que de nouvelles législations importantes ayant des conséquences potentiellement lourdes de conséquences pour les jeunes ne soient suivies. Des normes communes sont tout aussi importantes pour garantir que la décision d'effectuer des évaluations et l'évaluation elle-même sont fondées sur des critères objectifs.

## 4.2. Une budgétisation publique sensible à la jeunesse

73. La budgétisation peut être un outil incontournable pour aligner les objectifs économiques et sociaux, plus vastes, du gouvernement sur les intérêts et les attentes

<sup>50</sup> European Youth Forum (2017), Internal Working Document on Youth Check in Austria.

<sup>51</sup> OCDE (2016), Perspectives de l'OCDE sur la politique de la réglementation 2015, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264245235-fr>

des jeunes. La recommandation du Conseil de l'OCDE sur la gouvernance budgétaire définit le budget public comme le document de politique générale central déroulant ainsi la manière dont les objectifs gouvernementaux sont hiérarchisés puis atteints. S'inspirant des travaux pionniers entrepris dans le domaine de la budgétisation sensible à l'égalité des sexes<sup>52</sup>, la budgétisation tenant compte des besoins des jeunes pourrait être décrite comme un processus aux fins d':

*« intégrer une perspective claire en faveur des jeunes dans le contexte général du processus budgétaire, par l'utilisation de procédés spéciaux et d'outils analytiques, en vue de promouvoir des politiques adaptées aux jeunes. »*

74. Des budgets adaptés aux jeunes pourraient garantir que les besoins et les intérêts des jeunes soient pris en compte dans les politiques et décisions en matière de dépenses et de recettes publiques. Bien qu'il n'y ait eu jusqu'à présent aucune preuve de l'existence de pratiques budgétaires sensibles aux besoins des jeunes dans le cycle budgétaire national d'aucun pays de l'OCDE, les expériences des pays membres en matière de « budgétisation sensible aux besoins des enfants » et de « budgétisation sensible à la parité des sexes » peuvent être une source d'inspiration précieuse et les enseignements tirés de ces pratiques peuvent aider à identifier les facteurs de réussite (par exemple la volonté politique, les questions de capacités et de compétences, la disponibilité des données ventilées en fonction de l'âge, la participation de la société civile, la portée). De plus, des données récentes provenant du Canada démontrent que des objectifs propres aux jeunes peuvent être visés dans le cadre d'une budgétisation prenant en considération la parité des sexes.
75. Le Canada applique l'Analyse Comparative entre les Sexes Plus (ACS+) pour évaluer l'impact des politiques et des programmes sur divers groupes sociaux en reconnaissant les facteurs identitaires qui se recoupent au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), comme l'âge, la race, l'origine ethnique, la religion et la déficience mentale ou physique. Depuis 2017, le Canada a pris des mesures pour appliquer également l'ACS+ à son budget fédéral<sup>53</sup>. Par exemple, le Cadre des résultats relatifs aux sexes du budget de 2018 comporte des objectifs propres aux jeunes, comme la réduction des écarts entre filles et garçons en lecture et en calcul chez les jeunes, notamment chez les jeunes autochtones<sup>54</sup>.
76. Une base utile pour une budgétisation sensible à la question des jeunes est fournie dans les pays où l'information budgétaire est publiée de manière conviviale pour les jeunes, où il existe des informations complètes sur les dépenses publiques liées à la jeunesse ou bien là où les jeunes sont engagés dans des programmes de budgétisation participative (observée aux niveaux régionaux du gouvernement).

#### 4.2.1. L'information budgétaire adaptée aux jeunes

77. Les pays de l'OCDE ont récemment commencé à publier des « budgets citoyens » pour communiquer les priorités budgétaires et diffuser les indicateurs-clés liés aux

<sup>52</sup> <http://www.oecd.org/gov/budgeting/gender-budgeting.htm>

<sup>53</sup> OECD (forthcoming), Gender Governance Review of Canada.

<sup>54</sup> Budget 2018's Gender Results Framework, <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-05-en.html>.

finances publiques afin d'accroître la transparence et la participation des citoyens au processus budgétaire. Par exemple, l'Australie a conçu le site Web « Your budget 2017-18 » (Votre budget 2017-18) pour présenter le budget fédéral avec la possibilité de naviguer facilement à travers les domaines politiques et leurs programmes (par exemple, éducation, compétences et formation, santé, logement, etc.)<sup>55</sup> La Slovénie a présenté le budget national pour 2017 sous forme d'infographie comprenant des informations sur les dépenses publiques en éducation, science et sport.<sup>56</sup> En Irlande, « Budget 2018 » permet aux citoyens de suivre l'évolution budgétaire de l'année précédente<sup>57</sup>. Sur la base de ces informations, le Conseil national de la jeunesse en Irlande a extrait des informations pertinentes destinées aux jeunes et les a diffusées par ses propres moyens de communication, y compris les médias sociaux, afin de sensibiliser davantage les jeunes. L'exemple irlandais illustre le potentiel de partenariats novateurs entre le gouvernement et les représentants des jeunes dans ce domaine.

78. La transparence contribue à instaurer la confiance entre le gouvernement et les citoyens et l'accès à l'information budgétaire peut aider les jeunes à s'engager auprès des institutions gouvernementales concernant la manière dont l'argent qui leur est destiné est dépensé. La publication d'informations par les pouvoirs publics d'une manière conviviale peut faciliter cette tâche en usant notamment d'un langage et d'un visuel adaptés aux jeunes afin que les informations soient communiquées par les moyens préférés des jeunes.
79. Comme tout autre groupe de la société, il est légitime pour les jeunes de manifester de l'intérêt à comprendre la part des dépenses publiques dans les domaines qui touchent leur vie. Par exemple, à Hong Kong, une bande dessinée présente aux jeunes le monde des budgets et des finances publiques de manière ludique.<sup>58</sup> La bande dessinée peut être téléchargée en ligne, et être accompagnée de « faits budgétaires saillants » qui informent les jeunes sur l'ensemble des coûts budgétaires au regard des décisions budgétaires susceptibles de les intéresser (par exemple, « accorder une allocation de 1000 USD aux étudiants recevant une aide financière [...] coûtera 570 millions de dollars »).<sup>59</sup>

#### 4.2.2. Les investissements publics pour les jeunes

80. L'information sur les investissements publics en faveur des jeunes, ou sur les dépenses publiques liées à la jeunesse, peut être un puissant instrument de

<sup>55</sup>Australian Government, Your budget 2017-2018, [www.budget.gov.au/2017-18/filterresults.htm?filter=](http://www.budget.gov.au/2017-18/filterresults.htm?filter=) (consulté le 17 février 2018)

<sup>56</sup>Proračun Republike Slovenije za leto 2017, [www.vlada.si/fileadmin/dokumenti/si/projekti/2016/proracun17/Infografika\\_PRORACUN\\_2017\\_KONCNA.pdf](http://www.vlada.si/fileadmin/dokumenti/si/projekti/2016/proracun17/Infografika_PRORACUN_2017_KONCNA.pdf) (consulté le 17 février 2018)

<sup>57</sup>Citizens information, [www.citizensinformation.ie/en/money\\_and\\_tax/budget\\_2018.html](http://www.citizensinformation.ie/en/money_and_tax/budget_2018.html) (consulté le 17 février 2018)

<sup>58</sup> Government of Hong Kong (2010), [www.budget.gov.hk/2010/chi/flip/main.pdf](http://www.budget.gov.hk/2010/chi/flip/main.pdf) (consulté le 17 février 2018)

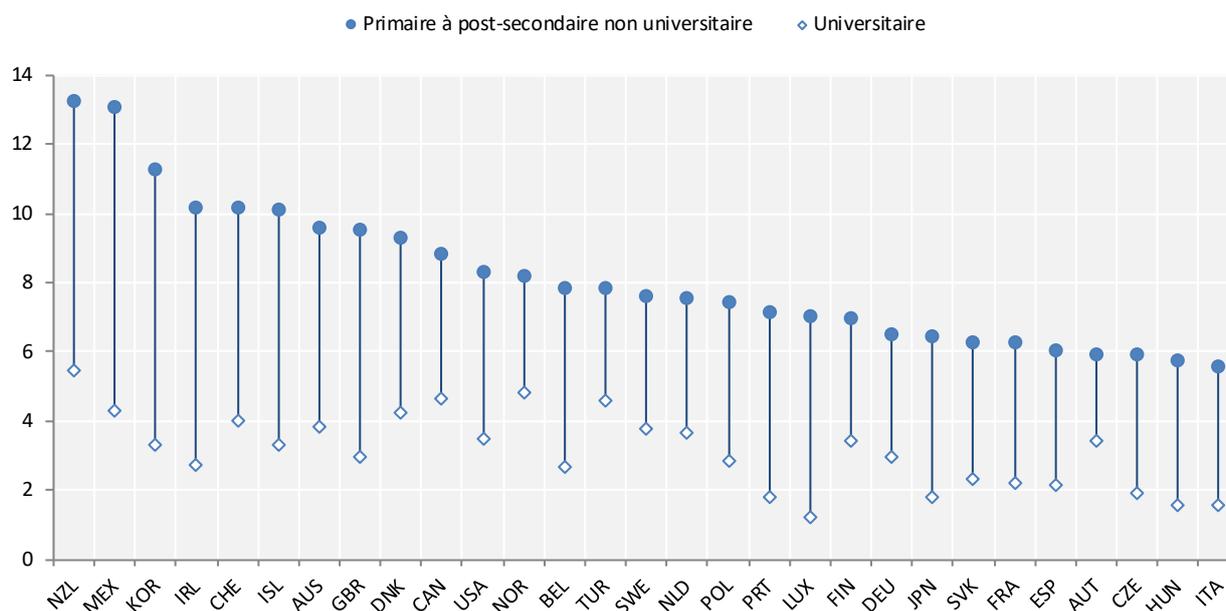
<sup>59</sup> OCDE (2017), Les jeunes dans la région MENA : Comment les faire participer, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264278721-fr>

plaidoyer, d'amélioration de la transparence et de la responsabilité et, *in fine*, d'alignement des ressources publiques sur les priorités des jeunes. Il peut donner un aperçu de la mesure dans laquelle les engagements politiques se traduisent en actions pour les jeunes, y compris concernant les sous-groupes marginalisés. Toutefois, en raison des données disponibles limitées et de la manière dont les budgets publics sont établis, il est difficile d'estimer la « part des jeunes » dans les dépenses annuelles. Les gouvernements ont tendance à présenter les dépenses par secteur, par domaine fonctionnel ou programme, de sorte que les estimations des dépenses par groupe d'âge ne sont pas immédiatement évidentes. En outre, il n'existe pas de définition universelle de dépenses « liées aux jeunes ». Par exemple, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement secondaire et supérieur sont exclusivement axées sur les jeunes, tandis que les allocations d'invalidité et autres dépenses de politique sociale ne ciblent pas exclusivement les jeunes, mais il y existe de jeunes bénéficiaires<sup>60</sup>.

81. La base de données de l'OCDE sur la famille recense 70 indicateurs transnationaux sur les résultats et les politiques familiales dans les pays de l'OCDE, lesquels s'articulent autour de quatre dimensions, dont la dimension 3 « Politiques publiques pour les familles et les enfants », avec des indicateurs sur les « Dépenses publiques consacrées aux prestations familiales »<sup>61</sup> et « Dépenses publiques d'éducation ». Il comporte un sous-indicateur des dépenses publiques consacrées aux enfants par groupe d'âge, calculé à partir de données sur les dépenses publiques d'éducation, les dépenses sociales, les règles en matière de prestations et les taux de scolarisation, mais il ne couvre que les enfants et les adolescents de moins de 18 ans (c'est-à-dire ventilés pour la petite enfance : 0-5 ans ; la moyenne enfance : 6-11 ans ; la petite enfance : 12-17 ans).
82. En l'absence d'indicateurs clairs, une première approximation des dépenses consacrées à la jeunesse pourrait être les dépenses publiques dans l'éducation au sein des pays de l'OCDE (voir Graphique 4.1. Pourcentage des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les pays de l'OCDE, 2014

<sup>60</sup> UNICEF (2016), Office of the SG's Envoy on Youth, Investing in Children and Youth, [http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/Investing-in-Children-and-Youth\\_UNICEF-and-Envoy-on-Youth\\_IATF-Issue-Brief.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/Investing-in-Children-and-Youth_UNICEF-and-Envoy-on-Youth_IATF-Issue-Brief.pdf)

<sup>61</sup> Ces indicateurs couvrent, entre autres, les transferts en espèces aux familles avec enfants, les dépenses publiques pour les services aux familles avec enfants, le soutien financier aux familles par le biais du système fiscal et les dépenses publiques selon l'âge des enfants. (OECD Family Database, <http://www.oecd.org/els/family/database.htm>).



Note : De l'enseignement primaire à l'enseignement postsecondaire non tertiaire / tertiaire, % des dépenses publiques, 2014.

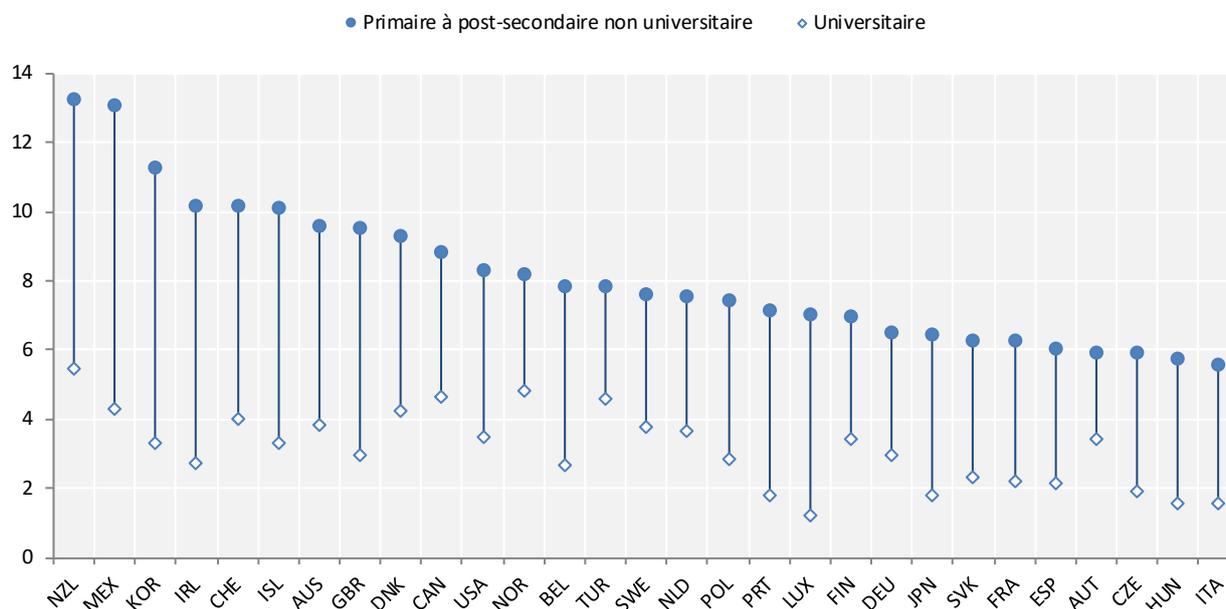
Source : OCDE (2018), Dépenses publiques d'éducation (indicateur). doi: 10.1787/f99b45d0-en.

83. ). Les données montrent que la Nouvelle-Zélande (13,2%) et le Mexique (13,0%) investissent le pourcentage le plus élevé de dépenses publiques dans l'enseignement primaire et postsecondaire non supérieur (2014). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la Norvège, le Chili et la Nouvelle-Zélande sont les pays de l'OCDE qui investissent le plus.

84. Dans le contexte de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, des pratiques budgétaires sensibles aux enfants sont observées. Le travail dans ce domaine bénéficie d'une base juridique solide et de moins de défis conceptuels par rapport à la budgétisation des jeunes. Parmi les pays membres de l'OCDE et les pays en voie d'adhésion, le Mexique et la Colombie ont appliqué des mesures de dépenses publiques axées sur les enfants (C-PEM)<sup>62</sup>.

<sup>62</sup> Le C-PEM est défini comme l'identification et la notification systématique des dépenses publiques consacrées à l'enfance par les parties prenantes gouvernementales. Une initiative C-PEM se caractérise donc par deux caractéristiques essentielles : (i) l'utilisation d'une méthodologie qui mesure explicitement les dépenses "spécifiques aux enfants" ; et (ii) la propriété du gouvernement. Il est important de noter que les deux critères doivent être remplis pour qu'une initiative soit admissible au programme C-PEM. (UNICEF, 2016, Child-focused Public Expenditure Measurement: A Compendium of Country Initiatives).

**Graphique 4.1. Pourcentage des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les pays de l'OCDE, 2014**



*Note* : De l'enseignement primaire à l'enseignement postsecondaire non tertiaire / tertiaire, % des dépenses publiques, 2014.

*Source* : OCDE (2018), Dépenses publiques d'éducation (indicateur). doi: 10.1787/f99b45d0-en.

85. Au Mexique, le Congrès national a approuvé en 2013 une loi introduisant des « marqueurs de dépenses pour les enfants » exigeant de tous les ministères qu'ils déclarent au ministère des Finances leurs dépenses consacrées aux enfants. Avec l'appui d'un groupe de réflexion national et de l'UNICEF, une méthodologie a été mise au point pour aider les ministères à établir des rapports fondés sur les droits de l'enfant (le développement, la participation, la protection et la survie), sur les domaines thématiques (éducation, santé, alimentation et nutrition, information, médias, etc.) et sur les catégories de dépenses (directes, agents, dépenses élargies ou dépenses pour les biens publics). En particulier, une fois les dépenses suivies, l'investissement public total en faveur des enfants a augmenté de 4% entre 2014 et 2015.<sup>63</sup> Au Pays de Galles, au Royaume-Uni, l'Assemblée nationale publie le rapport « Children's Budgeting in Wales » qui rend compte des dépenses consacrées aux enfants. Depuis 2005, le champ d'application a été élargi pour couvrir les estimations des dépenses publiques par groupe d'âge (c'est-à-dire : 0-17 ans, 18-25 ans, 26-64 ans, 65 ans et plus). Les résultats ont montré qu'en 2007-2008, environ 8 % des dépenses de l'Assemblée galloise gouvernementale et des autorités locales étaient attribuées aux 18-25 ans.

86. Des pratiques de budgétisation adaptée aux besoins des enfants servent d'exemples d'intérêt pour l'élaboration d'une méthodologie d'estimation des dépenses publiques

<sup>63</sup> UNICEF (2016), Office of the SG's Envoy on Youth, Investing in Children and Youth, [http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/Investing-in-Children-and-Youth\\_UNICEF-and-Envoy-on-Youth\\_IATF-Issue-Brief.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/Investing-in-Children-and-Youth_UNICEF-and-Envoy-on-Youth_IATF-Issue-Brief.pdf)

axées sur les jeunes qui pourrait finalement aider les pays de l'OCDE dans leurs efforts pour renforcer la transparence gouvernementale et appliquer l'intégration des jeunes dans la prise de décision et dans l'élaboration de leurs politiques publiques.

### 4.2.3. La budgétisation participative des jeunes

87. La budgétisation participative est une méthode permettant de recueillir l'opinion des citoyens et de l'intégrer dans l'affectation des ressources publiques. Il peut cibler tous les citoyens ou des sous-groupes spécifiques. Des systèmes de budgétisation participative ciblant spécifiquement les jeunes peuvent être utilisés pour rendre les budgets plus sensibles à leurs besoins, en particulier lorsque le processus est transparent et que les jeunes sont impliqués dans l'ensemble du processus de conception, de sélection et de mise en œuvre de ces projets. Donner aux jeunes leur mot à dire dans l'allocation des ressources publiques peut encourager un plus grand intérêt pour un processus qui, autrement, pourrait être perçu comme un exercice plutôt technique, et ainsi accroître l'appropriation, la transparence et la responsabilité des jeunes.
88. L'un des premiers exemples de budgétisation participative de la jeunesse est l'initiative « Youth lead the Change » mis en œuvre à Boston aux États-Unis, et qui a suscité des initiatives similaires aux États-Unis et en Europe. À Boston, les jeunes (12-25 ans) sont invités chaque année (à présent pour la cinquième année consécutive) à décider de l'allocation d'un million de dollars du budget de la ville et à participer à la collecte d'idées, à la sélection des projets à financer, à leur mise en œuvre et leur développement. À Seattle, la budgétisation participative a commencé avec l'initiative « Youth Voice, Youth Choice », par le biais de laquelle les jeunes ont décidé de l'allocation de 700000 USD. À New-York, la budgétisation participative est ouverte à tous les citoyens de New-York dès l'âge de 10 ans, ce qui donne aux jeunes générations la possibilité d'exprimer leurs préférences et leurs besoins.
89. Des exemples de budgétisation participative des jeunes sont également fournis par les écoles où les élèves ont la possibilité de participer à l'élaboration et au suivi des budgets scolaires. La participation des étudiants au processus a une valeur intrinsèque : elle contribue à mettre en pratique les droits civils et politiques des jeunes, encourageant ainsi leur participation à la vie civile et politique. On retrouve de telles pratiques aux États-Unis (par exemple, à San Jose, Phoenix, San Antonio) ainsi qu'à Vancouver, au Canada et en Écosse avec l'exercice de budgétisation participative en ligne du North Ayrshire Council conçu exclusivement pour les jeunes. L'initiative s'appelle « Young Scot's » et invite les jeunes de 11 à 25 ans à allouer environ 60000 livres sterling à des projets de jeunesse dans leur région par un processus participatif.
90. Le Portugal a développé la première initiative gouvernementale de ce type au niveau national, appelée « *Orcamento Participativo Jovem Portugal* ». Les jeunes de 14 à 30 ans ont pu présenter des propositions et voter parmi celles retenues au cours de la première année de mise en œuvre (2017). Cela pouvait se faire en ligne par le biais d'une page Internet spéciale ou lors de « réunions en face-à-face » qui se déroulaient dans tout le Portugal. Les jeunes ont reçu 300000 euros dans divers domaines : sport inclusif, innovation sociale, éducation scientifique et durabilité

environnementale. Chaque projet pouvait recevoir un montant maximum de 75000 euros.

91. D'autres exemples de systèmes de budgétisation participative dans les pays de l'OCDE ne sont pas conçus spécifiquement pour les jeunes mais sont ouverts aux jeunes de moins de 18 ans. Dans certains cas, une ligne budgétaire spéciale est uniquement réservée aux projets de jeunesse.



## 5. La participation et la représentation des jeunes dans la vie publique

### 5.1. Un environnement favorable

92. Les données de l'OCDE montrent que la participation des parties prenantes à la vie publique est un pilier de la bonne gouvernance et de la croissance inclusive.<sup>64</sup> La recommandation récemment adoptée par le Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert<sup>65</sup> (ci-après "la Recommandation") reconnaît que la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques "rend les pouvoirs publics plus redevables de leurs actes, qu'elle élargit les moyens d'action de la population et son influence sur les décisions, qu'elle renforce les capacités civiques, qu'elle enrichit les données probantes sur lesquelles fonder l'action publique, qu'elle réduit les coûts de mise en œuvre et qu'elle permet de mobiliser des réseaux plus larges au service de l'innovation dans l'action publique et dans la prestation des services publics". Les jeunes de moins de 25 ans représentant en moyenne 29,5% de la population dans les pays de l'OCDE, il est crucial de renforcer la participation des jeunes hommes et femmes au cycle politique.

93. Ce rapport reconnaît le rôle crucial que les jeunes peuvent jouer dans l'élaboration des politiques publiques. En outre, il reconnaît que la participation des jeunes et leurs objectifs sont variés et en constante évolution. Conformément à Brodie et al (2009)<sup>66</sup>, la participation des jeunes peut être identifiée selon trois classifications : publique, sociale et individuelle. Dans la sphère publique, qui est au centre du présent rapport, la participation des jeunes se réfère à la participation active des jeunes dans les structures, elles-mêmes au sein de structures et processus décisionnels existants, tels que les conseils des jeunes ou les conseils scolaires, les parlements des jeunes ou encore la participation politique par le vote et la candidature aux élections.<sup>67</sup>

<sup>64</sup>OECD (2016), The Governance of Inclusive Growth, <http://www.oecd.org/governance/ministerial/the-governance-of-inclusive-growth.pdf>

<sup>65</sup><https://legalinstruments.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=359&InstrumentPID=483&Lang=en&Book=False>

<sup>66</sup> Brodie, E., Cowling, E., Nissen, N., et al., 2009, Understanding participation: a literature review, Pathways through Participation.

<sup>67</sup> En revanche, la participation sociale fait référence aux structures formelles et informelles créées en dehors des structures politiques ou organisationnelles formelles, par exemple la participation des jeunes aux organisations de la société civile, aux mouvements sociaux et aux médias sociaux, aux campagnes locales, aux groupes confessionnels et aux groupes identitaires ou d'intérêt. La participation individuelle diffère de la participation publique et sociale car elle a une incidence directe sur les choix, les décisions et les interactions d'un individu, par exemple sous la forme de procédures judiciaires, de moralité personnelle, de croyances religieuses et de choix de consommation. (Children, young people and participation, Youth Policy Working Paper, July 2016,

94. Les possibilités qu'ont les jeunes de participer à la vie publique sont façonnées par l'écosystème plus vaste constitué de règles, de lois, d'institutions, de politiques et de pratiques qui, ensemble, forment l'environnement dans lequel la participation des citoyens en général, et celle des jeunes en particulier, peut être encouragée. La création d'un environnement favorable est d'une importance cruciale pour faire en sorte que les jeunes femmes et les jeunes hommes d'origines diverses puissent réaliser leur potentiel et contribuer à la société et à l'économie. L'écosystème plus vaste ne se limite pas à l'exécutif, mais inclut le législatif et le judiciaire, comme le reconnaît le concept de l'État ouvert, introduit par la Recommandation. Ce rapport souligne donc que toutes les institutions de l'État doivent être sensibles aux préoccupations des jeunes et doivent leur donner l'occasion de s'engager.
95. Comme point de départ pour la participation, les droits et les libertés civils fondamentaux des jeunes, tels que l'accès à l'information, la liberté de parole et d'expression, d'association et de réunion, doivent être garantis. Bien qu'une évaluation détaillée de l'état des droits et libertés civiles ainsi que de l'étendue d'une culture d'ouverture dépasse le cadre du présent document, le Tableau 5.1 énumère des indicateurs choisis pour évaluer dans quelle mesure les droits, les libertés civiles et politiques et les conditions préalables à une participation effective et inclusive des jeunes sont garantis par les pays de l'OCDE<sup>68</sup>.

---

[http://www.youthpolicy.org/library/wpcontent/uploads/library/Youth\\_Policy\\_Working\\_Paper\\_03\\_201607.pdf](http://www.youthpolicy.org/library/wpcontent/uploads/library/Youth_Policy_Working_Paper_03_201607.pdf).

<sup>68</sup> Il convient de noter que les indicateurs choisis sont fondés sur différentes méthodologies et portent sur des aspects spécifiques de ce qui est défini aux fins du présent rapport comme "l'environnement favorable" à la participation des jeunes à la vie publique (voir note pour de plus amples informations).

**Tableau 5.1. Indicateurs choisis pour évaluer l'environnement favorable à l'engagement des jeunes**

PAYS de 'OCDE	Loi sur l'accès à l'information	Droits politiques et libertés civiles*	Libertés civiles*	Voix et responsabilité
Australie	●	98	9.09	1.30
Autriche	●	94	8.42	1.29
Belgique	●	95	7.78	1.35
Canada	●	99	9.15	1.38
Chili	●	94	7.84	1.00
République Tchèque	●	93	7.62	1.05
Danemark	●	97	9.22	1.47
Estonie	●	94	7.79	1.20
Finlande	●	100	9.03	1.49
France	●	90	7.80	1.08
Allemagne	●	94	8.61	1.33
Grèce	●	85	7.29	0.65
Hongrie	●	72	6.64	0.37
Islande	●	95	9.58	1.34
Irlande	●	96	9.15	1.29
Israël	●	79	7.79	0.77
Italie	●	89	7.98	1.04
Japon	●	96	7.88	1.00
Corée	●	84	8.00	0.63
Lettonie	●	87	7.25	0.87
Luxembourg	●	98	8.81	1.44
Mexique	●	62	6.41	-0.09
Pays-Bas	●	99	8.89	1.48
Nouvelle Zélande	●	98	9.26	1.44
Norvège	●	100	9.87	1.58
Pologne	●	85	6.67	0.84
République Slovaque	●	89	7.16	0.94
Slovenie	●	93	7.50	1.00
Espagne	●	94	8.08	n.a.
Suède	●	100	9.39	1.50
Suisse	●	96	9.03	0.94
Turquie	●	32	4.88	-0.63
Royaume-Uni	●	94	n.a.	1.24
États-Unis	●	86	7.98	1.10

*Note* : Freedom House (« Droits politiques et libertés civiles ») : Explication de la note globale (0 = la moins libre, 100 = la plus libre) ; Democracy Index Economist Intelligence Unit (« libertés civiles ») : Les pays sont notés sur une échelle de 0 à 10, un chiffre plus élevé indique un niveau plus élevé de libertés civiles ; Banque mondiale (« Voice and accountability ») : reflète les perceptions de la mesure dans laquelle les citoyens d'un pays sont en mesure de participer au choix de leur gouvernement, ainsi que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté des médias. Estimation du rendement en matière de gouvernance (varie d'environ -2,5[faible] à 2,5[fort]).

*Source* : OCDE (2017), Gouvernement ouvert : Contexte mondial et perspectives, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280984-fr> (« Lois sur l'accès à l'information ») ; Freedom House (2018), Freedom in the World 2018, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2018> ; Democracy Index Economist Intelligence Unit (2017), Democracy Index 2017 ; Banque mondiale, The Worldwide Governance Indicators (2016), <http://info.worldbank.org/governance/wgi/#home>.

## 5.2. Éducation civique et citoyenne des jeunes

96. Des études menées aux États-Unis, au Canada et en Australie montrent que l'éducation civique et citoyenne a un impact positif sur l'amélioration des connaissances politiques, sur la participation civique et électorale des jeunes<sup>69</sup>.
97. L'éducation civique et citoyenne peut donc jouer un rôle important pour faire en sorte que les jeunes aient les connaissances nécessaires pour participer à la vie publique et pour acquérir une bonne compréhension du fonctionnement des institutions politiques et du système politique. Le Groupe de travail des hauts responsables de l'intégrité publique de l'OCDE (*Working Party of Senior Public Integrity Officials*, SPIO) souligne également que les jeunes ont besoin de compétences et de connaissances nécessaires pour participer activement à une approche sociale globale visant à créer une culture de l'intégrité. La Recommandation de l'OCDE de 2017 sur l'intégrité publique le reconnaît également en soulignant qu'une culture de l'intégrité publique dans l'ensemble de la société exige de sensibiliser la société aux bénéfices de l'intégrité publique et de « mener, le cas échéant, des campagnes pour promouvoir l'éducation civique concernant l'intégrité publique, auprès des individus et particulièrement dans les écoles ». <sup>70</sup> Les résultats du rapport de l'OCDE (2018) « Éducation pour l'intégrité : l'enseignement sur la lutte contre la corruption, les valeurs et la primauté du droit » (« Education for Integrity: Teaching on anticorruption, values and the rule of law ») avance l'argument selon lequel l'éducation des enfants et des jeunes en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption aurait une influence positive sur leur comportement civique futur.
98. Il est de plus en plus reconnu que l'éducation civique devrait être complétée par une perspective citoyenne qui, entre autres, mettrait l'accent sur la capacité des jeunes à comprendre et à exercer leurs droits et leurs devoirs, à adopter des valeurs et des attitudes démocratiques et à acquérir les compétences nécessaires à une citoyenneté active.<sup>71</sup> Ce rapport fera référence à la combinaison de l'éducation civique et citoyenne sous le vocable sensibilisation éducation civique des jeunes », dans lequel sont reconnues les connaissances et compétences globales nécessaires aux jeunes pour participer à la vie publique. Si l'organisation et le programme d'enseignement de l'éducation civique et citoyenne varient d'un pays à l'autre, ces

<sup>69</sup>Canada's Democracy Week, [www.democracymontreal.ca/content.asp?section=res&dir=rsrch/icevt&document=icevt&lang=e](http://www.democracymontreal.ca/content.asp?section=res&dir=rsrch/icevt&document=icevt&lang=e) (consulté le 19 février 2018)

<sup>70</sup> <http://www.oecd.org/gov/ethics/OECD-Recommendation-Public-Integrity.pdf>.

<sup>71</sup> Selon l'OCDE (2011) Comment va la vie ? Mesurer le bien-être : «L'éducation civique se concentre sur les connaissances des individus et la compréhension des institutions et des processus formels de la vie civique (comme le fait de voter aux élections) tandis que l'éducation citoyenne se focalise sur la connaissance et la compréhension des opportunités de participation et d'engagement dans la société civique (par exemple, la consommation éthique), qui sont importantes pour la démocratie. »

cours peuvent notamment inclure des modules sur la capacité à s'organiser, à communiquer et à participer à la réflexion critique ainsi qu'à la prise de décisions<sup>72</sup>.

99. L'éducation civique et à la citoyenneté ne devrait pas simplement être un exercice théorique et se limiter à des discussions en classe. La participation des élèves à la gestion de l'école et au service de la communauté, ainsi qu'aux activités périscolaires proposées par les écoles et dans le cadre d'arrangements d'apprentissage non formel offrent un espace pour mettre en pratique les connaissances théoriques (par exemple, les initiatives à vocation internationale comme le Modèle National des Nations Unies et le Parlement européen des jeunes<sup>73</sup>). Selon le rapport Eurydice « L'Éducation à la citoyenneté à l'école en Europe » (2017), « il est largement admis que les activités éducatives qui sont menées hors des classes ont un impact important sur les élèves, et il importe de garantir à ces derniers un large accès aux possibilités existantes, et ceci quel que soit le degré de difficulté ».<sup>74</sup>
100. L'éducation civique et à la citoyenneté ne doivent donc pas être considérées comme un ensemble restreint de modules sur le fonctionnement des institutions publiques, mais plutôt comme un processus visant à doter les jeunes des compétences et aptitudes nécessaires pour participer de manière significative. La Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique souligne également l'importance de la sensibilisation des pouvoirs publics, qu'il convient de promouvoir auprès des parties prenantes<sup>75</sup> (disposition 3). En effet, il est essentiel de veiller à ce que les jeunes aient la sensibilisation, les connaissances et les compétences nécessaires pour participer avec succès aux stratégies et initiatives du Gouvernement Ouvert (voir section 5.2).
101. Actuellement, la transformation numérique de tous les aspects de la vie, y compris la sphère de la participation à la vie publique, offre de nouvelles possibilités tout en remettant en question les modèles établis d'éducation civique et à la citoyenneté. L'interconnexion croissante grâce aux nouvelles technologies oblige les écoles et les enseignants à doter les jeunes d'un tout nouvel ensemble de compétences pour naviguer et participer en ligne et hors ligne en tant que citoyens actifs et informés, ainsi que de nouvelles compétences dans les domaines de l'éducation aux médias, permettant aux jeunes d'évaluer l'information de manière critique. Dans le même ordre d'idées, il souligne que les fonctionnaires doivent

<sup>72</sup>OECD (2016), Trends Shaping Education 2016, OECD Publishing, [www.oecd.org/education/ceeri/Spotlight-13-Citizens-with-a-say.pdf](http://www.oecd.org/education/ceeri/Spotlight-13-Citizens-with-a-say.pdf) (consulté le 19 février 2018)

<sup>73</sup> European Youth Forum (2017), Inspiring! Youth organisations' contribution to citizenship education, [www.youthforum.org/assets/2014/04/2017-Youth-Citizenship-Update\\_V01.pdf](http://www.youthforum.org/assets/2014/04/2017-Youth-Citizenship-Update_V01.pdf) (consulté le 19 février 2018)

<sup>74</sup> Eurydice (2017), Citizenship Education at School in Europe, [www.webgate.ec.europa.eu/fpfs/mwikis/eurydice/images/9/97/Citizenship\\_Study\\_EN\\_2017.pdf](http://www.webgate.ec.europa.eu/fpfs/mwikis/eurydice/images/9/97/Citizenship_Study_EN_2017.pdf) (consulté le 19 février 2018)

<sup>75</sup> La Recommandation définit les "parties prenantes" comme étant : "toute partie intéressée et/ou affectée, y compris : les individus, quels que soient leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur appartenance religieuse et politique ; et les institutions et organisations, gouvernementales ou non gouvernementales, de la société civile, du monde universitaire, des médias ou du secteur privé.

acquérir de nouvelles compétences pour communiquer et interagir efficacement avec la jeune génération du numérique.

### 5.3. La participation des jeunes à la vie publique

#### 5.3.1. La participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques

102. La Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert définit la participation des parties prenantes comme « l'ensemble des formes d'intégration des parties prenantes au cycle des politiques publiques ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics, y compris : l'information (...), la consultation (...) et l'engagement (...) »<sup>76</sup>. Elle appelle les pays à accorder aux parties prenantes<sup>77</sup> des possibilités égales et réelles d'être informées et consultées et les associer activement à toutes les phases du cycle des politiques publiques, ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics. (disposition 8). Cela comprend l'identification des priorités politiques, la rédaction du document de politique proprement dit, la mise en œuvre de la politique, le suivi quant à la mise en œuvre et l'évaluation des impacts de la politique.
103. 102. Les conclusions du rapport de l'OCDE « Gouvernement Ouvert : contexte mondial et perspectives » suggèrent que la participation des citoyens se produit principalement dans la phase d'élaboration des politiques et sous la forme de « feedback » sur la performance des services publics.
104. Les données sur les pratiques de participation appliquées par les ministères des Finances et de la Santé dans les pays de l'OCDE montrent que les jeunes participent occasionnellement à l'élaboration des politiques publiques (voir Graphique 5.1 pour les pratiques de participation dans les ministères des Finances). Par rapport aux experts universitaires et aux ONG, les jeunes et d'autres groupes sociaux spécifiques, tels que les personnes âgées, les femmes, les minorités et les personnes handicapées semblent être moins systématiquement impliqués. Certains pays, comme la France, ont créé des organes spécialisés pour impliquer plus systématiquement les jeunes dans ce domaine. Le Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ), créé en 2016, peut être consulté sur les propositions législatives intéressant les jeunes et peut examiner toute question d'intérêt général dans le domaine de la politique en faveur des jeunes. Composé d'acteurs gouvernementaux au niveau central et régional, d'associations de jeunes, d'experts travaillant sur l'intégration des jeunes et de partenaires sociaux, le Conseil peut également présenter des propositions au gouvernement afin d'améliorer la situation des jeunes.
105. Afin de rendre efficace la participation des jeunes, les gouvernements devraient tenir compte de leurs intérêts, de leurs moyens préférés de communication et de leur degré d'engagement. Les mécanismes de participation devraient être adaptés aux jeunes, par exemple en tirant parti de leur présence sur

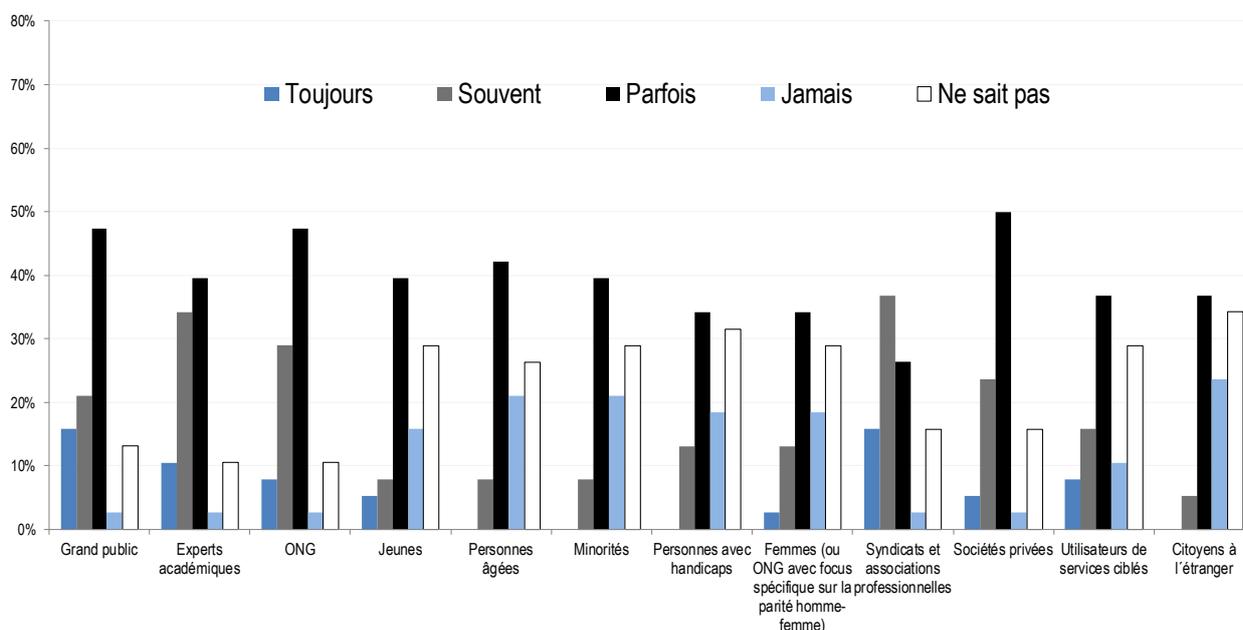
---

<sup>76</sup> Les trois niveaux de participation sont définis plus en détail dans la Recommandation.

<sup>77</sup> La Recommandation définit les "parties prenantes" comme étant : "toute partie intéressée et/ou affectée, y compris : les individus, quels que soient leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur appartenance religieuse et politique ; et les institutions et organisations, gouvernementales ou non gouvernementales, de la société civile, du monde universitaire, des médias ou du secteur privé.

les médias sociaux et les blogs, sans toutefois négliger les jeunes qui sont non-connectés. Les intermédiaires, tels que les conseils nationaux de jeunesse, les associations de jeunes et les militants peuvent aider les gouvernements à toucher un public plus large de jeunes et à adapter ces formats à leurs attentes spécifiques. L'OCDE prépare actuellement un guide à l'attention des décideurs politiques pour encourager l'information et la communication gouvernementales destinées aux jeunes de manière conviviale<sup>78</sup>.

**Graphique 5.1. Participation des différents acteurs tout au long du cycle d'élaboration des politiques au sein des ministères des finances**



Note : n= 37 tous les ministères des finances de tous les pays (OCDE 31). Le ministère slovaque des finances n'a pas fourni de réponse à cette question.

Source : OCDE (2017), Gouvernement ouvert : Contexte mondial et perspectives, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280984-fr>

106. Il ressort du rapport que, du point de vue des fonctionnaires, l'insuffisance des ressources financières et humaines, le manque ou l'insuffisance d'intérêt des citoyens et le manque d'informations sur les possibilités de participation figurent parmi les principaux obstacles à la participation effective des citoyens. Bien que ces défis aient le même impact sur les jeunes, des analyses futures pourraient fournir une analyse davantage ciblée sur la participation des jeunes aux trois niveaux de participation identifiés par la Recommandation et identifier les obstacles potentiels et les facteurs positifs qui renforcent leur participation. Cette collecte de données pourrait inclure des formes de démocratie plus directes ainsi que des possibilités et des défis spécifiques propres aux jeunes.

<sup>78</sup> OECD (*à venir*) How to best communicate with youth: Guide for public communicators to communicate with youth within the framework of open government strategies and initiatives.

### 5.3.2. *Les données ouvertes et les jeunes*

107. La Recommandation souligne en outre la nécessité de « s'employer activement à mettre à disposition une information et des données du secteur public claires, complètes, récentes, fiables et pertinentes, qui soient gratuites, disponibles en format machine ouvert et non propriétaire, faciles à trouver, à comprendre, à utiliser et à réutiliser, et diffusées sur des canaux multiples, selon un ordre de priorité déterminé en concertation avec les parties prenantes » (disposition 7), disposition qui reflète les exigences définies dans la Recommandation du Conseil sur les stratégies numériques gouvernementales (principe 3 sur le secteur public axé sur les données). Dans tous les pays de l'OCDE, les jeunes utilisent en effet des données ouvertes publiques pour faire avancer leurs projets et exprimer leurs besoins et leurs préoccupations. En France, par exemple, les jeunes ont exploré l'utilisation des données ouvertes pour développer des projets visant à améliorer l'accès des citoyens à l'information et à la vie associative. Les candidats sélectionnés pour participer à l'Open Data Youth Camp en 2015 ont créé des plateformes numériques pour faciliter la création d'entreprises, permettre aux utilisateurs de trouver des emplois dans leur quartier et aider les cyclistes à identifier les meilleurs itinéraires cyclables dans leur ville.<sup>79</sup> Mais au-delà de cela, les jeunes Français ont reçu des prix pour des cas innovants de réutilisation des données ouvertes en vue d'améliorer leur accès aux services publics, par exemple en leur octroyant le prix du concours national *DataConnexion* qui se tient annuellement.
108. L'utilisation de données ouvertes par les jeunes est mise en œuvre dans le cadre des stratégies et initiatives du Gouvernement Ouvert des pays de l'OCDE, ainsi que dans le cadre de la Recommandation de l'OCDE sur les stratégies gouvernementales numériques, qui soutient des revues spécifiques de pays et vise à évaluer les efforts des gouvernements pour mettre en œuvre des données ouvertes, telles que l'indice OUR Data Index de l'OCDE.<sup>80</sup> L'exemple français démontre que les start-ups dirigées par des jeunes ont été les premières entreprises à utiliser pleinement les données ouvertes publiques en vue de réaliser des objectifs de croissance inclusive. Les données ouvertes constituent également des occasions privilégiées de renforcer l'engagement des jeunes et de veiller à ce qu'ils puissent faire entendre leur voix. Toutefois, les données comparatives sur la capacité des données ouvertes publiques à faire participer les jeunes à la vie sociale, économique et publique et à leur donner les moyens d'agir sont encore limitées.

### 5.3.3. *Les engagements spécifiques envers les jeunes dans les plans d'action nationaux pour le Gouvernement Ouvert*

109. Les principes et les initiatives d'un Gouvernement Ouvert modifient progressivement la relation entre les fonctionnaires et les citoyens là où ils sont appliqués. Ils peuvent être particulièrement utiles pour ce qui est de l'engagement auprès des jeunes, compte tenu de leur impact sur la dynamisation de cette interaction, de leur intérêt mutuel et de la confiance réciproque qu'ils inspirent.

---

<sup>79</sup> <https://www.etalab.gouv.fr/les-jeunes-et-lopen-data>.

<sup>80</sup> <http://www.oecd.org/gov/digital-government/open-government-data.htm>.

110. Les plans d'action nationaux pour un Gouvernement Ouvert que les pays sont en train d'élaborer dans le cadre de leur adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP en anglais)<sup>81</sup> peuvent servir de plates-formes pour la participation des jeunes et pour la promotion d'engagements spécifiques aux jeunes. En mars 2018, 26 pays de l'OCDE étaient membres du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP). Certains pays utilisent leurs plans d'action nationaux pour ancrer leurs engagements en faveur de la jeunesse et, compte tenu de leur portée et de leurs ambitions intersectorielles, exposent les préoccupations des jeunes à l'attention de l'ensemble du gouvernement et de la communauté internationale.
111. La nature des objectifs d'un Gouvernement Ouvert ciblant les jeunes varie considérablement d'un pays à l'autre, allant de l'accès à l'information, à l'éducation numérique et à la participation des citoyens, jusqu'à la gouvernance d'entreprise et l'emploi. En Estonie, le plan d'action de l'OGP vise à accroître l'intérêt et les compétences des jeunes pour les technologies de l'information (TI) via l'éducation numérique dans les écoles. Cet engagement a été lancé en réponse à des études sur les utilisateurs des services numériques qui ont montré que les jeunes Estoniens étaient plus passifs que les jeunes d'autres pays au moment d'exercer leurs droits et devoirs civiques en ligne.
112. En Finlande et dans certains pays non membres (Roumanie et Tunisie), les engagements respectifs visent à améliorer la participation des jeunes aux consultations publiques et à renforcer l'engagement entre les autorités publiques, les jeunes et les organisations travaillant avec les jeunes. Le plan d'action de l'Indonésie met l'accent sur l'accès des jeunes à l'information et aux infrastructures pour renforcer leurs capacités d'entrepreneuriat. D'autres pays de l'OGP identifient les jeunes comme l'un de leurs nombreux groupes cibles dans leur engagement (par exemple, les États-Unis).
113. Dans un certain nombre de pays adhérents de l'OGP, les objectifs ambitieux en matière de jeunesse sont suivis au moyen de cibles concrètes, d'actions et de mécanismes détaillant les résultats attendus, les parties prenantes responsables et des calendriers précis. Conformément à ses objectifs en matière de compétences numériques, l'Estonie s'est engagée à mettre à jour ses programmes d'enseignement des matières sociales d'ici 2019. En outre, le matériel éducatif nécessaire à l'étude et à l'enseignement devrait être mis à disposition par le biais d'un portail numérique de ressources pédagogiques d'ici la fin de la même année. En définissant des jalons mesurables pour remplir son engagement, la Finlande a défini cinq phases entre 2015 et 2017 avec des dates de début et de fin précises, notamment des camps de participation conjointe pour les personnes âgées, les jeunes et les enfants, des formations du personnel gouvernemental et des consultations de jeunes sur la rédaction de la législation nationale. Entre 2016 et 2017, la Roumanie a scindé ses

---

<sup>81</sup> Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) est une initiative multilatérale lancée en 2011 qui vise à obtenir des engagements concrets de la part des gouvernements pour promouvoir la transparence, autonomiser les citoyens, combattre la corruption et exploiter les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Les pays membres s'engagent à mettre en œuvre un plan d'action national élaboré dans le cadre d'une consultation publique et à présenter des rapports indépendants sur leurs progrès. Actuellement, le Partenariat compte 75 pays participants et des milliers d'organisations de la société civile. Pour plus d'informations : <http://www.opengovpartnership.org/>

activités en trois actions concrètes avec des résultats vérifiables et des dates de réalisation (par exemple, des consultations publiques, la création de 83 conseils consultatifs locaux pour les jeunes et la sélection d'au moins 1000 bénéficiaires des projets jeunesse du SCM). Dans tous les pays, l'organisme chef de file pour la mise en œuvre est l'équivalent d'un ministère de l'Éducation (Estonie, Finlande, Indonésie) ou d'un ministère de la Jeunesse et des Sports (Roumanie).

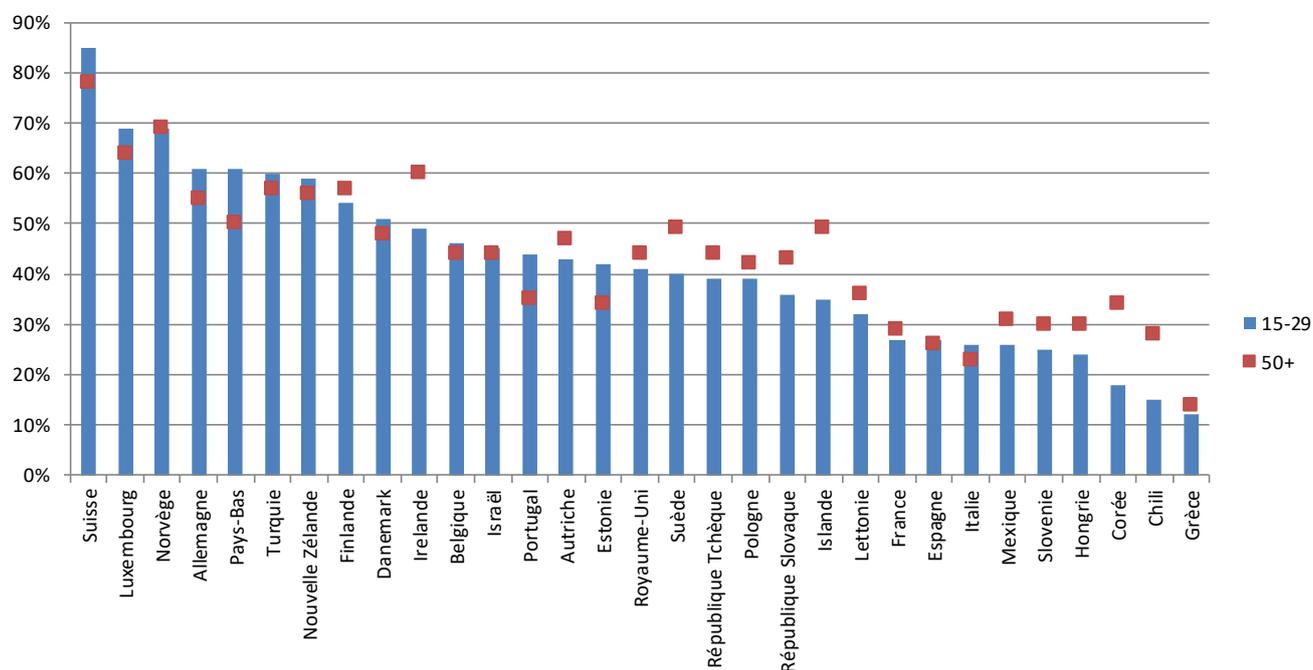
114. Ces exemples montrent qu'en intégrant des engagements spécifiques aux jeunes dans les plans d'action nationaux des Gouvernements ouverts, les pays peuvent faire des jeunes des partenaires. Ces exemples trouvent un écho dans le rapport de l'OCDE (2016) qui constate que 15 pays de l'OCDE mettent en œuvre des initiatives de gouvernement ouvert dans le domaine de la jeunesse.<sup>82</sup> La boîte à outils pour un Gouvernement Ouvert, qui est en cours d'élaboration par le Secrétariat de l'OCDE, pourrait contenir des conseils pratiques à destination des pays afin d'accroître davantage la participation des jeunes et intégrer les engagements spécifiques des jeunes dans leur programme national de Gouvernement Ouvert.

#### *5.3.4. La participation à la vie politique*

115. Les jeunes hommes et femmes sont souvent exclus de l'arène politique en raison de leur âge, de leurs possibilités limitées et de leur manque d'expérience présumé. Les stéréotypes traditionnels continuent de façonner la perception dont de nombreux jeunes candidats et même des titulaires de charge publique sont perçus comme étant « trop jeunes pour se présenter et gouverner ». Outre l'écart dans la représentation des jeunes hommes et femmes dans les institutions publiques (voir section 5.4), les jeunes sont sous-représentés dans les institutions et les processus politiques officiels, comme en témoignent, entre autres, les indicateurs de confiance dans le gouvernement, d'intérêt pour la politique, d'adhésion aux partis politiques et de participation électorale.
116. Les données de l'OCDE montrent que dans 17 pays de l'OCDE, les jeunes expriment moins de confiance que leurs parents (groupe d'âge 50+). Cet écart de confiance est particulièrement prononcé dans les pays où la confiance des citoyens de manière générale dans le gouvernement est plus faible.

---

<sup>82</sup> OCDE (2017), *Gouvernement ouvert : Contexte mondial et perspectives*, Éditions OCDE, Paris.  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264280984-fr>

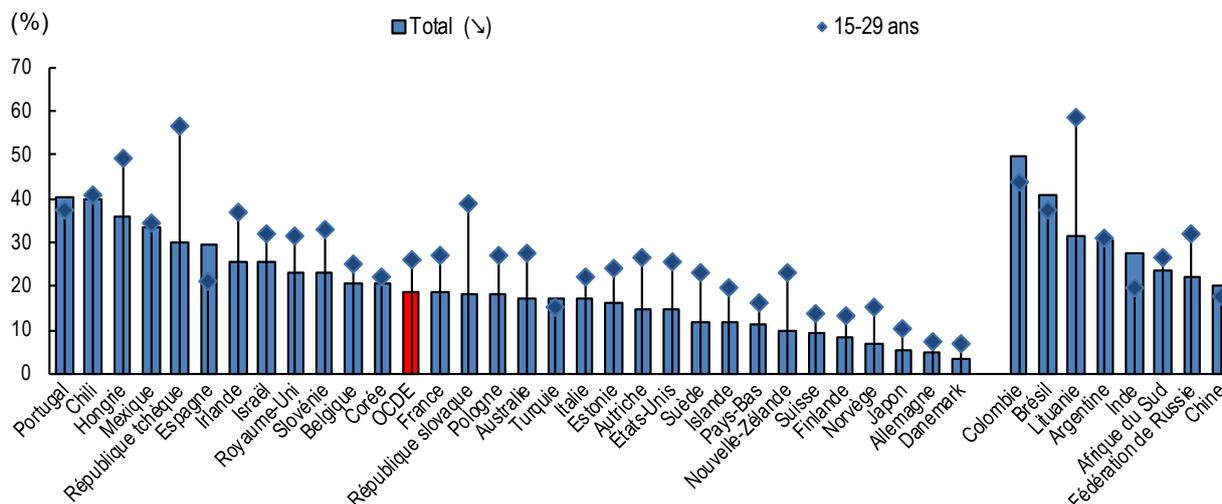
**Graphique 5.2. La confiance des jeunes dans les gouvernements des pays de l'OCDE, 2016**

Note : n= 37 tous les ministères des finances de tous les pays (OCDE 31). Le ministère slovaque des finances n'a pas fourni de réponse à cette question.

Source : OCDE (2017), Gouvernement ouvert : Contexte mondial et perspectives, Éditions OCDE, Paris.  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264280984-fr>

117. L'intérêt pour la politique est un facteur important pour la cohésion sociale et pour l'engagement politique des jeunes. Cependant, le Graphique 5.2 montre qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE, un jeune sur quatre âgé de 15 à 29 ans se déclare « pas du tout intéressé » par la politique, contre un sur cinq dans la population totale.

**Graphique 5.3. Pourcentage des jeunes déclarant ne pas s'intéresser du tout à la politique, par groupe d'âge, 2012-2014**



Note : Les données pour le Canada, la Grèce, la Lettonie et le Luxembourg ne sont pas disponibles.

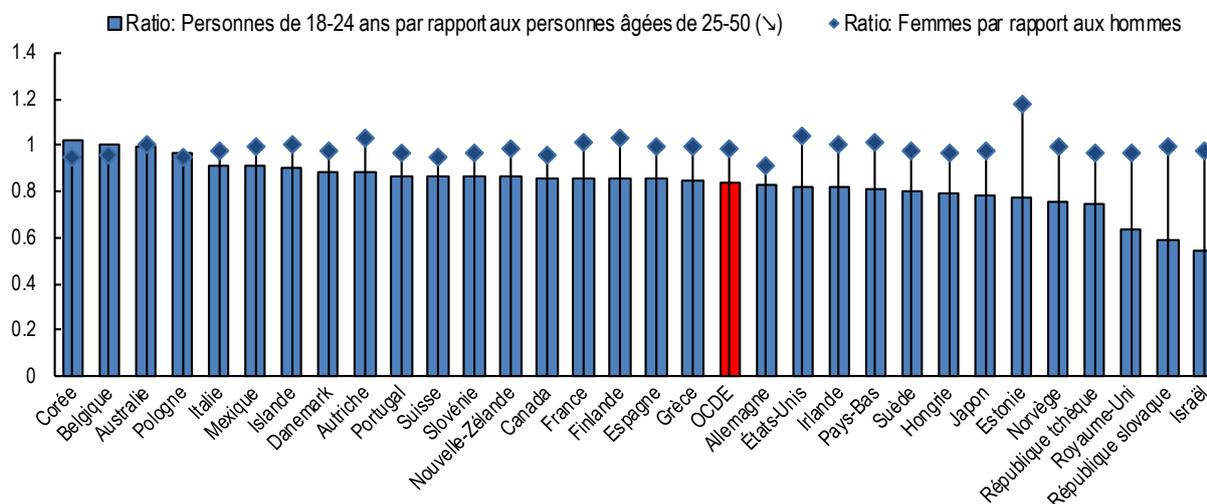
Source : European Social Survey ESS6-2012, ESS7-2014 and World Values Survey Wave 6: 2010-2016.

118. Les jeunes citoyens sont également moins susceptibles de voter que l'électorat en général. Comme l'illustre le graphique 5.4, le taux de participation électorale des jeunes de 18 à 24 ans dans les pays de l'OCDE est inférieur de 17 points de pourcentage en moyenne à celui des adultes de 25 à 50 ans. Par exemple, en Norvège, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Israël, l'écart entre les taux de participation des jeunes et des électeurs d'âge moyen se situe entre 20 et 30 points de pourcentage. Ce n'est qu'en Belgique et en Corée que les jeunes électeurs sont davantage susceptibles de voter que les personnes d'âge moyen.

119. Ces conclusions sont confirmées par des données plus récentes sur la participation électorale auto déclarée dans les pays de l'OCDE, qui ont été présentées dans le rapport de l'OCDE intitulé « Comment va la vie ? 2017 - Mesurer le bien-être ». Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient voté aux dernières élections nationales, les jeunes de 18 à 29 ans étaient moins susceptibles de répondre positivement que les personnes âgées de 30 à 49 ans dans les pays pour lesquels les données existent. Fait intéressant, le même rapport révèle qu'en moyenne, le groupe d'âge des 16 à 24 ans a tendance à être légèrement plus d'accord avec l'affirmation selon laquelle ils ont une influence sur ce que le gouvernement fait que les personnes âgées de 25 à 44 ans. Cependant, il existe des différences significatives entre les pays et bien que cette tendance soit particulièrement prononcée dans certains pays, une tendance inverse peut être observée dans d'autres pays de l'OCDE où les jeunes sont moins susceptibles de penser qu'ils ont un impact sur l'action gouvernementale que les adultes d'âge moyen<sup>83</sup>.

<sup>83</sup> OCDE (2018), Comment va la vie ? 2017 : Mesurer le bien-être, Éditions OCDE, Paris. [http://dx.doi.org/10.1787/how\\_life-2017-fr](http://dx.doi.org/10.1787/how_life-2017-fr)

**Graphique 5.4. Taux de participation électorale pour différents groupes de population, vers 2012/13**



*Note* : Les données pour le Chili, la Lettonie, le Luxembourg et la Turquie ne sont pas disponibles.

*Source* : Module 4 de l'étude comparative des systèmes électoraux (CSES 2011-2016) et de l'enquête sociale européenne de 2012 pour les autres pays.

120. Par l'intermédiaire de leurs sections jeunesse, dirigées par de jeunes membres, les partis politiques offrent aux jeunes un levier important de participer à la vie politique, d'accéder aux procédures décisionnelles et de commencer leur carrière en politique. Bien qu'il y ait un manque important de données ventilées par âge sur l'appartenance à un parti parmi les jeunes, dans la plupart des pays pour lesquels des informations existent, l'intérêt des partis politiques pour les jeunes semble faible. L'enquête *World Values Survey* révèle qu'à l'exception des États-Unis, où 44 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans déclarent adhérer à un parti politique, dans seulement 3 des 14 pays restants, l'adhésion des jeunes à un parti dépasse 10% (Mexique : 18% ; Nouvelle-Zélande : 16% et Suède : 12%).<sup>84</sup>

121. Les faibles taux d'intérêt des jeunes pour l'engagement politique au travers des formes et des voies conventionnelles sont parfois invoqués comme argument pour attester du manque d'intérêt général des jeunes d'aujourd'hui pour la politique. Pourtant, des données probantes démontrent que les jeunes hommes et femmes ne sont pas apathiques. Au contraire, ces dernières années, de nombreux pays de l'OCDE ont vu proliférer des formes novatrices d'engagement des jeunes par le biais des technologies numériques et sous la forme de mouvements sociaux. Conformément aux tendances similaires observées dans les pays tiers, il est donc plus approprié de postuler une crise de l'engagement des jeunes à la politique institutionnelle formelle, plutôt que de l'engagement politique des jeunes en tant que tel.<sup>85</sup> Une forte proportion des jeunes exprimant leur désintérêt pour la politique

<sup>84</sup>World Values Survey, Wave 6 (2010-2014), <http://www.worldvaluessurvey.org/WVSDocumentationWV6.jsp>.

<sup>85</sup> OCDE (2017), Les jeunes dans la région MENA : Comment les faire participer, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264278721-fr>

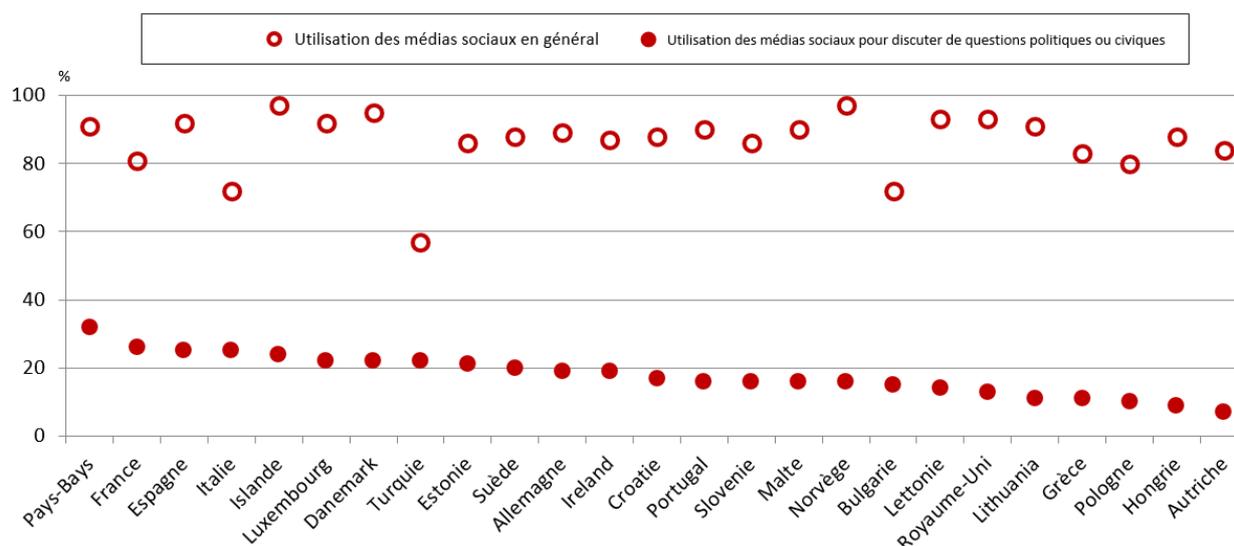
et un faible niveau de confiance dans le gouvernement sont donc probablement le signe de la frustration face aux performances des institutions publiques et face aux initiatives gouvernementales pour répondre aux préoccupations des jeunes. D'un autre côté, les initiatives gouvernementales ciblées devraient également s'adresser aux jeunes qui, pour différentes raisons, ont tourné le dos à l'action gouvernementale.

122. Au-delà des moyens et des processus de participation politique classiques, les jeunes explorent de nouveaux moyens informels de faire entendre leur voix. Par exemple, dans le mouvement d'occupation dirigé par des jeunes des capitales du monde entier et dans le mouvement « Nuit debout » en France, les demandes de réforme sociale des jeunes se sont rapidement transformées en un débat plus fondamental sur le fonctionnement de la démocratie et la représentation des groupes vulnérables dans la société dans les processus décisionnels formels.
123. En 2013, 30% de la jeunesse mondiale et, parmi les pays de l'OCDE, entre 43,3% et 99,6% des jeunes âgés de 15 à 24 ans, étaient considérés comme des « natifs du numérique »<sup>86</sup>. Grâce aux médias sociaux, aux applications, aux appareils mobiles intelligents, aux cours éducatifs en ligne et aux jeux, l'actuelle génération d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes est la plus connectée de l'histoire de l'humanité, ce qui leur offre des possibilités d'activisme politique et de mobilisation de leurs pairs sans précédent autour d'une cause commune au-delà des frontières nationales. Toutefois, les données de l'OCDE indiquent également que l'adoption des médias sociaux par les jeunes ne se traduit pas automatiquement par un engagement accru auprès des gouvernements. En 2013, seuls 40% des jeunes Européens utilisaient les services en ligne pour interagir avec les autorités publiques au cours de l'année écoulée (voir Graphique 5.3). Les grandes différences entre les pays donnent à penser que les pays qui ont des agents publics spécialisés dans les TIC et la capacité de concevoir des contenus sur mesure pour les jeunes réussissent mieux à les atteindre.
124. Les schémas d'engagement des jeunes suggèrent une tendance croissante vers un engagement "axé sur les problèmes". Par conséquent, si les gouvernements veulent tirer parti de la pénétration croissante des médias sociaux chez les jeunes pour accroître leur engagement public sur les questions civiques, ils doivent offrir des possibilités et des contenus pertinents pour que les jeunes générations puissent s'engager auprès de leur gouvernement. Ces efforts devraient être soutenus par, et s'inscrire dans le cadre d'une stratégie numérique du gouvernement visant à apporter plus de valeur à tous les segments de la population, y compris aux différents groupes d'âge.

---

<sup>86</sup> L'Union internationale des télécommunications définit un "natif du numérique" comme un jeune âgé de 15 à 24 ans ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'utilisation d'Internet. [https://www.itu.int/en/ITUUD/Statistics/Documents/publications/mis2013/MIS2013\\_without\\_Anne\\_x\\_4.pdf](https://www.itu.int/en/ITUUD/Statistics/Documents/publications/mis2013/MIS2013_without_Anne_x_4.pdf).

**Graphique 5.5. Utilisation des médias sociaux par les jeunes : Questions générales par opposition aux question politiques/civiques, 2013**



Source : Mickoleit, A. (2014), "Social Media Use by Governments: A Policy Primer to Discuss Trends, Identify Policy Opportunities and Guide Decision Makers", OECD Working Papers on Public Governance, No. 26, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxrcmghmk0s-en>.

125. Les jeunes sont également de plus en plus impliqués dans la gouvernance mondiale, y compris dans les forums internationaux et les organisations multilatérales. Par exemple, plusieurs institutions multilatérales ont mis en place des programmes de jeunes délégués pour engager les jeunes dans des discussions au niveau mondial. Parmi les exemples de telles initiatives, on peut citer les sommets le Y7 et le Y20, anciennement connus sous le nom de sommets de la jeunesse du G7 et du G20, ainsi que les programmes des jeunes délégués de l'ONU, visant à permettre à la jeune génération de participer à l'élaboration du programme mondial.

### 5.3.5. Les conseils nationaux et locaux de la jeunesse

126. Les conseils nationaux de jeunesse (CNJ) peuvent servir de voix consolidée des jeunes à travers leurs réseaux de membres provenant d'organisations de jeunesse. Une structure de représentation nationale facilite le processus de consultation et de collecte d'informations pour les institutions gouvernementales, tout en unissant les organisations de jeunesse locales et régionales pour défendre

les questions liées à la jeunesse.<sup>87</sup> Les données disponibles indiquent que 27 pays de l'OCDE ont des conseils nationaux de jeunesse actifs.<sup>88</sup>

127. Les principales responsabilités des CNJ comprennent les consultations avec les organismes gouvernementaux, ainsi que la représentation nationale, le plaidoyer et le travail de lobbying sur les questions liées aux jeunes. Cependant, la plupart des CNJ des pays de l'OCDE proposent également à leurs organisations membres un arge éventail d'outils de renforcement des capacités. En outre, les conseils nationaux de jeunesse identifient souvent de nouveaux sujets et domaines de travail qui affectent les jeunes et, en tant que tels, aident les organisations membres et les institutions gouvernementales à être plus réactives aux changements affectant la jeunesse. La majorité des CNJ servent également de pont entre les organisations de jeunesse locales et régionales de leur pays et celles de l'étranger, apportant ainsi un soutien au développement de la coopération internationale à travers des alliances régionales et internationales ou en collaboration avec des organisations internationales.

**Tableau 5.2. Les fonctions des conseils nationaux de jeunesse**

Fonctions	Consultation (commentant l'avant-projet de loi)	Représentation, travail de plaidoyer et de lobbying	Coopération internationale	Support matériel	Renforcement des capacités	Sensibilisation et l'introduction de nouveaux thèmes
Nombre de CNJ	25	26	21	12	23	24

*Source* : Travaux de l'OCDE basés sur les informations disponibles sur les sites Web des conseils nationaux de jeunesse.

128. La plupart des conseils nationaux de jeunesse disposent de structures de coordination au niveau national qui facilitent la coopération avec le gouvernement sur les questions de jeunesse. Le cadre de coopération diffère considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les CNJ fonctionnent comme des organismes indépendants du gouvernement et canalisent principalement la parole des jeunes et défendent leurs intérêts. Par exemple, le Conseil de la jeunesse suédois participe au processus politique en tant que consultant indépendant, plutôt qu'en tant que membre d'une structure formelle. Les Pays-Bas constituent un cas similaire où l'État reconnaît le Conseil de la jeunesse néerlandais comme le principal partenaire national en matière de jeunesse dans le pays, mais ne construit pas de structures de co-gestion. Périodiquement, un certain nombre de conseils nationaux de jeunesse participent simultanément à des groupes de travail thématiques qui identifient les jeunes comme un groupe cible, comme l'éducation, le sport et la santé. Dans seulement deux pays, les CNJ opèrent en tant

<sup>87</sup> European Youth Forum. "Everything You Always Wanted to Know About National Youth Councils But Were Afraid To Ask." Doi: <http://www.youthforum.org/assets/2014/11/YFJNationalYouthCouncils-WEB-2P.pdf>.

<sup>88</sup> L'Australie, le Canada, le Chili, les États-Unis, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Turquie et le Japon n'ont pas de conseils nationaux de jeunesse pour le moment. Le Forum national italien de la jeunesse (une organisation fédératrice regroupant plus de 75 groupes de jeunes) a récemment pris fin, mais le Conseil national universitaire, qui remplit des fonctions similaires, a été inclus dans cette étude.

que partie intégrante de la structure gouvernementale formelle. Par exemple, le Conseil national des étudiants et de la jeunesse d'Israël travaille directement sous l'autorité du ministère de l'Éducation. Le Conseil a pour mandat de participer à la prise de décisions dans une série de ministères et d'organismes s'occupant des questions de jeunesse, y compris la *Knesset* (la branche législative du gouvernement israélien), le ministère de l'Éducation et la police israélienne.

**Tableau 5.3. Le cadre coopération entre les CNJ et les gouvernements**

Structure de coordination	Fait partie d'une structure gouvernementale officielle	Relation consultative indépendante	Rapport sur la participation actuelle aux groupes de travail gouvernementaux
Nombre de CNJ	2	24	3

Source : Travaux de l'OCDE basés sur les informations disponibles sur les sites Web des conseils nationaux de jeunesse.

129. La source de financement de loin la plus importante pour les conseils nationaux de jeunesse provient d'organismes gouvernementaux ou d'allocations de fonds contrôlés par l'État. Dans de nombreux cas, le financement est assuré par le ministère de la Jeunesse ou par des organismes similaires chargés des questions relatives à la jeunesse. Les autres principales sources de financement sont les cotisations des membres et les fonds des institutions internationales. Certains pays de l'OCDE ont également choisi d'affecter une partie des impôts et des bénéfices tirés des loteries et des jeux d'argent légaux au financement des Conseils nationaux de la jeunesse (par exemple, le Danemark, la Suède et la Finlande). Ces dernières années, certains conseils de jeunesse ont également étudié les possibilités de coopérer avec le secteur privé dans le cadre des programmes de responsabilité sociale des entreprises.
130. Les conseils de jeunesse au niveau local peuvent également jouer un rôle majeur en permettant aux jeunes de façonner les décisions qui les concernent. Les conseils de la jeunesse locaux contribuent à créer une communauté qui encourage les jeunes à s'impliquer et qui réalise des projets répondant à leurs besoins et à leurs attentes. Les données disponibles montrent que plusieurs pays de l'OCDE ont des conseils de jeunesse actifs au niveau régional/local. Par exemple, il existe 50 conseils de jeunes formels à travers la Nouvelle-Zélande, chacun composé de 10 à 12 participants ou plus dans les plus grandes communautés. Ces conseils de jeunesse peuvent présenter des propositions au gouvernement sur des questions touchant les jeunes de leur communauté ou présenter des pétitions au conseil ou au gouvernement.<sup>89</sup> La stratégie nationale de la jeunesse du Mexique encourage la création de conseils de jeunesse pour assurer le suivi des politiques publiques (y compris la politique de la jeunesse) tant au niveau de l'État qu'au niveau local<sup>90</sup>. Les 21 États du Mexique disposent chacun actuellement d'un conseil officiel pour la jeunesse, qui permet aux jeunes de participer à l'élaboration, à l'évaluation et au

<sup>89</sup>New Zealand Government, <http://www.myd.govt.nz/young-people/youth-councils-localgovernment.html> (consulté le 8 October 2018).

<sup>90</sup>The Government of Mexico, National Youth Programme (2014), <http://www.imjuventud.gob.mx/imgs/uploads/PROJUVENTUD2014new.pdf> (consulté le 8 October 2018).

suivi des politiques publiques au niveau des États<sup>91</sup>. En Irlande, 31 autorités locales ont créé des conseils pour les enfants et les jeunes pour leur donner la possibilité de participer à l'élaboration des services et politiques locaux. Ces conseils locaux ciblent particulièrement les jeunes de moins de 18 ans, qui ne peuvent pas voter, afin que ceux-ci puissent faire entendre leur voix<sup>92</sup>.

### 5.3.6. *Le bénévolat*

131. Les expériences pratiques dans les pays de l'OCDE ont montré l'impact positif que le bénévolat des jeunes peut avoir sur les jeunes eux-mêmes et la société dans son ensemble. Le bénévolat des jeunes est associé aux possibilités d'apprentissage informel et non formel et au développement de la personnalité, des aptitudes et des compétences des jeunes pour leur permettre de relever avec succès les défis auxquels ils seront confrontés aux différentes étapes de leur vie. Le bénévolat des jeunes peut apporter une contribution importante pour s'attaquer aux causes profondes de la marginalisation et favoriser la cohésion sociale et le travail en réseau. Investir dans le bénévolat des jeunes est donc un investissement dans le développement de la société. Dans la plupart des pays, le bénévolat représente également une part importante de la main-d'œuvre et apporte une contribution économique non négligeable. Au Royaume-Uni, par exemple, le bénévolat produit deux fois plus de valeur que le secteur agricole et à peu près autant que le secteur des télécommunications.<sup>93</sup> Le potentiel des organisations de jeunesse à encourager le bénévolat parmi les jeunes a été reconnu, entre autres, par une étude menée par la Commission européenne, qui souligne ses effets positifs sur la promotion de la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la transmission des valeurs de démocratie, des droits de l'homme et de solidarité.<sup>94</sup>
132. Cependant, le rapport alternatif sur la politique de la jeunesse, publié par le Forum européen de la jeunesse en 2015, indique que 64% des conseils nationaux de jeunesse impliqués dans l'enquête ont souligné que « leur gouvernement ne consacre pas suffisamment d'efforts et de ressources à la promotion du bénévolat parmi les jeunes ». <sup>95</sup> Selon l'Indice mondial des dons de 2017, le niveau de participation des jeunes aux activités bénévoles est resté relativement stable depuis 2013.

<sup>91</sup>The Government of Mexico (2018) <https://www.gob.mx/imjuve/articulos/asiste-al-primerencuentro-nacional-de-consejeras-y-consejeros-estatales-de-juventud> (consulté le 8 October 2018).

<sup>92</sup>Ireland (2018), Department of Children and Youth Affairs, <https://www.dcy.gov.ie/docs/EN/Children-and-Young-People-s-Participation-Support-Team/1927.htm>

<sup>93</sup> OECD, Women are catching up to men in volunteering, and they engage in more altruistic voluntary activities, <http://www.oecd.org/gender/data/women-are-catching-up-to-men-involunteering-and-they-engage-in-more-altruistic-voluntary-activities.htm>.

<sup>94</sup>EAC-EA (2010), Volunteering in the European Union, [http://ec.europa.eu/citizenship/pdf/doc1018\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/citizenship/pdf/doc1018_en.pdf) (consulté le 17 février 2018).

<sup>95</sup>European Youth Forum (2015), Shadow Report on Youth Policy, <http://www.youthforum.org/assets/2015/10/Shadow-Report-on-Youth-Policy.pdf> (consulté le 18 février 2018)

133. 13 pays de l'OCDE ont adopté des « lois sur le bénévolat » dans le but de garantir une approche du bénévolat fondée sur les droits et de réglementer le statut des bénévoles. Au moins sept pays ont adopté des lois qui ne traitent pas exclusivement du bénévolat, mais qui le couvrent dans un cadre juridique plus général, comme la loi sur les associations, adoptée par le Danemark, la Finlande, l'Islande, l'Italie, la Norvège et la Turquie, ou la loi sur le service civique dans le cas de la France qui réglemente la sécurité sociale des bénévoles, leurs droits à pension et leur rémunération, notamment. La loi sur les associations permet aux organisations de jeunesse d'organiser des activités bénévoles et de recevoir des subventions du gouvernement pour soutenir des programmes et activités bénévoles. L'Estonie et l'Australie ont élaboré une stratégie nationale sur le bénévolat des jeunes pour soutenir, encourager et reconnaître officiellement le bénévolat dans la société. En outre, les pays dotés de stratégies nationales opérationnelles en faveur de la jeunesse intègrent généralement des aspects liés au bénévolat.
134. En janvier 2018, le Canada a lancé la phase de conception du Service Jeunesse Canada, une nouvelle initiative nationale axée sur les jeunes Canadiens. Le Service Jeunesse Canada vise à encourager les jeunes Canadiens à s'engager au service de leur communauté et à acquérir des compétences et une expérience précieuse. En tant qu'initiative nationale, le Service Jeunesse Canada ambitionne d'aider un plus grand nombre de jeunes Canadiens à comprendre l'importance de servir leur communauté et à développer le sens de l'engagement civique et de la citoyenneté mondiale<sup>96</sup>.
135. De nombreuses organisations de jeunesse s'appuient sur des bénévoles pour fonctionner. De leur côté, dans les organisations de jeunesse, comme l'illustre le Tableau 5.4, la proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans qui sont membres d'une organisation bénévole quelconque (par exemple, religion/église, sports/loisirs, art/musique/éducation, parti politique, humanitaire/de bienfaisance, environnement et autres), varie considérablement selon les pays de l'OCDE. En outre, la préférence thématique varie considérablement d'un pays à l'autre, selon qu'il s'agit de jeunes organisés principalement dans des églises ou des organisations religieuses, d'activités sportives ou récréatives ou de jeunes organisés en syndicats.
136. Il convient de noter que ces chiffres ne font pas la différence entre les membres actifs et passifs. Selon les données de la même enquête, par exemple, les membres d'églises, d'organisations religieuses et de syndicats se considèrent souvent comme des membres passifs.<sup>97</sup> Les adolescents et les jeunes adultes sont légèrement moins susceptibles de faire du bénévolat, mais les différences entre groupes d'âge sont faibles dans la plupart des pays et ne semblent pas changer beaucoup avec l'âge. D'autre part, les résultats de l'Enquête Sociales Européenne de 2012 suggèrent qu'il existe des différences significatives entre les pays quant à la proportion de personnes travaillant pour des organisations bénévoles ou caritatives.<sup>98</sup>

<sup>96</sup> The Government of Canada (2018) <https://pm.gc.ca/eng/news/2018/01/16/prime-ministerlaunches-canada-service-corps> (consulté le 8 October 2018).

<sup>97</sup>World Values Survey, Wave 6 (2010-2014), <http://www.worldvaluessurvey.org/WVSDocumentationWV6.jsp>

<sup>98</sup> European Social Survey, 2012, <http://www.europeansocialsurvey.org>

**Tableau 5.4. Proportion (%) de jeunes membres d'organisations par type de groupe, vers 2012**

Pays de l'OCDE	Religieux	Sports ou loisirs	Art, musique, éducation	Syndicats	Partis politiques	Humanitaire ou charitable	Environmental	Autre
Australie	41	52	31	22	10	32	15	10
Chili	39	28	18	13	10	13	8	12
Estonie	14	18	15	7	6	5	2	7
Allemagne	48	37	15	12	7	13	7	--
Japon	12	22	12	10	5	3	3	11
Corée	44	29	25	8	6	11	9	23
Mexique	67	32	23	14	18	20	15	9
Pays-Bas	30	46	21	19	6	16	11	8
Nouvelle-Zélande	45	58	40	19	16	37	20	30
Pologne	27	12	11	11	4	8	5	5
Slovenie	20	30	16	17	7	16	7	14
Espagne	17	14	8	6	4	7	2	3
Suède	43	34	22	49	12	29	11	26
Turquie	2	4	3	2	5	3	2	1
États-Unis	63	27	24	16	44	30	18	16

137. Alors que de nouvelles formes d'engagement des jeunes apparaissent en réponse aux défis sociaux, économiques et politiques, des recherches ultérieures pourraient analyser l'évolution de l'adhésion des jeunes aux organisations et aux formes moins organisées, telles que les mouvements sociaux.

#### 5.4. La représentation des jeunes dans les institutions publiques

138. Comme tout groupe dans la société, les jeunes devraient être équitablement représentés dans les institutions de l'État, y compris dans les parlements, les cabinets ministériels et l'administration publique. Les possibilités pour les jeunes de participer à des procédures formelles de prise de décision par le biais de structures externes, comme les conseils de jeunesse, laissent généralement aux décideurs (politiques) le soin de déterminer si leurs préoccupations sont prises en compte. Prendre au sérieux la participation des jeunes à la vie politique signifie donc reconnaître que la participation des jeunes nécessite l'accès au pouvoir et aux ressources.
139. Les jeunes peuvent se heurter à divers obstacles lorsqu'ils mènent une campagne pour un poste politique. L'organisation d'une campagne est coûteuse et peut décourager les jeunes candidats à se présenter. De plus, les stéréotypes traditionnels dépeignant souvent les jeunes comme de nouveaux arrivants qui n'ont pas l'expérience nécessaire pour prendre des décisions politiques continuent de dominer le paysage politique et médiatique. En effet, la formation récente de nouveaux gouvernements dans certains pays de l'OCDE s'est accompagnée d'un débat sur la question de savoir si les candidats retenus avaient effectivement les compétences et l'expérience nécessaires. Les jeunes militants n'ont souvent pas non plus accès aux réseaux formels et informels au sein desquels les postes de direction sont nommés.

140. Cette section comparera la part des jeunes dans le parlement, le cabinet ministériel et l'administration publique dans 36 pays de l'OCDE. Il est important de noter que les résultats ne doivent pas conduire à la conclusion erronée que les institutions publiques « plus jeunes » obtiennent de meilleurs résultats ou produisent automatiquement des résultats politiques plus sensibles aux besoins des jeunes. Cependant, les résultats, qui mettent en évidence d'importantes lacunes dans la représentation des jeunes dans toutes les institutions publiques analysées ici, peuvent indiquer pourquoi de nombreux jeunes expriment leur frustration face à la politique formelle.

#### 5.4.1. *La part des jeunes dans les parlements nationaux*

141. Alors que la population mondiale des jeunes est à son plus haut niveau, les jeunes continuent d'être sous-représentés dans la plupart des parlements nationaux à travers le monde. En effet, les données de l'Union parlementaire internationale pour 2016 montrent que sur 45000 parlementaires dans le monde, seulement 1,9% avaient moins de 30 ans. Plus de 80% des chambres hautes des parlements du monde n'ont pas de parlementaire de moins de 30 ans. Alors que les personnes âgées de 20 à 44 ans représentent 57% de la population mondiale en âge de voter, elles ne représentent que 26% des députés dans le monde<sup>99</sup>. Par exemple, l'âge minimum requis pour se présenter aux élections est l'une des principales raisons du très faible taux de jeunes dans les chambres hautes du Parlement. Toutefois, les données provenant des pays où l'âge minimum est considérablement plus bas (respectivement 21, 24 et 30 ans), montrent également que les jeunes sénateurs sont sérieusement sous-représentés.

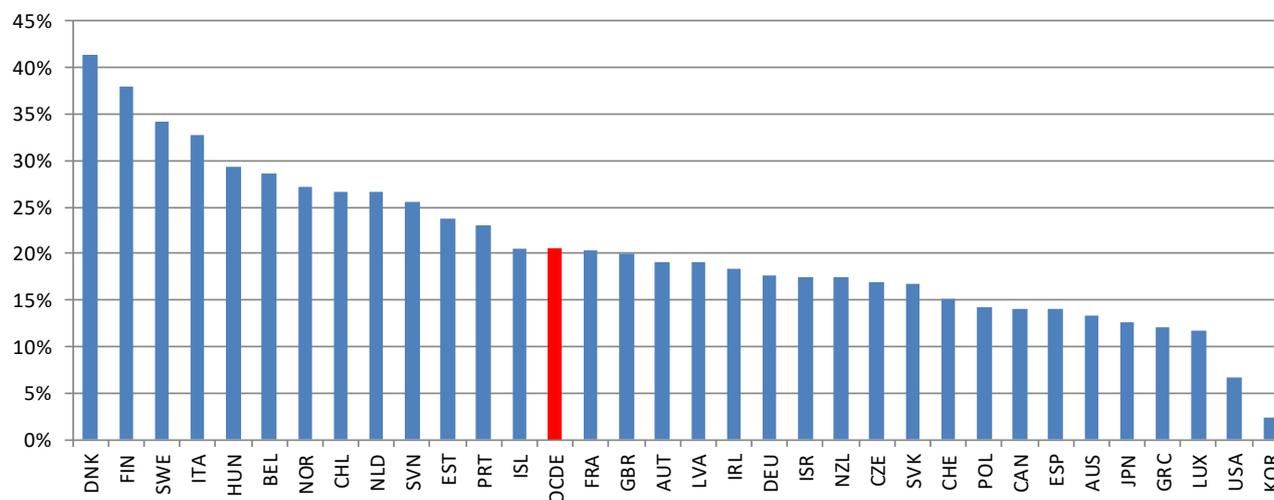
142. En 2016, la moyenne des parlementaires de moins de 40 ans dans les chambres uniques ou les chambres basses des pays de l'OCDE était de 20,5% (voir Graphique 5.7). Trois des quatre pays dans lesquels la part des parlementaires de moins de 40 ans représente plus de 30% des parlementaires des chambres basses sont situés dans les pays nordiques (Suède, Finlande et Danemark). Toutefois, les récentes élections dans certains pays de l'OCDE donnent à penser que cette tendance est réversible. Par exemple, en France, les élections législatives de 2017 ont permis d'élire avec succès 22 députés de moins de 30 ans (contre un seul représentant à la législature précédente) et 95 députés de 30 à 40 ans (contre 17 à la législature précédente).<sup>100</sup> Il semble que les pays ayant une population plus jeune ne voient pas nécessairement une meilleure représentation des jeunes dans les parlements nationaux.

---

<sup>99</sup> Inter-Parliamentary Union (2016), “Youth Participation in National Parliaments” report, <http://archive.ipu.org/pdf/publications/youthrep-e.pdf>

<sup>100</sup> <http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/ages>

**Graphique 5.6. Pourcentage de parlementaires de moins de 40 ans dans les pays membres de l'OCDE, 2016**



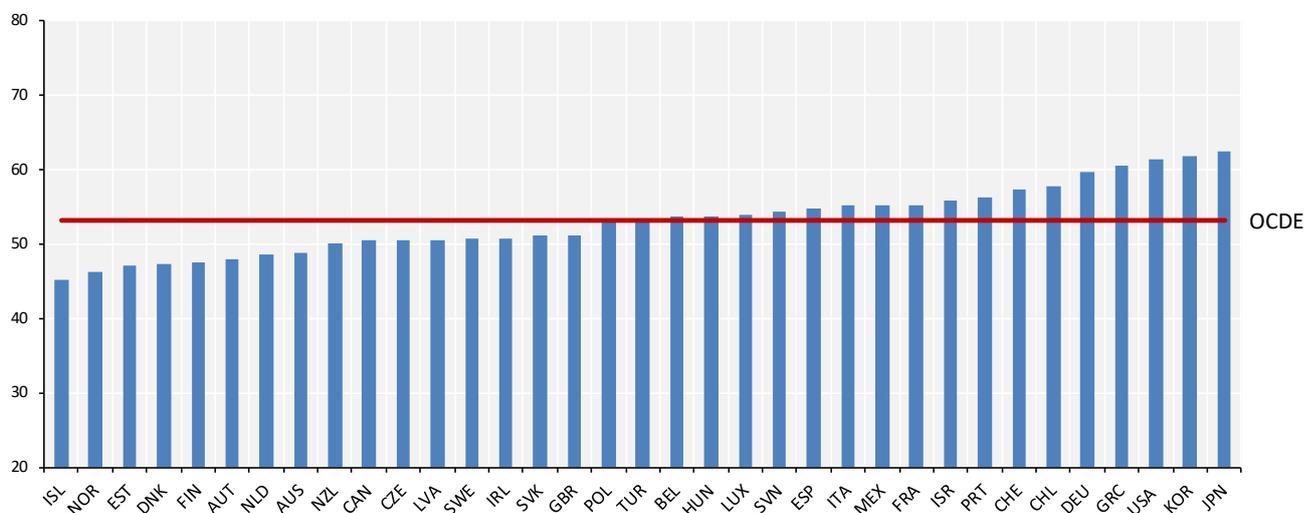
*Note* : Les données pour la France proviennent des élections législatives de 2017. Aucune donnée n'était disponible pour le Mexique et la Turquie.

*Source* : Inter-Parliamentary Union (2016), "Youth Participation in National Parliaments" report, <http://archive.ipu.org/pdf/publications/youthrep-e.pdf>.

143. Selon les données de 2016 de l'Union interparlementaire, la Suède est le seul pays de l'OCDE à appliquer un quota pour garantir une part minimale de jeunes candidats sur les listes électorales (25% pour les candidats de moins de 35 ans). En outre, afin d'encourager les jeunes à se présenter au niveau local, le Gouvernement suédois a lancé des mesures d'essais<sup>101</sup>. D'autres quotas pour les jeunes, tels que des sièges réservés au parlement, n'existent que dans quatre pays non-membres (Rwanda, Maroc, Kenya et Ouganda).
144. Les facteurs qui excluent habituellement les jeunes des parlements semblent être liés à ceux qui empêchent les femmes de participer davantage à la vie politique des assemblées législatives, car une représentation plus élevée de femmes a tendance à coïncider avec une plus grande représentation des jeunes.<sup>102</sup>
145. Les jeunes sont nettement sous-représentés à la tête du gouvernement. Comme l'illustre le graphique 5.8, l'âge moyen des membres des ministères varie entre 45 et 62,4 ans. Quatre des cinq plus jeunes ministères des pays de l'OCDE sont situés dans les pays nordiques. En février 2018, seulement 51 des membres titulaires d'un ministère avaient moins de 40 ans (8%) et seulement 20 avaient 35 ans ou moins (3%). Dans 13 pays de l'OCDE, il n'y a pas de ministre ou de chef d'État ou de gouvernement de moins de 40 ans.

<sup>101</sup> <https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/content/youthwiki/52-youth-participationrepresentative-democracy-sweden>

<sup>102</sup> Inter-Parliamentary Union (2016), "Youth Participation in National Parliaments" report, <http://archive.ipu.org/pdf/publications/youthrep-e.pdf>

**Graphique 5.7. Âge moyen des membres du cabinet dans les pays de l'OCDE**

*Note* : Les données pour un membre du Cabinet au Canada et trois membres du Cabinet au Mexique n'ont pu être trouvées. Les représentants ont été choisis en fonction des membres du Cabinet figurant sur les sites Web officiels du gouvernement.

*Source* : Calculs de l'OCDE basés sur les informations disponibles sur les sites Web des gouvernements.

146. La récente élection d'une nouvelle génération de jeunes politiciens a incité certains à supposer une « nouvelle vague » de jeunes leaders politiques. En effet, l'Autriche, la Nouvelle-Zélande, l'Estonie et l'Irlande (moins de 40 ans) ainsi que la France, l'Islande, la Belgique et la Grèce (moins de 45 ans) ont été cités en exemple pour montrer une tendance vers un leadership politique plus jeune. Toutefois, si l'on se fie à l'attention des médias, l'âge moyen des chefs de gouvernement ou d'État est de 53,5 ans en février 2018. Il est toutefois important de noter que l'âge en soi ne permet pas de tirer des conclusions sur la façon dont les politiques et les services seront adaptés aux jeunes.

#### 5.4.2. La part des jeunes employés dans l'administration centrale

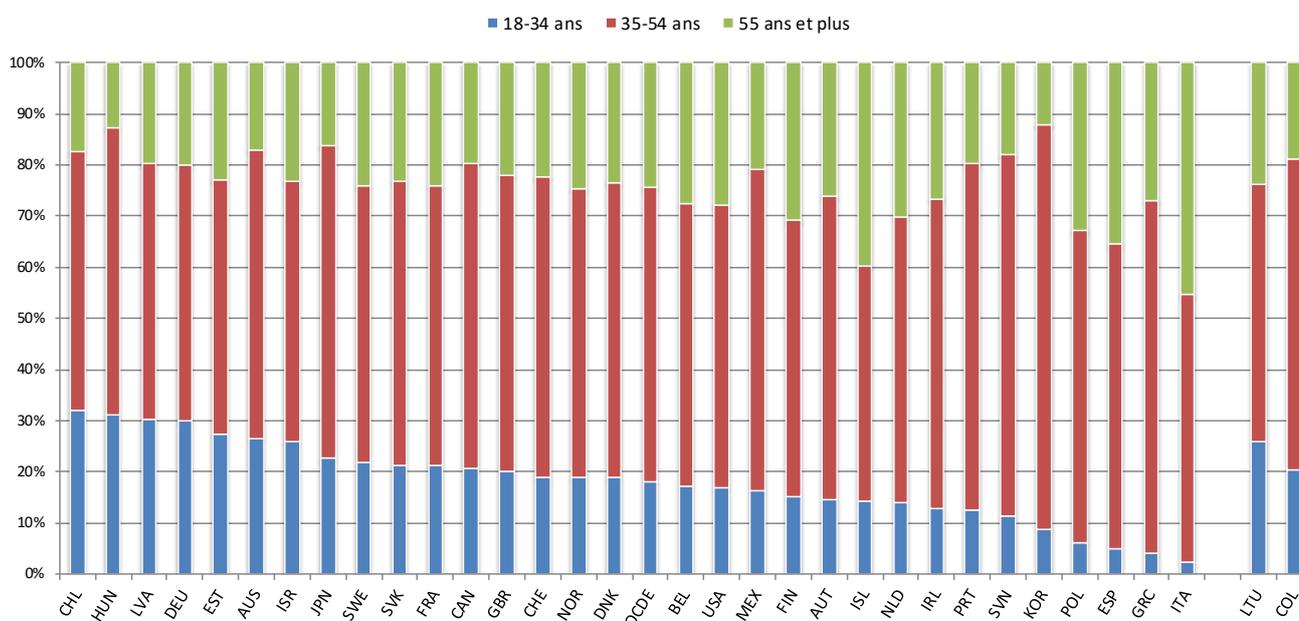
147. Le vieillissement de la main-d'œuvre et la faible proportion de jeunes employés constituent un facteur de risque associé à la capacité limitée des administrations à créer des possibilités de renouvellement.<sup>103</sup> Une faible proportion de jeunes salariés peut également être le signe d'une faible attractivité du secteur public en tant qu'employeur. Bien qu'une bonne planification de la main-d'œuvre soit nécessaire pour éviter la perte de connaissances et d'expérience, le départ d'employés peut aussi être l'occasion de restructurer la main-d'œuvre.

148. Les administrations publiques centrales des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles comptent en moyenne plus de travailleurs de plus de 55 ans que de moins de 34 ans (24% et 18% respectivement). Le graphique 5.9 montre que le groupe des 18-34 ans représente la part la plus faible. Il existe des différences significatives dans la structure globale par âge entre les pays de

<sup>103</sup> OCDE (2017), Panorama des administrations publiques 2017, Éditions OCDE, Paris. [http://dx.doi.org/10.1787/gov\\_glance-2017-fr](http://dx.doi.org/10.1787/gov_glance-2017-fr)

l'OCDE. Dans cinq pays de l'OCDE, moins d'un fonctionnaire sur dix a moins de 35 ans. Dans seulement quatre pays, près d'un fonctionnaire sur trois peut être considéré comme « jeune » selon cette classification.

**Graphique 5.8. Répartition des personnes employées dans l'administration centrale par groupe d'âge, 2015**



Source : Enquête de l'OCDE (2016) sur la composition de la main-d'œuvre dans les gouvernements central/fédéral. Informations sur les données pour Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

149. Il convient de noter que les pays dont la représentation des jeunes dans l'administration publique est inférieure à la moyenne ne réussissent pas nécessairement moins bien à offrir un lieu de travail attrayant ou à fournir des programmes et services qui répondent aux besoins des jeunes. La surreprésentation des groupes d'âge plus âgés peut, dans une certaine mesure, être influencée par la décision de cesser d'embaucher du nouveau personnel afin de réduire la masse salariale dans la fonction publique. Cependant, des données préliminaires suggèrent que le secteur public est de plus en plus en concurrence avec les organisations du secteur privé et les employeurs internationaux pour attirer les talents. Dans ce contexte, certains pays ont fait part de leurs préoccupations au sujet d'une éventuelle fuite des jeunes talents du secteur public.

150. Ces résultats soulignent que le secteur public doit se présenter comme un employeur attrayant pour la prochaine génération de demandeurs d'emploi et tenir compte de leur potentiel d'innovation pour répondre aux besoins des citoyens et rester dynamique. Le rapport de l'OCDE « Skills for a High Performing Civil Service » (*Des compétences pour une fonction publique performante*) met l'accent sur les programmes de développement mis en place par différents pays de l'OCDE

afin d'attirer des talents à poursuivre une carrière dans le secteur public.<sup>104</sup> Par exemple, en réponse au nombre croissant d'employés nés dans les années 1980 qui façonnent la main-d'œuvre, le gouvernement canadien a renforcé le recrutement post-secondaire par une campagne annuelle mieux coordonnée et mieux ciblée. Une nouvelle présence sur le Web et un programme ambitieux visant à attirer les meilleurs talents ont renforcé la marque du service public. Le Royaume-Uni, l'Estonie et la fonction publique flamande, entre autres, proposent des programmes d'ascension rapide pour les jeunes talents diplômés des universités afin qu'ils puissent commencer leur carrière dans la fonction publique et occuper des postes de direction. Aux États-Unis, des jeunes hommes et femmes d'exception peuvent acquérir une expérience de première main en travaillant aux plus hauts niveaux du gouvernement fédéral grâce au programme des boursiers de la Maison-Blanche depuis 1965.

151. Avec l'évolution constante des environnements de travail et les progrès technologiques, la génération actuelle des jeunes a exprimé de nouvelles attentes qui remettent parfois en question les modèles de travail existants dans le secteur public. Par exemple, dans le contexte d'un fossé générationnel entre les postes de direction et de niveau débutant et une organisation du travail plutôt hiérarchisée, les jeunes ont exprimé leur préférence pour des espaces de travail numériques et tendent de plus en plus vers un emploi lui-même orienté vers un but précis, sans remettre en cause les considérations de carrière. Un lieu de travail moderne est perçu par un nombre croissant de jeunes professionnels comme un espace suffisamment flexible pour permettre la conciliation de la vie privée/familiale et professionnelle grâce à des avantages ciblées (par exemple, horaires de travail flexibles, bureau à domicile, garderies et formules de travail à temps partiel) et des hiérarchies moins prononcées entre superviseurs et employés, notamment.

---

<sup>104</sup> OCDE (2017), *Skills for a High Performing Civil Service*, Éditions OCDE, Paris.  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264280724-en>



## 6. Les cadres juridiques

### 6.1. Les lois nationales sur la jeunesse

152. Une loi sur la jeunesse<sup>105</sup> constitue le cadre législatif le plus général et le plus complet qui identifie les principaux acteurs et domaines d'action des institutions publiques et des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant avec et pour les jeunes. Elle définit généralement la jeunesse et les institutions de jeunesse, les limites d'âge des jeunes, les mesures à prendre par l'État, en particulier le pouvoir exécutif, à qui elles sont destinées, ainsi que les considérations financières et budgétaires.<sup>106</sup>
153. Parmi les pays de l'OCDE, il semble que l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, le Luxembourg, la Slovaquie, la Corée et la Suisse dispose d'une loi générale sur la jeunesse. L'absence d'une loi générale sur la jeunesse n'indique donc pas en soi que les gouvernements accordent moins d'attention aux questions de jeunesse. Dans plusieurs pays de l'OCDE qui n'ont pas de loi générale sur la jeunesse, la politique de la jeunesse est définie par une multitude de législations sectorielles et d'engagements spécifiques pour répondre aux préoccupations des jeunes. Ces engagements peuvent être intégrés dans les législations relatives aux services sociaux, aux soins de santé, aux lois sur l'emploi et l'éducation, à la justice pénale (par exemple, les lois sur les jeunes délinquants), entre autres. Par exemple, les Pays-Bas n'ont pas de loi sur la jeunesse. Cependant, il existe de nombreuses lois qui traitent d'aspects spécifiques de l'autonomisation des jeunes. La loi sur la protection de la jeunesse, adoptée en 2005, est le cadre juridique des services de protection de la jeunesse pour les jeunes à risque et leurs familles. La garde d'enfants est organisée dans une loi différente. C'est également le cas pour l'éducation, le système de justice pour mineurs, les conditions de travail des jeunes et bien d'autres questions. Dans le cas de la France, la loi sur l'égalité-citoyenneté du 27 janvier 2017 comprend des dispositions pertinentes pour la participation des jeunes, telles que la création de conseils locaux de jeunesse à l'article 55.<sup>107</sup> D'autres pays, comme la Norvège, n'ont pas de loi spécifique pour la jeunesse car il semble n'y avoir aucune classification légale des jeunes ; cependant, les droits des jeunes sont largement maintenus par des lois concernant les enfants et la protection sociale.

<sup>105</sup> Étant donné l'absence d'une délimitation claire entre les termes « lois sur la jeunesse » et « normes sur la jeunesse », qui sont employés de manière interchangeable dans de nombreux pays évalués, les deux termes seront traités conjointement comme « lois sur la jeunesse ».

<sup>106</sup> Youth Forum working group Youth Work 2011 – 2012. “Everything You Always Wanted to Know about National Youth Councils but Where Afraid to Ask.” European Youth Forum AISBL, 2014, p. 38., <http://www.youthforum.org/assets/2014/11/YFJ-NationalYouthCouncils-WEB-2P.pdf>

<sup>107</sup> Loi égalité-citoyenneté du 27 janvier 2017.

154. La majorité des lois sur la jeunesse examinées sont entrées en vigueur entre 2000 et 2010, ce qui donne à penser que les pays de l'OCDE ont connu un boom législatif vis-à-vis des jeunes au cours des deux dernières décennies. Cette augmentation du nombre de documents contraignants au niveau national s'est produite parallèlement à une accélération des engagements internationaux visant les jeunes au tournant du millénaire. D'un côté, ces engagements internationaux ont fourni au secteur non gouvernemental des normes pour légitimer un plaidoyer fondé sur les droits au niveau national. D'autre part, leurs dispositions ont contribué à l'élaboration d'un projet d'engagements juridiques et de politique (intersectorielle) de la jeunesse.
155. Plus particulièrement, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (PAMJ) des Nations Unies, adopté en 1995, a exhorté tous les gouvernements à formuler et à adopter une politique nationale intégrée en faveur de la jeunesse comme moyen de répondre aux préoccupations des jeunes. Depuis lors, de nombreux pays ont mis en place des politiques de la jeunesse qui transcendent les portefeuilles ministériels et les agences en s'inspirant du Programme d'action mondial pour la jeunesse (voir chapitre 2). En outre, s'appuyant sur le PAMJ, la première Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse a adopté en 1998 la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes de jeunesse, plaçant les préoccupations des jeunes au centre de l'attention des gouvernements. Le rôle de la société civile dans l'inscription des objectifs des jeunes à l'ordre du jour politique national au cours de cette période mérite également d'être mentionné, comme le Forum mondial de la jeunesse de 1998 qui a précédé la Conférence ministérielle.
156. L'importance et l'attention accrues accordées à l'autonomisation et à la protection des jeunes au niveau national ont été encore encouragées par les initiatives, chartes et déclarations régionales. La Charte africaine de la jeunesse, la Charte européenne, la Déclaration de Medellin sur les jeunes et les valeurs démocratiques et la Déclaration des jeunes des peuples autochtones sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale constituent des exemples viables de ces documents régionaux. Compte tenu de ces vagues continues d'intégration régionale plus profonde et plus large, les pays européens ont été à l'avant-garde de l'adoption d'engagements en faveur de la jeunesse au-delà des frontières nationales. La responsabilité de l'Union européenne et de ses partenaires régionaux (par exemple le Conseil de l'Europe) dans le domaine de la jeunesse s'est intensifiée et, par conséquent, les lois, stratégies et plans d'action ont considérablement progressé dans les pays membres de l'UE ces dernières années, fournissant ainsi un cadre juridique solide pour le travail volontaire, la participation des jeunes et le fonctionnement des organisations de jeunesse. Le processus de révision du dialogue structuré de l'UE<sup>108</sup> a joué un rôle important à cet égard, puisqu'une consultation

---

<sup>108</sup> Le dialogue structuré de l'UE est un moyen de communication mutuelle entre les jeunes et les décideurs afin de mettre en œuvre les priorités de la coopération en matière de politique européenne de la jeunesse et de faire entendre la voix des jeunes dans le processus d'élaboration des politiques européennes. Il s'agit d'un processus consultatif, mis en œuvre par la Commission européenne, qui vise à renforcer la coopération avec la société civile et à obtenir la contribution directe des jeunes. Il se compose d'un événement principal, la Conférence européenne de la jeunesse organisée par les pays de l'UE qui assure actuellement la présidence de l'UE.

nationale des jeunes et des organisations de jeunesse est menée dans chaque pays de l'UE pendant chaque cycle de travail de 18 mois.

157. À ce jour, il n'existe pas de cadre juridique international contraignant sur la « jeunesse » pour les États. La législation la plus pertinente concernant les enfants et les adolescents reste la Convention internationale sur les droits de l'enfant, qui prévoit des mesures de protection pour les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans<sup>109</sup>. En outre, la Déclaration universelle des droits de l'homme définit les droits à la santé et à l'information, qui a établi à son tour une base pour le soutien des services de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes<sup>110</sup>. Bien que ces documents puissent être considérés comme une base légale pour autonomiser, protéger les jeunes et favoriser leur développement, ils ne sont pas eux-mêmes limités à la jeune génération.

### 6.1.1. Définir les jeunes

158. L'incertitude conceptuelle de la définition du terme « jeune » (voir le chapitre 1) se reflète à son tour dans la fluctuation des définitions des jeunes dans les lois sur la jeunesse. La limite d'âge inférieure dans les pays de l'OCDE varie de 7 ans en Estonie à 15 ans en Slovénie. Cependant, il existe aussi des lois sur la jeunesse où la limite inférieure reste indéterminée et est considérée comme indiquant dès la naissance (Finlande : « les moins de 29 ans ») ou lorsque la notion de « jeunes » englobe l'enfance, ou les deux sont associés (Islande, Suisse, Luxembourg). En revanche, la loi slovène sur le secteur de la jeunesse (2010) emploie l'expression « jeunes et jeunes adultes » et fixe sa limite inférieure à 15 ans et sa limite supérieure à l'âge de 29 ans révolus.
159. Comme le montre le Tableau 6.1, la limite supérieure s'applique également à un large éventail, mais se situe généralement entre 25 et 30. La loi coréenne sur la jeunesse (2008) à la limite supérieure la plus basse, la définition de la jeunesse étant de 9-24 ans.

**Tableau 6.1. Tranches d'âge identifiées par les lois sur la jeunesse pour définir les : « jeunes »**

Loi estonienne sur le travail des jeunes (2010)	7-26 ans
Loi finlandaise sur la jeunesse (2006)	0-29 ans
	6-25 ans
Loi islandaise sur la jeunesse (2007)	
Loi lettone sur la jeunesse (2008)	13-25 ans
Loi luxembourgeoise sur la jeunesse (2008)	12-30 ans
Loi slovène sur le secteur de la jeunesse (2010)	15-29 ans
Loi coréenne sur la jeunesse (2008)	9-24 ans
Loi suisse sur la jeunesse (2011)	de l'âge de la maternelle - 25 ans

Source : Travaux de l'OCDE basés sur les informations disponibles dans les législations nationales sur la jeunesse.

<sup>109</sup> Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), Convention on the Rights of the Child, [www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx](http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx)

<sup>110</sup> United Nations, Universal Declaration of Human Rights, [www.un.org/en/universal-declarationhuman-rights/index.html](http://www.un.org/en/universal-declarationhuman-rights/index.html)

160. Malgré ces grandes variations, la majorité des lois sur la jeunesse font référence à ces tranches d'âge sans fournir de justification claire. Étant donné que la tranche d'âge définit effectivement le groupe de personnes ayant droit à un soutien spécifique, à des droits et à des mesures de protection, la définition des tranches d'âge a un poids politique important. La loi luxembourgeoise sur la jeunesse se distingue à cet égard en divisant sa définition en trois sous-groupes : les enfants de moins de 12 ans, les adolescents de 12 à 18 ans et les jeunes adultes, reconnaissant finalement la position distinctive des jeunes qui ont passé le seuil de la pleine capacité juridique (18-30 ans). Le Luxembourg est également le seul pays à employer des sous-groupes d'âge pour reconnaître les différentes phases de la transition vers l'âge adulte.
161. La plupart des lois sur la jeunesse ne font pas de distinction claire entre les jeunes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité et ceux ayant dépassé cet âge (généralement fixé à 18 ans). L'âge de la majorité est le seuil de l'âge légal de la majorité, ce qui signifie que les jeunes peuvent par la suite conclure des contrats, saisir la justice et accomplir d'autres actes juridiques de manière indépendante, ce qui suscite tout un nouvel ensemble de préoccupations chez les jeunes en fonction de leurs capacités et responsabilités en évolution.
162. Si les distinctions selon l'âge sont l'approche dominante pour définir la jeunesse dans les pays membres de l'OCDE, elles sont de plus en plus considérées comme une indication insuffisante pour caractériser la transition d'un jeune de la dépendance de l'enfance à l'indépendance de l'âge adulte. Étant donné que l'augmentation du chômage et le coût de la création de ménages indépendants placent de nombreux jeunes dans une période de dépendance prolongée, les facteurs liés à la classe sociale et aux situations de vie jouent aussi un rôle crucial. Dans de nombreux cadres, il pourrait donc être instructif de considérer les jeunes comme une catégorie fluide plutôt que comme un groupe d'âge fixe. Aucune des lois analysées ne reconnaît les jeunes comme un groupe hétérogène.

### ***6.1.2. Les objectifs identifiés par les lois sur la jeunesse***

163. Les objectifs politiques et les valeurs promues par les lois sur la jeunesse reflètent une vision globale du rôle et du statut des jeunes dans la vie sociale et politique. De nombreuses lois de l'OCDE sur la jeunesse mettent fortement l'accent sur l'autonomie des jeunes et les objectifs d'engagement politique pour soutenir l'indépendance des jeunes et leur citoyenneté active. Cette approche est particulièrement prononcée dans les lois sur la jeunesse de la Finlande, de la Suède, de l'Islande, de la Suisse et du Luxembourg.
164. D'autres pays s'appuient davantage sur une approche de la politique de la jeunesse fondée sur les droits qui intègrent les normes, règles et principes du système international des droits de l'homme dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique jeunesse. Par exemple, les lois sur la jeunesse en Slovénie et en Lettonie emploient le plus explicitement des références fondées sur le droit en mettant l'accent sur des principes tels que l'égalité des chances, la démocratie, la pluralité, l'intégrité, la solidarité intergénérationnelle, l'égalité, la non-discrimination et la justice dans la définition des revendications légitimes des jeunes. Toutefois, la plupart des pays incorporent dans une certaine mesure des références fondées sur le droit. Par exemple, la Suède adopte une approche fondée

sur le droit en ce qui concerne spécifiquement la gestion des conditions de vie des jeunes, en soulignant que les jeunes doivent bénéficier de réels avantages sociaux.

165. Contrairement à bon nombre des pays de l'OCDE susmentionnés, la Corée a opté pour une approche plus protectrice, soulignant l'importance de protéger les jeunes des « environnements nuisibles ». Cette approche décrivant les fonctions de protection de l'État peut être liée au fait que la définition de l'âge des jeunes (appelés « mineurs » dans la législation) est particulièrement basse, de 9 à 24 ans, ce qui fait qu'elle englobe principalement les personnes mineures.

### 6.1.3. Les domaines thématiques couverts par les lois sur la jeunesse

166. Toutes les lois de l'OCDE sur la jeunesse contiennent des dispositions concernant la répartition des responsabilités et des fonctions entre les acteurs étatiques et non étatiques et désignent une instance officiellement responsable, au sein du gouvernement, de la coordination des politiques de la jeunesse entre les différents portefeuilles ministériels (voir chapitre 3).
167. La plupart des lois révisées de l'OCDE relatives à la jeunesse comprennent des règlements décrivant les conditions et les procédures permettant aux ONG de jeunesse de recevoir des fonds du budget de l'État. Les subventions de l'État restent une question controversée parmi les ONG de jeunesse car beaucoup perçoivent une dépendance sur les fonds de l'État comme un compromis potentiel de l'indépendance globale des organisations. Face à ce dilemme, le Luxembourg stipule dans sa loi sur la jeunesse que le gouvernement doit respecter l'autodétermination des organisations. Les bénéficiaires des subventions de l'État décrites dans les lois révisées sur la jeunesse se répartissent généralement en trois catégories générales :
- Les organisations, fondations ou associations bénéficiant d'un financement pour des projets visant à promouvoir les objectifs d'autonomisation des jeunes
  - Les collectivités locales bénéficiant d'un soutien pour des projets orientés vers le travail des jeunes
  - Les organisations de jeunesse bénéficiant d'un financement pour le soutien opérationnel de leur activité.

**Tableau 6.2. Les subventions de l'État pour les acteurs de la jeunesse**

Youth Law	Project Funding	Youth Organisations	Local Governments
Estonie	Disponible	Disponible	Disponible
Finlande	Disponible	Disponible	Disponible
Islande	Non décrit dans la loi sur la jeunesse	Disponible	Non décrit dans la loi sur la jeunesse
Lettonie	Disponible	Disponible	Disponible
Corée	Disponible	Disponible	Disponible
Slovénie	Disponible	Disponible	Non décrit dans la loi sur la jeunesse
Suisse	Disponible	Disponible	Disponible

Source : Travaux de l'OCDE basés sur les informations disponibles dans les législations nationales sur la jeunesse.

168. Certains pays décrivent les circonstances selon lesquelles un financement ad hoc peut être accordé aux organisations de jeunesse par le biais d'appels d'offres et d'appels publics (Slovénie). D'autres pays ont opté pour des exonérations fiscales pour les cotisations des organisations de jeunesse et les activités lucratives (Islande, Slovénie, Corée). Un certain nombre de lois de l'OCDE sur la jeunesse garantissent des sources de financement plus stables grâce à des dispositions prévoyant que les crédits annuels du budget de l'État seront alloués sous forme de subventions générales aux organisations nationales de jeunesse qui répondent à un ensemble de critères (Estonie, Finlande, Islande).
169. Toutes les lois de l'OCDE sur la jeunesse qui ont été révisées contiennent des dispositions sur la représentation et la participation des jeunes à l'élaboration des politiques, stipulant que les jeunes doivent avoir accès au pouvoir politique et soulignant la nécessité de consultations politiques avec les conseils de jeunesse en particulier. Cependant, le niveau de détail de la réglementation des mécanismes concrets de participation des jeunes fluctue.
170. Le gouvernement slovène nomme le Conseil du gouvernement de la République de Slovénie pour la jeunesse, un organe consultatif pour la jeunesse dirigé par un président nommé par le gouvernement parmi les ministres, tandis que la Finlande dispose d'un Conseil consultatif pour la jeunesse, dont le mandat est similaire. La loi islandaise sur la jeunesse confère au Conseil de jeunesse politiquement indépendant le mandat de conseiller les autorités nationales et les municipalités en matière de jeunesse. En Suisse, le Conseil fédéral nomme une Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), dont l'objectif est d'avoir au moins un tiers de ses membres âgés de moins de 30 ans. Les représentants délégués des organisations de jeunesse doivent représenter au moins la moitié du Conseil consultatif de la jeunesse en Lettonie. La loi coréenne sur la jeunesse prévoit la tenue d'une réunion annuelle ad hoc pour les jeunes afin de réunir à la fois des jeunes et des experts pour discuter des moyens d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de la jeunesse. En Islande, le ministre de l'Éducation, de la Science et de la Culture affecte neuf membres au Conseil de jeunesse. Cinq représentants sont nommés conformément aux recommandations formulées par les organisations de jeunesse et deux représentants sont nommés par l'Association des autorités municipales d'Islande. Le conseil est chargé d'identifier les procédures importantes pour l'avancement du travail des jeunes et de conseiller les autorités centrales sur l'élaboration de la politique de la jeunesse.
171. La loi estonienne sur la jeunesse stipule qu'à la demande du conseil de jeunesse, la municipalité rurale ou le conseil municipal doit transmettre les projets d'ordre du jour de ses auditions et les projets de loi concernant les jeunes avant les audiences du comté et celles municipales. La loi luxembourgeoise sur la jeunesse est particulièrement détaillée, avec la création d'un Observatoire de la jeunesse chargé de préparer, coordonner et initier des enquêtes, recommandations, analyses, études et rapports sur les différents aspects de la situation des jeunes au Luxembourg (art. 13), tout en instituant une Assemblée nationale des jeunes avec pour mission de permettre aux jeunes et aux organisations de jeunesse de participer à l'examen des questions liées aux politiques de la jeunesse aux niveaux national et européen (art. 14).
172. En outre, presque tous les pays de l'OCDE comportent des dispositions sur le statut et les attributions du Conseil national de jeunesse (CNJ) dans leurs lois sur

la jeunesse (voir chapitre 5) précisant, par exemple, les conditions d'adhésion et la responsabilité des autorités de l'Etat vis-à-vis de la CNJ. Contrairement aux CNJ, les organismes consultatifs présentés ci-dessus sont rattachés au gouvernement.

173. Dans le domaine du volontariat (voir chapitre 5), la plupart des lois révisées sur la jeunesse précisent les avantages potentiels (par exemple le développement des compétences, l'éducation non formelle) et les obligations des organismes publics (par exemple la protection contre l'exploitation) pour encourager les activités bénévoles des jeunes. Cependant, seul un petit nombre de documents consultés contiennent des dispositions sur les animateurs socio-éducatifs. Les clauses ou dispositions en vigueur sont généralement divisés en deux conditions juridiques : le niveau d'études de ces travailleurs (par exemple, un diplôme en sciences sociales/expérience professionnelle/formation spéciale pour le travail avec des jeunes dans le cas de l'Islande) ; et l'absence de condamnations pénales antérieures (par exemple, en Estonie).
174. Les gouvernements nationaux renforcent également leurs engagements dans des domaines thématiques tels que la santé et l'éducation par des dispositions spécifiques dans les lois sur la jeunesse. Dans quelques pays, l'apprentissage et la formation informels sont mis en avant pour accroître les compétences des jeunes (Finlande, Luxembourg et Islande). En Estonie, les activités éducatives des camps de jeunes font l'objet d'un suivi attentif, conformément à la législation nationale sur l'éducation. Étant donné que la politique de la jeunesse relève généralement du ministère de l'Éducation, il n'est peut-être pas surprenant que de nombreuses lois sur la jeunesse reflètent cela en mettant l'accent sur les objectifs éducatifs. Quelques-unes de ces lois font également référence à la santé, aux soins de santé et aux modes de vie sains (Finlande, Slovaquie). En particulier, ces questions thématiques ne sont que rarement abordées dans les lois sur la jeunesse, car elles sont généralement complétées par une législation sectorielle sur la santé et l'assistance médicale. Cela semble également être le cas pour l'emploi des jeunes, qui n'est guère cité dans les documents juridiques examinés.
175. Il semble instructif de souligner quelques-uns des thèmes que les lois révisées sur la jeunesse laissent plus ou moins non réglementées. D'une part, à l'exception de l'Islande, les références à la recherche sur la jeunesse sont généralement omises dans les lois sur la jeunesse. En outre, étant donné que les lois générales sur la jeunesse s'accompagnent généralement d'autres lois sectorielles (lois sur l'éducation, codes pénaux, lois sur l'emploi et la protection au travail, lois sur l'assurance maladie, lois sur les sanctions pour mineurs, lois sur le bénévolat, etc.), il est essentiel de souligner que les chevauchements potentiels sont rarement traités dans les lois sur la jeunesse, telles que les multiples définitions des jeunes fonctionnant simultanément dans les cadres politiques de différents pays. La question de savoir si les jeunes ont été consultés ou non lors de l'élaboration des lois nationales sur la jeunesse n'est pas abordée dans les documents.
176. Malgré ces limites, l'essor législatif qui a entouré les lois et la politique de la jeunesse au cours des deux dernières décennies dans les pays de l'OCDE confirme l'idée que les jeunes trouvent de plus en plus la place qui leur revient sur l'agenda politique national aussi bien qu'international.

## 6.2. La lutte contre la discrimination juridique fondée sur l'âge

177. Le présent document de cadrage a principalement analysé la situation des adolescents et des jeunes adultes ayant dépassé l'âge de la majorité. Tous les pays membres de l'OCDE, à l'exception de la Corée (19 ans), de la Nouvelle-Zélande et du Japon (20 ans chacun), ont fixé cet âge à 18 ans.<sup>111</sup> Cependant, la définition du terme « jeune » retenue dans le présent document couvre également les adolescents et les enfants mineurs. Il est donc essentiel de souligner les défis de gouvernance qui concernent particulièrement ce groupe d'âge.
178. L'âge minimum fixé par la législation nationale est de plus en plus considéré comme une source potentielle de discrimination fondée sur l'âge. La fixation d'un âge minimum affecte directement la vie des enfants, des adolescents et des jeunes et leurs possibilités d'exercer leurs droits, de prendre des décisions, d'accéder aux services et de compter sur la protection offerte par le gouvernement. Entre autres, l'âge minimum peut déterminer les possibilités pour les jeunes de voter et de se porter candidats aux élections, d'accéder au crédit financier, de recevoir des informations sur les questions de santé reproductive et d'être entendus dans les procédures judiciaires et jugés par les tribunaux pour adultes, notamment. Dans certains domaines, l'âge minimum peut en fait entraver l'accès des jeunes aux services publics et à l'autonomie, par exemple dans le cas de l'accès au système judiciaire et aux mécanismes indépendants de plainte en raison de l'absence de statut juridique complet ou de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Cela peut également inclure les services et le soutien fournis aux jeunes vulnérables, comme ceux qui doivent passer d'un refuge pour jeunes à un refuge pour adultes lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité, ce qui pourrait avoir un impact direct sur leur bien-être.
179. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par tous les pays de l'OCDE, à l'exception des États-Unis, établit un cadre international pour aider les pays à identifier les âges minimums et à les supprimer lorsqu'ils sont susceptibles de compromettre la participation et les objectifs d'autonomisation des jeunes. Toutefois, à l'exception de la fixation concrète d'un âge minimum pour la peine capitale et l'emprisonnement à vie, la convention laisse aux États le soin de déterminer l'âge minimum sur une série de questions (par exemple, l'admission à l'emploi, le droit pénal, la fin de la scolarité obligatoire, etc). La législation sur l'âge minimum légal est donc souvent controversée, contextuelle et parfois contradictoire.<sup>112</sup> De plus, on reconnaît de plus en plus que la capacité d'une personne à prendre des décisions ne devrait pas seulement dépendre de critères liés à l'âge, mais aussi d'une série de facteurs comme l'expérience, la capacité et le contexte (comme la disponibilité de l'information).

---

<sup>111</sup> United Nations, Universal Declaration of Human Rights, [www.un.org/en/universal-declarationhuman-rights/index.html](http://www.un.org/en/universal-declarationhuman-rights/index.html).

<sup>112</sup> Youthpolicy, November 2016, Age Matters! Exploring age-related legislation affecting children, adolescents and youth, Youth Policy Working Paper, November 2016, [http://www.youthpolicy.org/library/wpcontent/uploads/library/2016\\_YPL\\_Working\\_Paper\\_4\\_Age\\_Matters\\_Eng.pdf](http://www.youthpolicy.org/library/wpcontent/uploads/library/2016_YPL_Working_Paper_4_Age_Matters_Eng.pdf)

180. Le débat le plus important à cet égard dans les pays de l'OCDE concerne l'âge minimum requis pour voter (voir chapitre 5). Le Tableau 6.3 donne un aperçu des pays de l'OCDE qui ont choisi d'abaisser l'âge de vote en dessous de 18 ans.

**Tableau 6.3. Pays de l'OCDE dans lesquels l'âge de vote est inférieur à 18 ans**

	Plus de 16 ans	Plus de 17 ans
Niveau national	Autriche	Grèce
Niveau local	Autriche	Grèce
	Estonie	Israël (seulement pour les élections locales)
	Allemagne (seulement certaines élections locales et des états)	
	Ecosse (seulement lors des élections locales et du Parlement écossais)	
	Slovénie (seulement si salarié)	

Source : : CRIN, 30 janvier 2018, Le droit de vote : Pays où les moins de 18 ans peuvent voter, <https://www.crin.org/en/library/publications/right-vote-countries-where-under-18s-can-vote>.

